

Atlas des enjeux paysagers du Finistère

Pour une prise en compte du paysage dans la planification territoriale

FASCICULE 1 – Une approche globale des paysages du Finistère



SOMMAIRE

Introduction : le paysage, une responsabilité collective

Objectifs de l'atlas et ses usages	8
Contenu et organisation de l'atlas	9
Définitions.....	10

FASCICULE 1 - Une approche globale des paysages du Finistère

1-1/ Les éléments naturels, socle des paysages finistériens.....	19
1 - Le relief : la charpente des paysages finistériens.....	20
2 - Le rôle de la géologie dans les paysages.....	24
3 - L'hydrographie.....	28
4 - La diversité des paysages littoraux.....	32
1-2/ L'homme façonne les paysages.....	39
1 - La structure urbaine et la logique d'implantation de l'homme.....	40
2 - Les paysages habités.....	51
3 - Le patrimoine religieux, composant du paysage.....	56
4 - Une activité militaire marquant les paysages.....	58
5 - Un patrimoine végétal enrichi d'essences acclimatées.....	59
6 - Les paysages agricoles et (semi) naturels.....	60
7 - Les paysages maritimes	78
8 - Les paysages des activités économiques	84

1-3/ Les grandes caractéristiques des paysages finistériens.....	97
1 - Les éléments prégnants des paysages finistériens.....	98
2 - Les valeurs que la société donne à ses paysages.....	100
3 - Les unités paysagères.....	103

FASCICULE 2 - Les dynamiques paysagères contemporaines

Introduction

2-1/ Les paysages agricoles

2-2/ Les paysages urbains

2-3/ Les paysages naturels

2-4/ Les infrastructures et les équipements dans le paysage

SOMMAIRE

FASCICULE 3 - Les unités paysagères, et leurs enjeux

Carte d'enjeux : mode d'emploi
Les îles et les îlots
Le Trégor morlaisien
Le Léon légumier
Le Plateau léonard
Les estuaires de la rade de Brest
L'Aulne maritime
La presqu'île de Crozon
La cuvette du Porzay
Les marches de l'Arrée
Les monts d'Arrée
Le bassin de Châteaulin
Les montagnes noires
Le cap Sizun
La baie d'Audierne et le littoral bigouden
La Cornouaille fouesnantaise
La Cornouaille littorale
Le coeur de la Cornouaille
L'ouest Cornouaille
La Cornouaille intérieure
Les portes intérieures de la Cornouaille

FASCICULE 4 - La prise en compte du paysage dans les projets de territoire et d'aménagement

Correspondance « enjeux identifiés » <=> « fiches outils »

4-1/ La démarche de projet : concevoir un projet

Le « qui fait quoi ? » dans une démarche de projet → **fiche 1**

Le « paysage » comme fil conducteur d'un projet → **fiche 2**

4-2/ Dispositions législatives et outils stratégiques en faveur du paysage

Les démarches stratégiques → **fiches 3 et 4**

Les documents supra-communaux → **fiches 5, 6, 7 et 8**

Les documents d'urbanisme → **fiches 9, 10, 11 et 12**

4-3/ Outils opérationnels et leviers d'action pour la prise en compte du paysage

... dans les territoires agricoles et sylvicoles → **fiches 13, 14, 15 et 16**

... dans le tissu urbain → **fiches 17, 18, 19 et 20**

... dans les territoires naturels → **fiche 21**

... avec les équipements et les infrastructures → **fiches 22 et 23**

Annexes	105
Glossaire	106
Sigles	108
Remerciements	109

Introduction



Le paysage, une responsabilité collective

Patrimoine commun de la Nation, le paysage doit devenir une composante essentielle de l'aménagement du territoire.

L'État et les collectivités territoriales sont les garants de ce patrimoine commun, mais aussi de l'équilibre global des territoires entre l'économie, l'environnement et le social.

C'est parce que le paysage est **le révélateur des politiques** d'aménagement, d'urbanisme, culturelles, environnementales, sociales et économiques (notamment agricoles ou touristiques), qu'il constitue un projet de développement durable, trait d'union entre le public, les autorités locales et les acteurs de l'aménagement.

Comme il est réducteur de considérer que la seule conservation, en l'état, des paysages soit l'unique fondement d'une politique de gestion d'un territoire et d'un paysage, la Direction Départementale des Territoires de la Mer a mis sur pied cet atlas des enjeux du paysage tel un **outil pour le développement durable du Finistère afin de concilier** :

- **protection**
- **mise en valeur**
- **et développement.**

L'atlas des enjeux paysagers du Finistère tend à contribuer à mettre le paysage au centre des projets de territoire et d'aménagement.

→ L'atlas est une **base de connaissance** de la diversité paysagère du Finistère. Il s'agit de :

- Connaître la variété des paysages du Finistère, comprendre leur fondement, identifier les caractéristiques qui fondent l'identité de chacune des unités paysagères, pour mieux comprendre le territoire.
- Permettre à chaque acteur du paysage – les collectivités et leurs services, les services de l'État, les professionnels de l'aménagement, les organismes gestionnaires et les particuliers – d'adapter ses projets, mode de gestion, manière de faire, aux singularités de chacun des différents paysages du département.

L'atlas peut également devenir un outil de sensibilisation et de diffusion culturelle auprès d'un large public. La mise en ligne sur Internet répond à cette vocation.

→ L'atlas se veut également un **outil d'aide à la décision** (connaître pour mieux agir) en questionnant les enjeux du paysage.

20 **unités paysagères**, ce sont 20 contextes différents et 20 manières de concevoir un nouveau quartier, dessiner une nouvelle voie de circulation, de réaliser un aménagement foncier.

L'atlas a donc une utilité opérationnelle directe pour les acteurs, en offrant une synthèse, pour chacune des 20 unités paysagères, des caractères physiques des divers paysages dans lesquels ils sont amenés à intervenir ou à adapter leur geste à chacun d'eux.

Les acteurs pourront s'appuyer sur la **définition d'enjeux** selon le point de vue de l'État, déclinés à l'échelle des unités paysagères, afin de **contextualiser leurs projets** et conduire des actions spécifiques plus précises.

Objectifs de l'atlas :

- Disposer d'un état des lieux des paysages du Finistère
- Développer et pérenniser une culture du paysage
- Appréhender les enjeux paysagers
- Favoriser la prise en compte du paysage dans le cadre des politiques publiques auxquelles l'État est associé.

L'approche visuelle d'un paysage peut se faire à différents niveaux de perception, relevant d'appréhensions de l'espace qui peuvent être globales ou plus fines.

L'atlas des enjeux des paysages se positionne dans une gamme de perceptions relativement larges, puisqu'il se propose d'établir un état des lieux dynamique à l'échelle du département du Finistère.

Cet état des lieux dynamique consiste en :

- une **approche globale des paysages départementaux**, stratification de données et analyse du contexte et des processus d'évolution (*1^{er} FASCICULE*)
- une **analyse des dynamiques paysagères contemporaines** (*2nd FASCICULE*)
- un **zoom sur les grandes unités paysagères**, et leurs **enjeux**, comprenant une analyse des sensibilités de chacune d'entre elles (*3^{ème} FASCICULE*)
- les **outils** et **questionnements** pour la prise en compte du paysage dans les projets de territoire et d'aménagement (*4^{ème} FASCICULE*).

Deux échelles de travail sont donc abordées :

- l'ensemble du territoire départemental,
- les unités paysagères.

L'atlas présenté ici se veut **pédagogique, synthétique** et illustré, de manière à en rendre l'usage le plus facile possible aux différents acteurs de l'aménagement.

L'objectif est de permettre un recours systématique à cet outil lors de réflexions sur des projets concernant les paysages.

C'est un gage pour le bon "passage de relais" entre la phase d'étude (l'atlas) et la phase opérationnelle (traduction des suggestions dans des réalisations concrètes en matière de politiques territoriales).

Mode d'emploi :

L'atlas peut être lu de façon continue, mais les différents fascicules peuvent tout aussi bien être parcourus indépendamment les uns des autres.

La lecture du fascicule 3 concernant les unités paysagères et leurs enjeux peut utilement être complétée par celle des fascicules 1 et 2, développant des grands fondements et caractéristiques des paysages finistériens.

Situé à la fin du document, le glossaire donne les définitions des termes indiqués par une astérisque (*).

Paysage

La notion de « paysage » a beaucoup progressé au cours de l'histoire : des considérations d'esthétique, à la volonté de considérer la nature, jusqu'au cadre de vie dans son ensemble.

La **loi Paysage du 8 janvier 1993** sur la protection et la mise en valeur des paysages, instaure des objectifs de préservation de la qualité des paysages, en particulier dans la planification (PLUi/PLU) et des objectifs de protection d'éléments de paysage pour les communes ne disposant pas de PLUi/PLU (articles L.151-19, L.151-23 et R.421-23 du code de l'urbanisme). Cette loi est perçue par les acteurs de l'aménagement comme une loi d'urbanisme et d'aménagement et accompagne la montée en puissance du projet de planification territoriale.

Depuis cette loi, le paysage est une préoccupation ascendante dans les politiques d'aménagement de l'espace, qui se traduit par des textes à caractère juridique qui lui sont entièrement consacrés, principalement la **Convention Européenne du Paysage**, signée le 20 octobre 2000 par la France, et entrée en vigueur le 1er juillet 2006.

Cette convention offre, pour la première fois, une définition juridique au paysage :

« **partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations** ».

Ce que dit la convention

« **Partie de territoire,**

Telle que perçue par les populations,

Dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »

Ce que propose le guide

=> **Unités paysagères**

=> **Perceptions culturelles et sociales**

=> **Dynamiques des paysages et tendances prospectives**

« **Partie de territoire** » : renvoie à la dimension physique et morphologique du paysage, une géographie modelée par l'histoire, les techniques, les économies successives des sociétés qui l'occupent et qui sont en perpétuel mouvement.

C'est à partir de cette partie de la définition que sont déterminées les unités paysagères, ensemble de paysages présentant les mêmes caractères physiques et morphologiques.

« **Perçue** » : ce second terme fait référence à la perception sensible, c'est à dire par les sens, de ce territoire (et qui concerne principalement le sens de la vue).

« **Par la population** » : c'est le domaine subjectif du paysage, celui qui fait intervenir le sujet (l'observateur) avec ses référents, sa culture et son histoire.

Ce dernier terme fait appel aux représentations sociales, culturelles, artistiques du paysage.

Aujourd'hui, la **loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages** a pour ambition de protéger et de valoriser les richesses naturelles en permettant une nouvelle harmonie entre la nature et les humains. Il s'agit de **mettre en valeur le patrimoine paysager** et de **mieux prendre en compte le paysage** dans les projets d'aménagement du territoire.

Cette loi a notamment permis :

- d'inscrire la **définition du paysage dans le code de l'environnement**, laquelle devra être prise en compte par les décideurs publics :

« le **paysage** désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations dynamiques » (article L.350-1 A du code de l'environnement) ;

- et d'intégrer dans ses principes fondateurs la notion de « **paysages diurnes et nocturnes** » (afin de porter une attention aux zones éclairées, aux dispositifs publicitaires, aux enseignes lumineuses, aux numériques...) :

« les espaces, ressources et milieux naturels terrestres et marins, les sites, **les paysages diurnes et nocturnes**, la qualité de l'air, les êtres vivants et la biodiversité font partie du patrimoine commun de la nation. Ce patrimoine génère des services écosystémiques et des valeurs d'usage ».

« **Politique du paysage** » désigne la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, de la gestion et de l'aménagement du paysage.

« **Objectif de qualité paysagère** » désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie.

« **Protection des paysages** » comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine.

« **Aménagement des paysages** » comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant à la mise en valeur, à la restauration ou à la création de paysages.

Le paysage c'est :

- une combinaison entre les éléments naturels (relief, géologie, état du ciel, végétation « naturelle », cours d'eau...) et humains (aménagement de l'espace géographique : habitats, parcellaires, réseaux...),
- une vision humaine, à la fois objective (la réalité naturelle et sociale) et subjective (l'observateur et l'acteur),
- un bien collectif,
- le cadre de vie quotidien,
- l'image du Finistère.

Certains de ces termes employés ont été institués par la **loi paysage** de 1993 et sont donc fixés dans le droit. Les définitions ne sont pas données par la loi, mais divers ateliers nationaux, associant scientifiques, paysagistes et administrations ont permis de les préciser.

Éléments de paysage

Les éléments de paysage sont les objets matériels composant les structures (bâtiment, arbre isolé...). Ils possèdent des caractéristiques paysagères, c'est à dire qu'ils sont perçus non seulement à travers leur matérialité, mais aussi à travers des filtres historiques, naturalistes, sociaux.

- Code de l'urbanisme, article L.151-19 : « *Le règlement [du plan local d'urbanisme] peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural [...].* »
- Code de l'urbanisme, article L.151.23 : « *Le règlement [du plan local d'urbanisme] peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques [...].* »



Silhouettes de pins maritimes, éléments de paysage caractéristique de certaines unités paysagères du Finistère

Structures paysagères

Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des éléments de paysage et les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient entre eux ainsi qu'à leur perception par les populations.

Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'une unité paysagère.

Elles participent au premier chef à l'identification et à la caractérisation d'un paysage et elles reflètent l'étroite interaction entre :

- les processus liés à la nature,
- les processus résultant de l'activité humaine,
- les processus immatériels liés aux perceptions et représentations paysagères des populations.

Elles offrent l'armature des projets de protection, de gestion et/ou d'aménagement du paysage.

Code de l'environnement, article L.350-1 (I et II) : « *Sur des territoires remarquables par leur intérêt paysager, [...] l'État peut prendre des directives de protection et de mise en valeur des paysages. Ces dernières directives déterminent les orientations et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères qui sont applicables à ces territoires. [...]* »



Plateau littoral, à côte rocheuse basse, où s'implante un habitat individuel à partir de la route bordant le littoral. Des vestiges de landes, prairies et de friches occupent les interstices.

Photo : Jean Pierre FERRAND

Unité paysagère

Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée.

Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères.

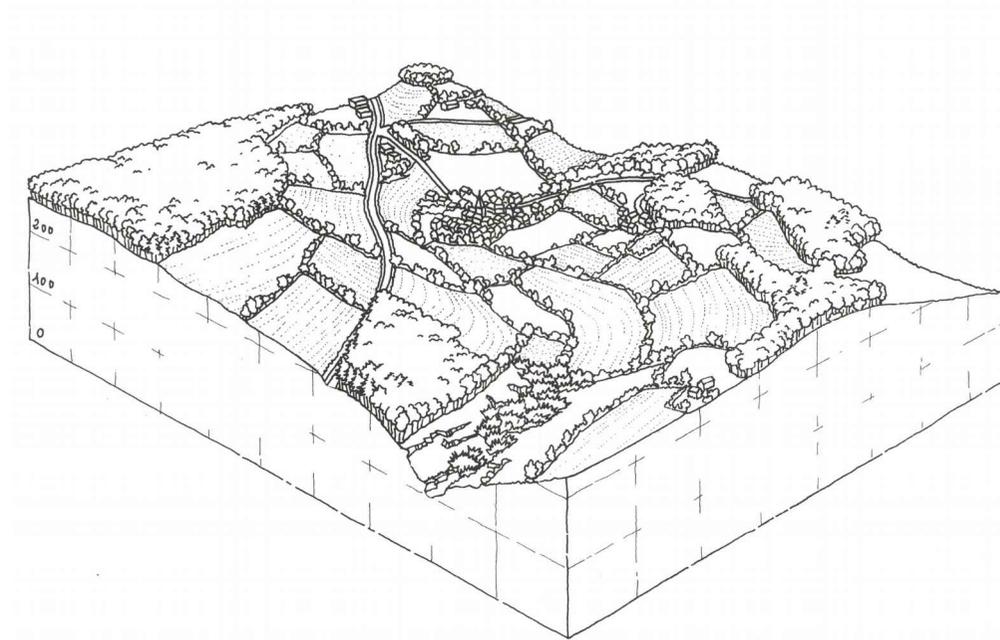
Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères.

Les unités paysagères correspondent à la « partie de territoire » de la convention européenne du paysage.

Bloc diagramme

Le bloc diagramme est un bon outil pour représenter l'unité paysagère.

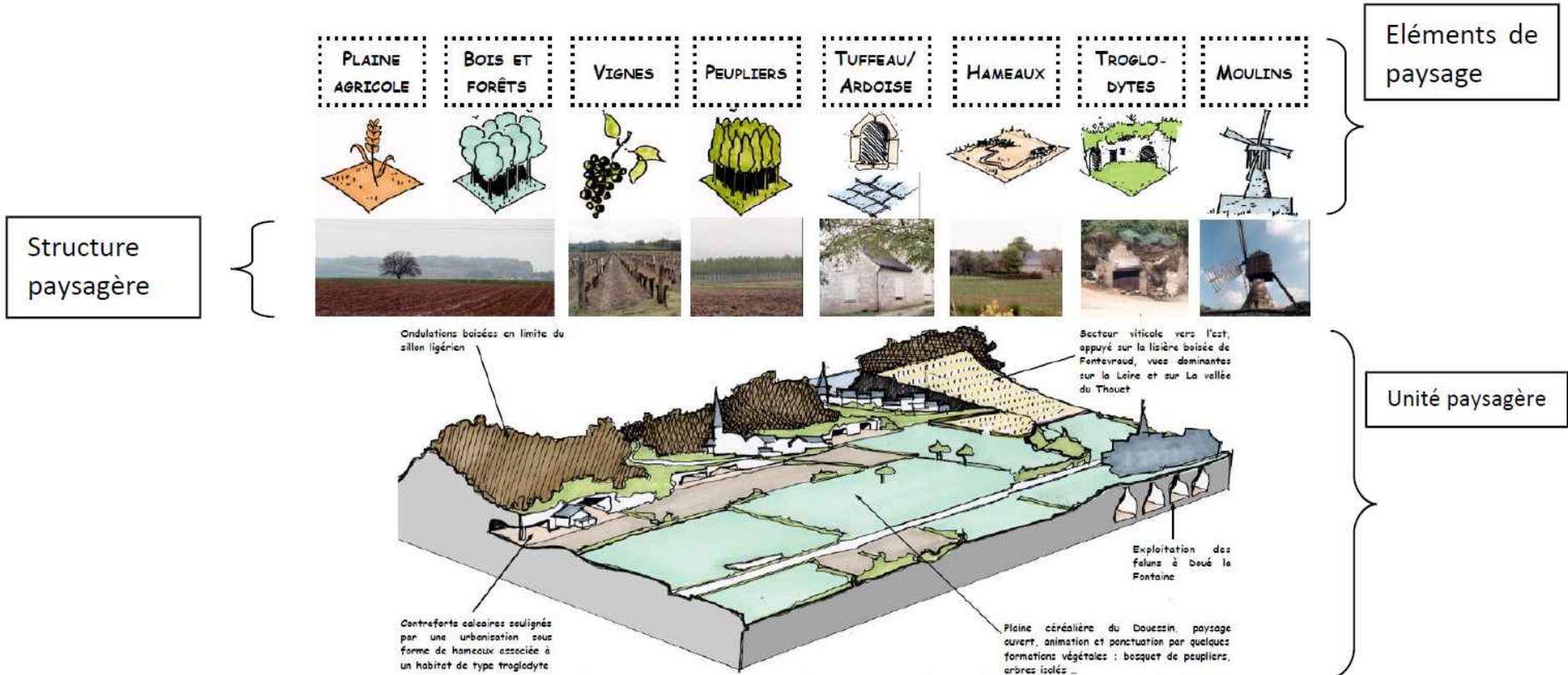
C'est la reconstruction théorique d'une « partie de territoire », réunissant les différents traits de caractère de l'unité : pentes, système de drainage des eaux, organisation et forme du parcellaire, implantation du maillage bocager, viaire, du bâti, des villages, et structures ou motifs paysagers spécifiques.



Le Trégor morlaisien

Sources : bureau d'étude CERESA, 2003, Atlas des paysages du Finistère, projet DDE

Illustration : éléments du paysage, unité paysagère et structure paysagère



Sources : extrait de l'atlas des paysages du Maine et Loire

FASCICULE 1 : **Une approche globale des paysages du Finistère**

Stratification des données
géographiques, de l'histoire
et de la société

Une approche globale des paysages du Finistère

Un atlas pour faire émerger les composantes du paysage

Ce chapitre est conçu comme un atlas dans le dessein de dégager les fondements des paysages départementaux.

Cet atlas est donc orienté : il ne comporte que des informations, dont des cartes (qui sont "porteuses de paysage") déterminantes pour la compréhension de l'organisation du territoire.

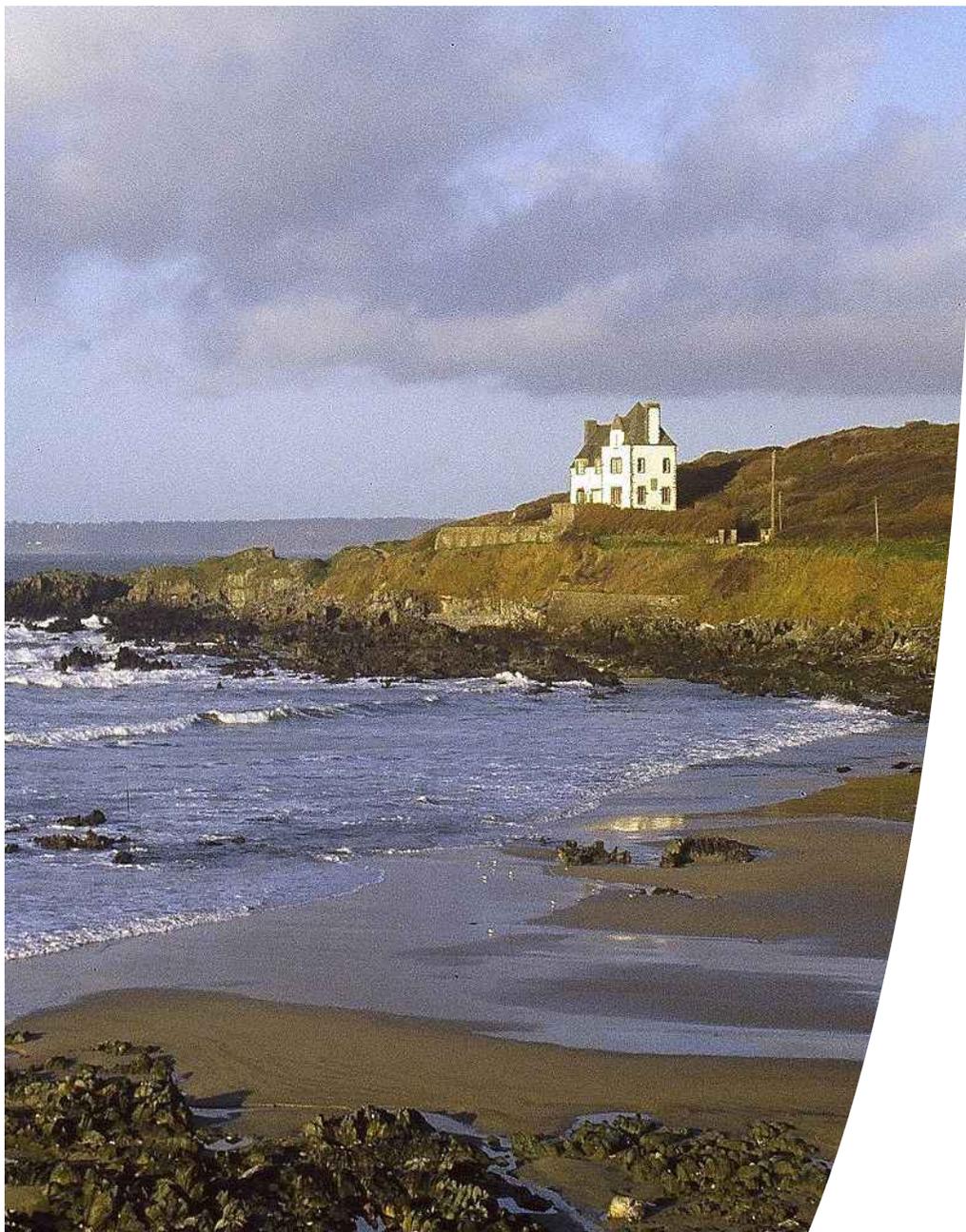
Le paysage est le résultat d'interactions : la géomorphologie en compose l'ossature, la végétation et l'occupation du sol la parure, et l'exploitation depuis des millénaires par l'homme les motifs façonnés patiemment (et se découvrant à nous aujourd'hui).

Il s'agit dans cette partie d'aborder de façon générale les principales caractéristiques des paysages finistériens, tels que les aspects fondamentaux du relief, de la géologie, de l'hydrologie, et des traits les plus visibles de l'action humaine.

L'approche thématique permet de dégager les principaux fondements et de comprendre cette réalité complexe en la décomposant en éléments simples.

L'ensemble doit permettre de comprendre la formation, l'évolution passée et l'identité actuelle des paysages du Finistère.

1-1/ Les éléments naturels, socle des paysages finistériens	19
1 - Le relief : la charpente des paysages finistériens.....	20
2 - Le rôle de la géologie dans les paysages.....	24
3 - L'hydrographie.....	28
4 - La diversité des paysages littoraux.....	32
1-2/ L'homme façonne les paysages	39
1 - La structure urbaine et la logique d'implantation de l'homme.....	40
2 - Les paysages habités.....	51
3 - Le patrimoine religieux, composant du paysage.....	56
4 - Une activité militaire marquant les paysages.....	58
5 - Un patrimoine végétal enrichi d'essences acclimatées.....	59
6 - Les paysages agricoles et (semi) naturels.....	60
7 - Les paysages maritimes	78
8 - Les paysages des activités économiques	84
1-3/ Les grandes caractéristiques des paysages finistériens (synthèse)	97
1 - Les éléments prégnants des paysages finistériens.....	98
2 - Les valeurs que la société donne à ses paysages.....	100
3 - Les unités paysagères.....	103



1-1/ Les éléments naturels, socle des paysages finistériens

« La configuration des paysages actuels est certes profondément marquée par l'action de l'homme, mais il n'a fait qu'adapter, modifier et parfois défigurer un patrimoine dont l'élaboration s'est lentement édifiée –en son absence– sous l'action des seules forces naturelles depuis 550 millions d'années ».

Bernard Hallégouët, maître de conférence Université de Bretagne Occidentale, GEOMER.

1 - Le relief : la charpente des paysages finistériens



1 Versants escarpés de l'Aber Vrac'h, les boisements renforçant l'impression de pente



4 Les arrêtes nues des monts d'Arrée et la cuvette humide de Yeun Elez vues depuis le mont Saint-Michel de Brasparts



2 Le bassin de Châteaulin aux croupes légèrement arrondies, dont le dessin est accentué par le bocage, au loin, la ligne des monts d'Arrée



5 Silhouette arrondie du Ménez-Hom

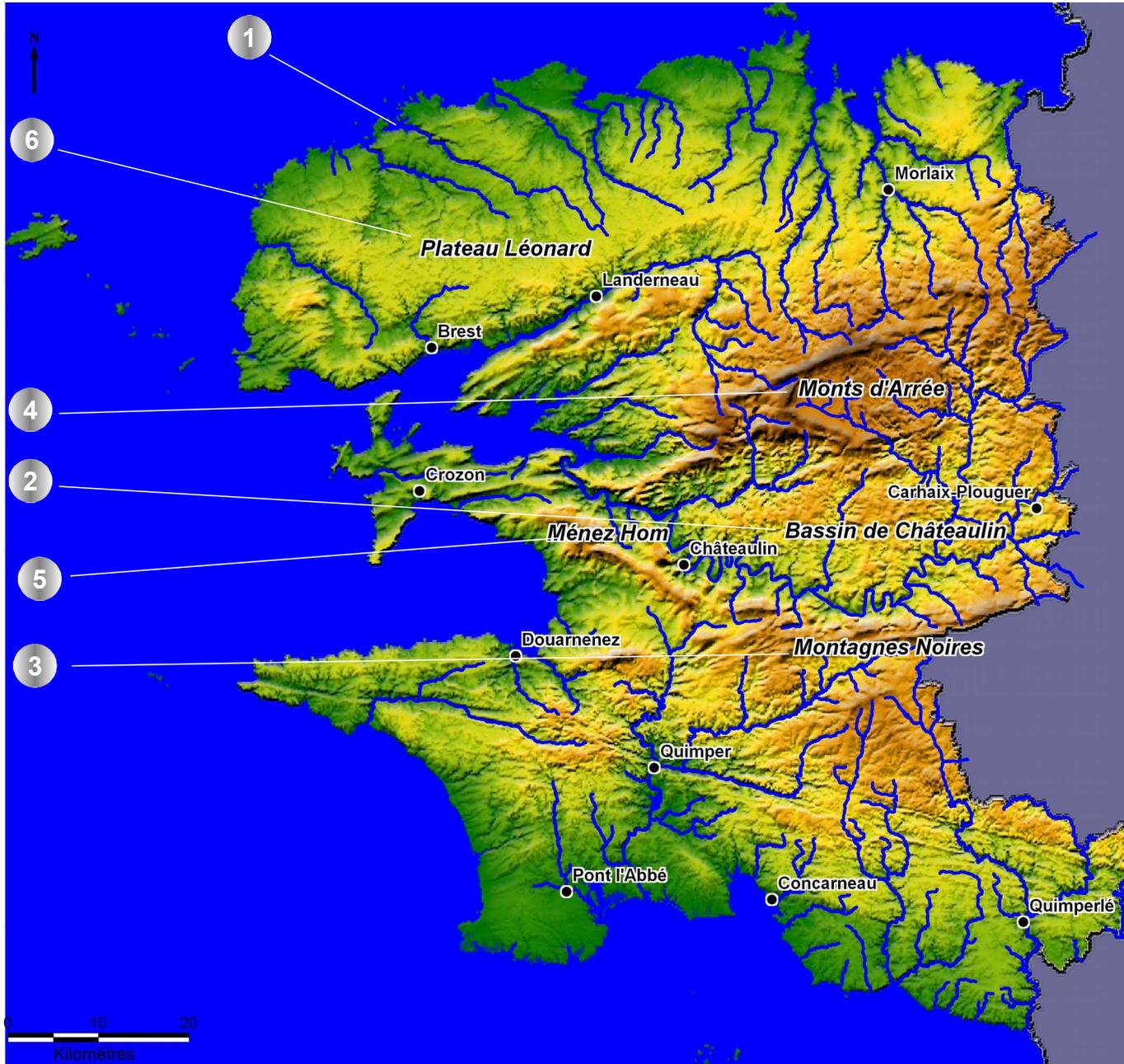


3 Ligne de crêtes des montagnes noires et douces ondulations du relief au premier plan



6 Plateau léonard au relief très adouci

1 - Le relief : la charpente des paysages finistériens



Des paysages variés dus au relief diversifié



Sources : IGN© BD Carto, BD Topo, BD MNT, BD Hydro / DDTM29

1 - Le relief : la charpente des paysages finistériens

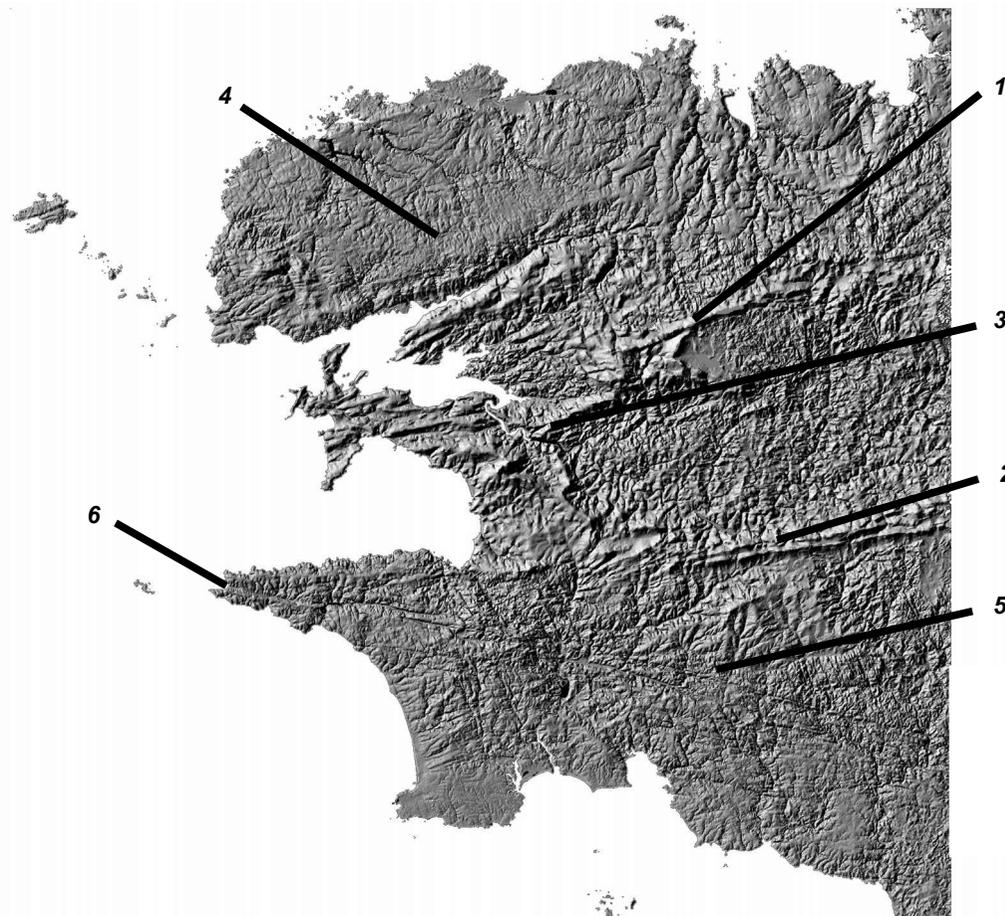
Bien que peu vigoureux, le relief du Finistère est moutonné et joue un rôle déterminant dans l'organisation de l'espace et les paysages.

Les monts bretons, au centre du département, forment une **double rangée de collines orientée d'est en ouest** qui convergent vers la mer.

- Au nord, les monts d'Arrée constituent la ligne de partage des eaux entre la Manche et l'Atlantique. C'est là que se trouvent les sommets les plus élevés de Bretagne : 387 m au Roc'h Trédudon, 384 m au Tuchenn Kador.
- Au sud, les montagnes noires s'allongent jusqu'à la montagne de Locronan et la presqu'île de Crozon, dominées par les 330 m du Menez Hom.
- Ces reliefs encadrent le bassin de Châteaulin (Poher), traversé par la profonde vallée de l'Aulne.

Les **plateaux périphériques**, disséqués par les **vallées**, s'abaissent par paliers vers le littoral. On distingue :

- le plateau léonard au nord du département,
- la partie du Trégor située à l'est de Morlaix,
- et l'ensemble des plateaux de Cornouaille au sud des montagnes noires.



Le modèle numérique de terrain (MNT) du Finistère, avec un éclairage Nord Ouest, fait apparaître les deux grandes lignes de crêtes des monts bretons (monts d'Arrée et montagnes noires [1 et 2]), et les reliefs qui les ferment, à l'ouest (Menez Hom [3]).

On remarque les grands plateaux (léonard [4], cornouillais [5]) et les entailles profondes des vallées (exemple des abers).

La faille géologique qui s'étire de la baie des Trépassés [6] jusqu'à la Loire Atlantique est également bien visible.

1 - Le relief : la charpente des paysages finistériens

Le **plateau léonard** s'étend de la pointe Saint-Mathieu à Morlaix. Depuis les monts d'Arrée, il présente une faible inclinaison vers la mer. Autrefois, les eaux des monts d'Arrée coulaient vers le nord pour se jeter dans la Manche, ce régime a été modifié par la constitution de la vallée de l'Élorn.

Le **bassin de Châteaulin** est constitué d'un relief léger aux sommets souvent aplanis. Les croupes molles qui composent cet espace sont séparées par des vallées profondément encaissées.

Au sud, le bassin est entaillé par l'Aulne aux larges méandres, qui comprend des versants abrupts et boisés. Le bassin de Châteaulin se ferme à l'ouest par le prolongement des monts d'Arrée et des montagnes noires, qui, sans l'estuaire de l'Aulne, se rejoindraient.

Le **Ménez Hom** du haut de ses 330 mètres, est une colline isolée dans le prolongement des montagnes noires. Elle se situe à l'entrée de la presqu'île de Crozon.

Au sud des **montagnes noires**, le relief est marqué par des collines allongées. Il offre localement des contrastes saisissants : la cuvette du Porzay fermée au sud par la montagne de Locronan, la confluence de vallées encaissées autour de Quimper, et le secteur du sud-est du plateau avec des vallées de mêmes caractéristiques coulant du nord au sud.

Au sud ouest, le **plateau cornouaillais** ondule doucement avec des altitudes inférieures à 120 m. Le cap Sizun se termine par une falaise de 80 m à la pointe du Raz, le pays bigouden plonge doucement dans la mer.



Large vue depuis le belvédère de Rosnoën, sur Trégarvan et le Ménez-Hom

Crédits photo : Anne-Claire Guillou – Charte du paysage et de l'architecture PNR d'Armorique

Le Faou, entre Cornouaille et Léon

« Rien n'est plus doux en Bretagne que Le Faou et l'hémicycle de hautes terres qui l'avoisinent. On comprend qu'une petite ville se soit établie à ce passage entre la Basse Cornouaille et les premières avancées du Léon. Le sire du Faou en était jadis le portier, et c'était un des plus hauts seigneurs bas bretons. Le Faou n'a plus l'importance qu'il connut jadis, mais il est tout de charme vieillot, à cheval sur son estuaire, bordant sa rue étroite de curieuses façades encorbelées. »

Source : extrait de « Les cahiers de l'Iroise » François MENEZ (1887 – 1945) Parution 1954

2 - Le rôle de la géologie dans les paysages



1 Formes surprenantes des chaos de la forêt d'Huelgoat



4 Côte granitique très travaillée offrant un paysage minéral chaotique finement cisailé



2 Vallon prenant place dans le cisaillement sud-armoricain



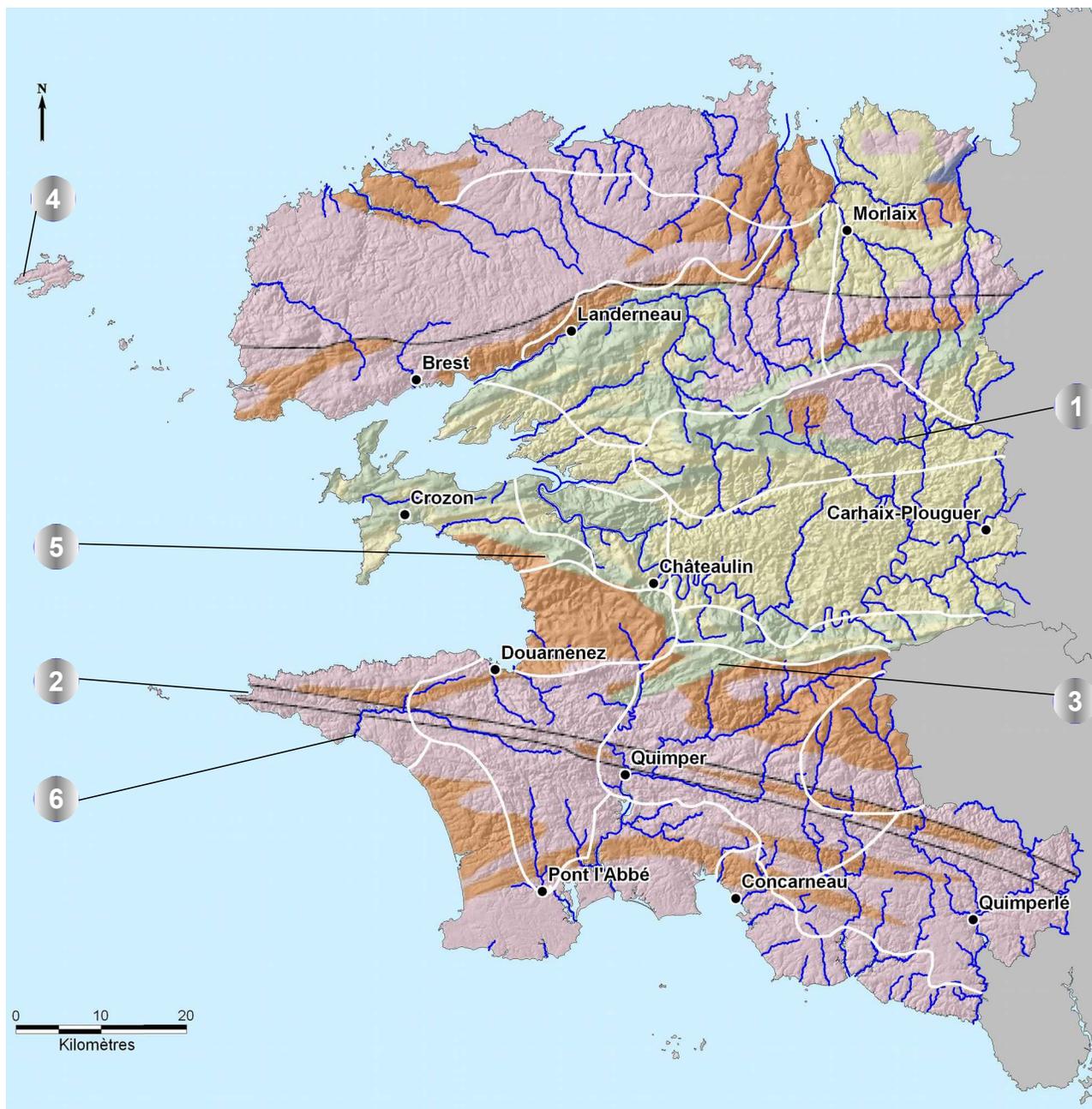
5 Grès dur résistant à l'érosion : ici, la croupe arrondie de la colline du Hielc'h



3 Affleurement rocheux dans le prolongement des montagnes noires



6 Falaise présente au cœur de la ville d'Audierne



Les paysages, reflets de la géologie

-  Roches volcaniques
-  Granites et roches associées
-  Schistes briovériens et micaschistes
-  Schistes primaires
-  Grès et quartzistes
-  Contacts tectoniques (faille)
-  Densité du réseau hydrographique

Sources : IGN© BD Carto, BD Topo, BD MNT / Géosciences Université de Rennes 1 / DDTM29

2 - Le rôle de la géologie dans les paysages

La **géologie** joue un rôle considérable dans les paysages : la nature des roches détermine en grande partie le relief, mais aussi les types de côtes, ou encore, les potentialités agronomiques des sols, et donc, les paysages ruraux. Par ailleurs, les roches étaient autrefois utilisées pour les constructions locales.

Les **grès durs** et certains schistes, résistant à l'érosion, marquent fortement le relief finistérien (les monts d'Arrée). Ces roches génèrent des sols acides et sont généralement occupées par la **lande**.

Lorsque les bancs de grès sont puissants, ils forment des croupes lourdes dans le paysage (Menez Hom, Tuchenn Kador).

Lorsqu'ils sont moins épais, apparaissent alors des rochers déchiquetés par l'érosion (les rochers de Plougastel ou la Roche au Feu par exemple).

Les **schistes** tendres occupent le centre de bassins comme ceux de la rade de Brest ou le bassin de Châteaulin (en jaune et orange sur la carte relative à la géologie). Ils apparaissent en creux dans le paysage : érodés, ces bassins ont donné naissance à des paysages **mollement vallonnés**.

Lorsqu'ils sont encadrés de bandes de roches dures, ils forment des **baies** sur le littoral (baie de Douarnenez) ou des rias* profondes comme l'estuaire de l'Élorn.

On remarque également comment les **escarpements de faille** (et notamment le fameux cisaillement de la baie des Trépassés à la Loire-Atlantique) correspondent à des **vallées rectilignes** déterminant des alignements de **cours d'eau**, avec parfois, des tracés en « baïonnette » (exemple du Jet).

Le socle géologique apporte un rôle paysager par sa présence dans **le bâti** : l'habitat, les murets, les édifices religieux (églises, calvaires, menhirs...), les ouvrages d'arts... Le bâti reflétait la nature du sous-sol (architecture mimétique).

L'**habitat traditionnel en pierre** de chaque territoire était le reflet de ce socle géologique.

Sur le plateau du Léon, l'habitat est constitué de granite de tonalité clair. Le granite de Kersanton fait partie de ces phénomènes d'oxydation de la pierre avec sa couleur jaune caractéristique.

Dans les monts d'Arrée et sur la presqu'île de Crozon l'habitat est fait de schiste. Sa couleur apparaît plus lumineuse en bordure de littoral, et plus sombre dans les terres.



Blocs rocheux qui ponctuent le paysage agricole par leur couleur claire



Constructions employant des roches issues du sous-sol local (Plourin)

2 - Le rôle de la géologie dans les paysages

En comparant l'image satellite de l'occupation du sol à la carte géologique, on constate que le **substrat conditionne les différents types d'occupation du sol** et d'organisation de l'espace.

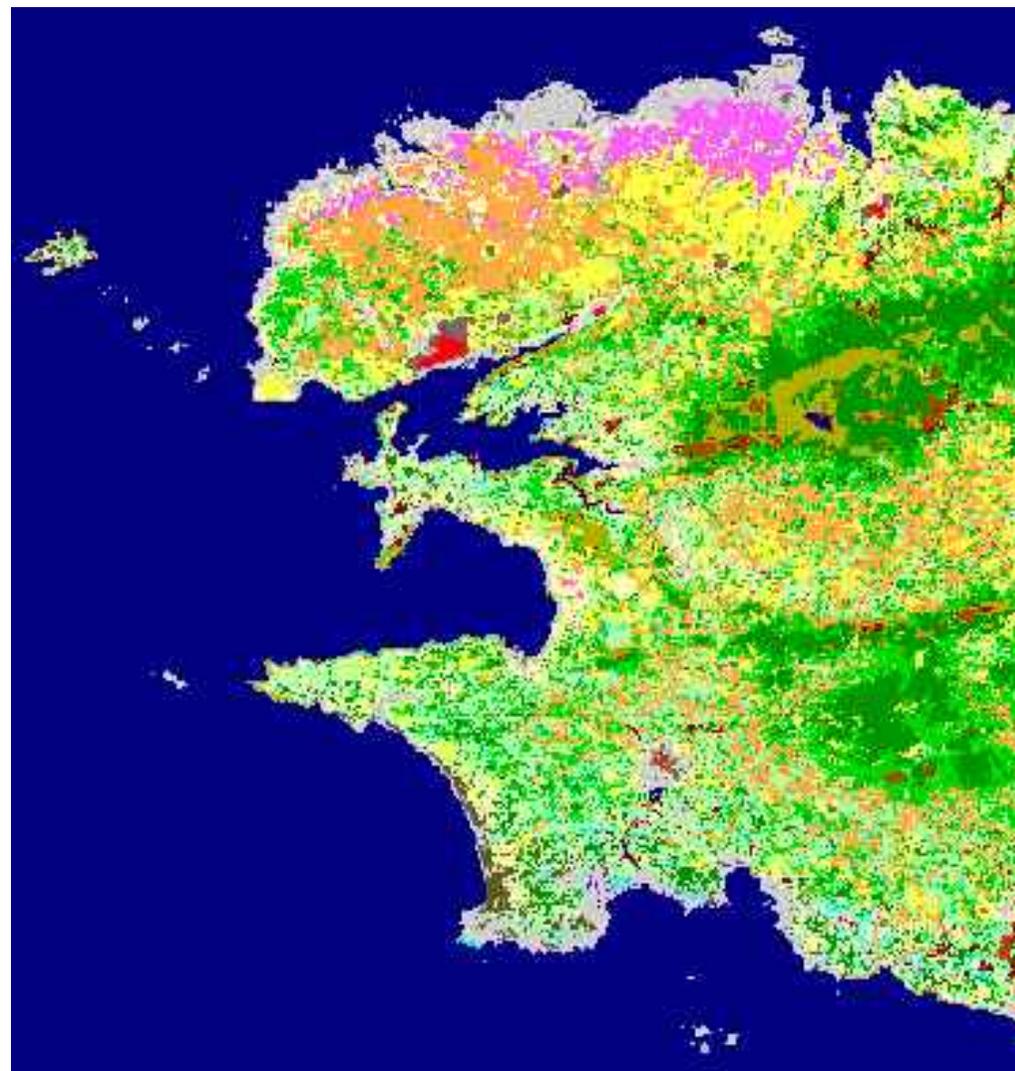
On distingue particulièrement bien le relief érodé des monts d'Arrée, domaine des landes, tourbières et parsemés de boisements.

Ce sont essentiellement sur les **zones granitiques** que se rencontrent les espaces agricoles, de potentiels souvent médiocres, à l'exception de la bordure littorale.

	Bocage dense et prairies sur collines
	Bocage à maille élargie
	Paysages mixtes avec bosquets
	Plateaux avec paysages ouverts et bocage relictuel
	Plateaux avec talus ou haies basses
	Plaines avec bocage à ragoisse destructuré
	Cultures de légumes sur plateaux
	Cultures de légumes sur plaines
	Forêts à dominante de feuillus
	Forêts à dominante de résineux
	Friches et landes
	Urbain dense
	Périurbain et bourgs
	Habitat diffus
	Dunes
	Marais d'eau douce et zones humides
	Marais littoraux
	Herbus
	Mer, lacs, cours d'eau estran

Sources : IGN© BD Carto / UMR CNRS ESO / INRA / DDTM29

Occupation du sol : télédétection Sol de Bretagne INRA / SAS / MODIS



3 - L'hydrographie



1 *Ria de Moëllan sur Mer aux coteaux escarpés et boisés*



2 *L'Aulne présente un paysage diversifié: coteau boisé et plaine agricole en fonction des méandres (convexes ou concaves)*



3 *L'Odét dans sa vallée boisée du Stangala, un paysage intime rendu par une végétation luxuriante*



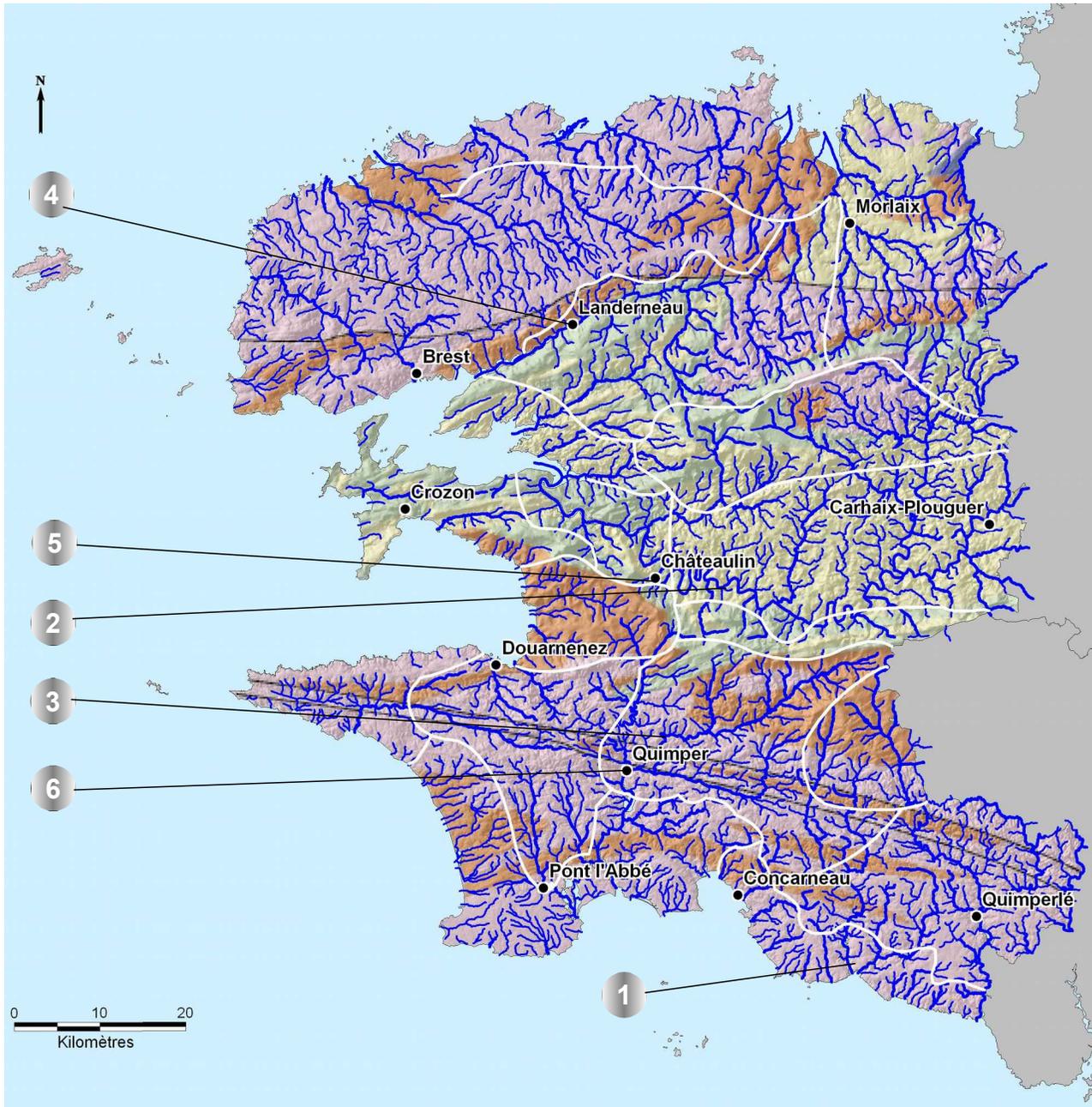
4 *La ville de Landerneau s'est construite de part et d'autre de l'Elorn mais aussi dessus*



5 *Les hommes se sont installés au plus près de l'Aulne, Chateaulin*



6 *L'Odét est traversée par de multiples ponts et passerelles à Quimper*



Le paysage : corrélation entre hydrographie et géologie

- Roches volcaniques
- Granites et roches associées
- Schistes briovériens et micaschistes
- Schistes primaires
- Grès et quartzistes
- Contacts tectoniques (faille)
- Densité du réseau hydrographique

Sources : IGN© BD Carto, BD Topo, BD MNT, BD Hydro / Géosciences Université de Rennes 1 / DDTM29

De part la géologie du sol, le **réseau hydrographique** du Finistère est très dense.

L'imperméabilité générale des terrains est à l'origine de cours d'eau nombreux et de faible importance.

De nombreux petits fleuves côtiers d'une longueur excédant rarement cent kilomètres marquent le paysage.

Pour la plupart navigables à leur embouchure (28 km pour l'Aulne, 16 km pour la Laïta, et 14 km pour l'Elorn), ils s'écoulent rapidement, dans des vallées profondes à pentes assez fortes, vers la Manche ou l'Atlantique.

Les **fleuves côtiers** ont formé des paysages caractéristiques influencés par la marée.

Ils sont les sièges des principales agglomérations du Finistère, qui sont majoritairement des villes portuaires (hormis Carhaix).

Les villes se sont inscrites dans le relief accidenté et pentu de ces fleuves.



L'Odet dans sa partie amont, au pied des montagnes noires



L'Odet dans sa partie estuarienne, un paysage doux et calme

3 - L'hydrographie

Les **vallées des cours d'eau**, la **végétation** souvent dense et foisonnante à leurs abords, leur **tracé** rectiligne ou en méandres, les **embouchures des fleuves**, marquent fortement les paysages finistériens.

L'Aulne, fleuve maritime, est spécifique par son important bassin hydrographique. Ce fleuve canalisé coule assez lentement par les faibles pentes du bassin de Châteaulin, creusées dans les schistes* et les grès.

La partie de la vallée située en amont de Châteaulin présente avant tout un paysage de bocage et de pâtures, ponctué de quelques fermes.

A partir de Châteaulin puis de Port Launay, ce paysage de fleuve paisible change : coteaux plus abrupts et boisés, collines plus escarpées, végétation tombant en cascade, fleuve plus sinueux. Cette partie de l'Aulne est appelée l'Aulne maritime, elle se termine par l'embouchure du fleuve dans la rade de Brest, au niveau des communes de Landévennec et Rosnoën.



Dessin des méandres de la vallée de l'Aulne

« Deux rivières, au pied des montagnes, entourent la ville (Quimperlé) comme un bracelet d'argent : elles se réunissent, s'entrecroisent, se divisent, disparaissent en revenant sans qu'on distingue de quel côté elles coulent, s'il y en a plusieurs ou une seule ; elles s'en vont ainsi entre les maisons et les rues en mouillant sur leur bord la dernière marche de l'escalier des jardins, et gargouillant sur les cailloux verts de leur lit où se courbent ensemble les grandes herbes minces. (...) D'une rive à l'autre un pont d'une seule arche a jeté sa courbe aplatie, dont la silhouette protégée tremblote sur la rivière avec les herbes suspendues à sa voûte, elles descendent en chevelure, s'allongent jusqu'en bas, et frôlent du bout le courant qui passe à travers l'ogive de cette verdure aérienne. On voit tous les coudes de la rivière réapparaître au loin dans la prairie où elle s'ébat avec les lignes de peupliers sur l'herbe, des bouquets d'arbres derrière les places d'eau, et çà et là, sur les bords, deux ou trois bicoques de travers, mirant obliquement leurs poutres jaunes et leurs plâtres noircis ».



L'Aulne dans sa partie canalisée (Saint-Hernin)

Source : extrait de «Par les champs et par les grèves » Gustave FLAUBERT (1821 - 1881)

4 - La diversité des paysages littoraux



1 *Paysage boisé et maritime, les deux composantes d'un estuaire*



2 *Les estuaires et le littoral offrent des paysages différents au cours d'une même journée suivant la marée*



3 *En pleine mer, la côte rocheuse de l'île d'Ouessant sculptée par les éléments physiques, offre un paysage rude*



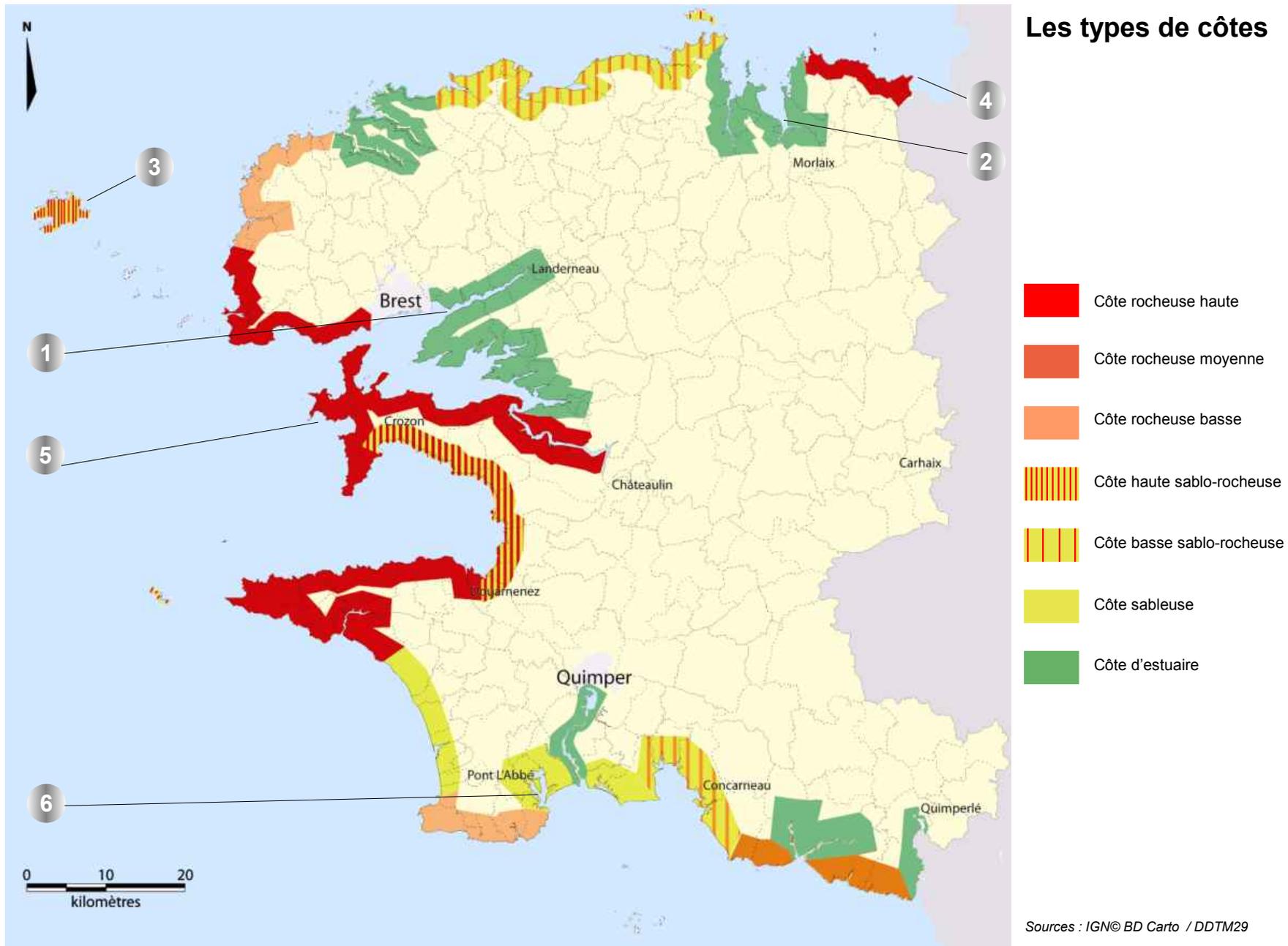
4 *Paysage minéral de la côte haute et rocheuse du Trégor venant mourir dans la mer (Locquirec)*



5 *Couvertes de landes, les côtes hautes et rocheuses de Crozon offrent parfois un dialogue visuel avec celles du Cap-Sizun*



6 *La côte sableuse reflète une impression d'harmonie entre terre et mer et un paysage plat*



4 - La diversité des paysages littoraux

Avec près de 1400 kilomètres de **côtes**, le Finistère est le département métropolitain français le plus riche en façade littorale.

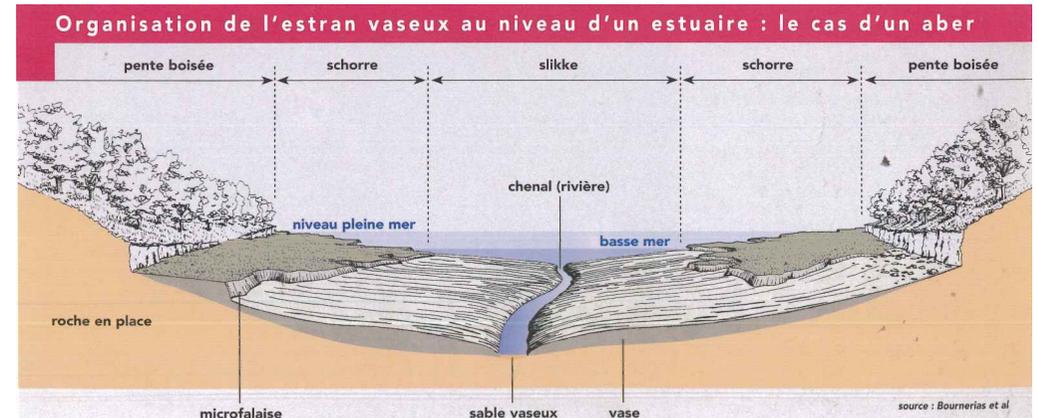
Le découpage de la côte et la variété des reliefs offrent une grande diversité de paysages (falaises, baies, anses et rias...) marqués par l'omniprésence de la mer et de l'ambiance maritime.

Les **hautes falaises** des pointes de la presqu'île de Crozon, s'élevant jusqu'à 72 mètres, ainsi que les Tas de Pois, roches se dressant en mer devant ces promontoires, sont constitués de grès armoricains.

Les paysages littoraux de granit sont très diversifiés : le granit de Saint-Renan arme les falaises de la pointe de Corsen, face à l'archipel de Molène, tandis que le granit de la pointe du Raz domine la chaussée de Sein. C'est encore la géologie qui explique les hauteurs des falaises du Trégor morlaisien. Les granits peuvent également correspondre à des **côtes basses** caractérisées par de vastes estrans rocheux (platier du Cap Caval en pays bigouden).

Avec la transgression marine, la mer a envahi les basses vallées fluviales : des estuaires démesurés par rapport aux rivières se sont créés, il s'agit des abers* ou rias*.

Il s'y est développée une sédimentation vaseuse dont la partie haute a été colonisée par la végétation, donnant alors des paysages de slikke* et de schorre*.



Source : CERESA, coord. (1995). Curieux de nature : patrimoine naturel de Bretagne – Les milieux littoraux. Conseil Régional et DIREN de Bretagne

4 - La diversité des paysages littoraux

Des **cordons de galets** se sont également formés lors de cette transgression. Avant sa dégradation, le grand cordon de galets de l'Ero Vili, en baie d'Audierne, s'étendait entre les falaises de Penhors jusqu'à la pointe de la Torche.

Les sables fournis par la mer et redistribués par les vents ont formé les **cordons dunaires**, souvent associés à des dépressions humides et participant à la diversité des paysages littoraux finistériens.



Cordon de galets de l'Ero Vili, en baie d'Audierne et zone littorale permettant des échanges entre terre et mer aboutissant à des paysages ouverts



Sable, galets, roches, l'île de Sein offre un paysage littoral varié



Système dunaire en baie d'Audierne : dune embryonnaire, mobile, puis stabilisée

4 - La diversité des paysages littoraux

Au-delà des phénomènes de marée, les paysages littoraux sont très mouvants dans le temps long, comme le montre l'examen d'anciennes cartes.



Carte de Cassini donnant à voir le littoral bigouden au XVIII^e siècle caractérisé à l'époque par de larges estuaires. L'île Tudy est une île, la mer vient lécher la falaise de Combrit

Le « finistère » du Finistère

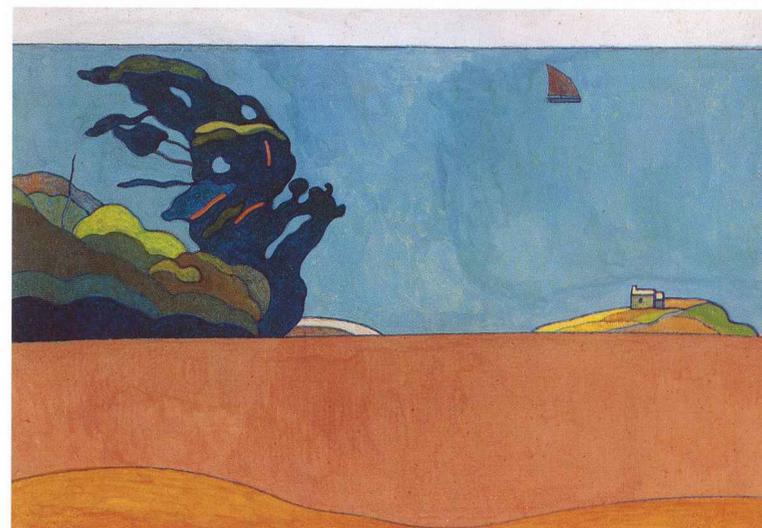
« Extrémité dernière de l'extrémité occidentale de la Terre Habitable.

Ici se termine le Royaume des Hommes.

Ici commence l'Empire des Grandes Eaux Immortelles, domaine sacré du vieil Océan.

Ici pointe et darde le croc central de ce trident fait de granits, de grès, de quartz, -Saint Mathieu, Crozon, Sein-, que la Bretagne plante et plonge au fond de l'atlantique : toute une architecture de landes, de caps, de baies, d'anses, de grèves, dont, au roulement des ressacs brassant sables et galets, les lignes, les aspects, les tons, les vacarmes et les contrastes déconcertèrent... ».

Source : extrait de « A travers la presqu'île de Crozon, Morgat et Camaret » George Gustave TOUDOUZE (1847 – 1912), éditions de la Ligue maritime française, Paris 1907



« Le paysage du Pouldu » 1892 – Charles FILIGER (1863 - 1928)

Gouache représentant le paysage littoral, et notamment l'action du vent sur les arbres. Simplification audacieuse du paysage littoral.

4 - La diversité des paysages littoraux

Le **contact entre la terre et la mer** est l'une des particularités du Finistère :

- **terre dominant la mer** depuis les falaises granitiques et schisteuses (côtes hautes du Trégor, de la presqu'île de Crozon, du Cap...),
- **mer rentrant profondément à l'intérieur des terres** grâce aux **abers** et estuaires (abers Ildut, Wrac'h et Benoît, Aulne, Elorn, Ria de L'île Tudy / rivière de Pont l'Abbé, l'Odet, le Bélon et l'Aven...),
- larges **anses** (baie de Goulven, rade de Brest, baie de Douarnenez, anses de Bénodet, la Forêt Fouesnant, la baie d'Audierne...).

Le dialogue entre la terre et la mer est sensoriel (marques du climat) et aussi **visuel** grâce à l'enchevêtrement des **lignes du relief** : les sinuosités de la côte multiplient caps et pointes, à partir desquels, au-delà de la mer, l'horizon est parfois constitué par la terre ! Ainsi voit-on Brest depuis la presqu'île de Crozon au nord, le cap Sizun au sud. Ainsi voit-on Concarneau depuis Beg Meil et Penmarc'h depuis Audierne...

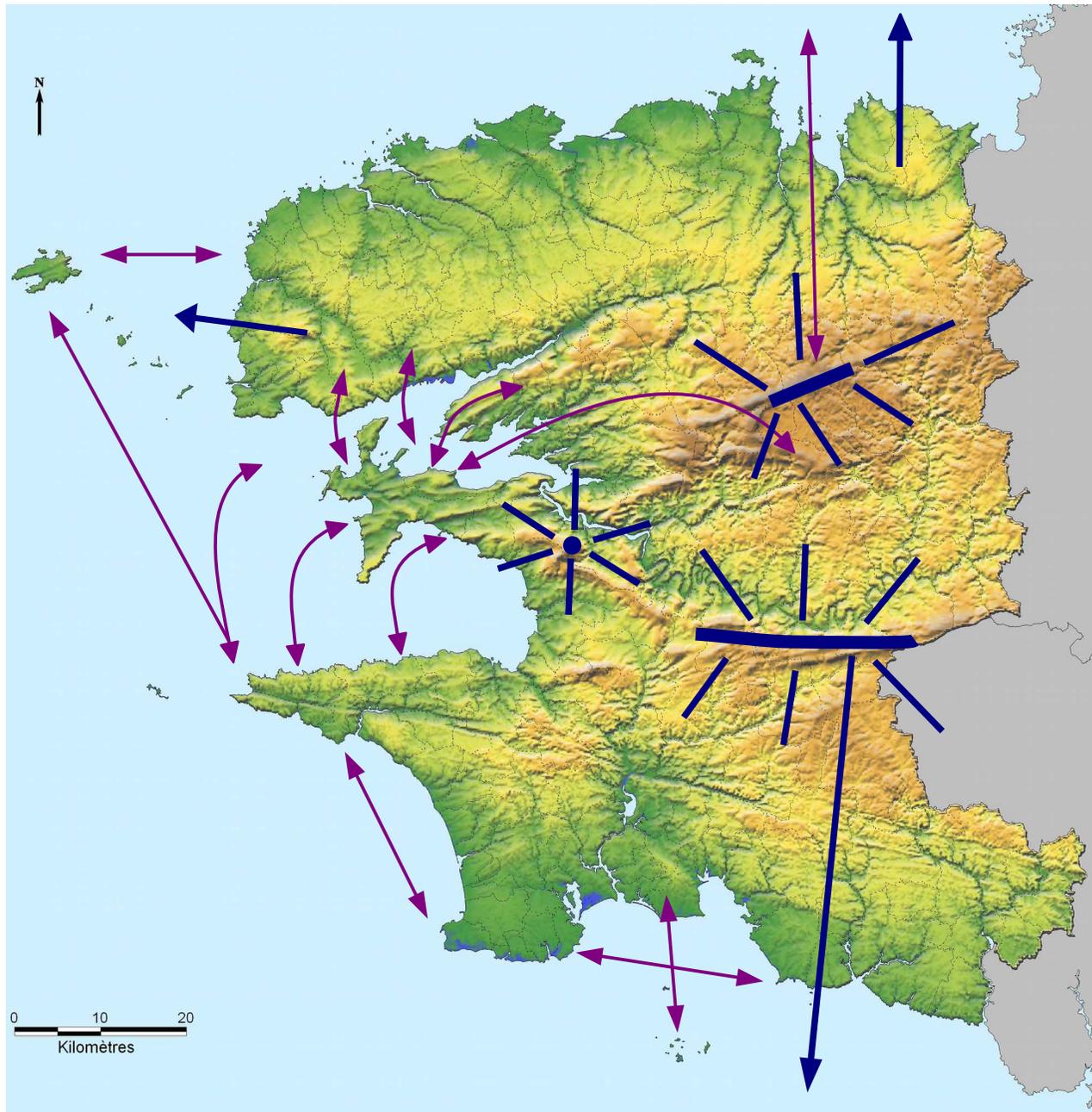
Le contact visuel se prolonge parfois fort loin : il est possible, par excellente visibilité, d'apercevoir depuis les points hauts des monts d'Arrée la mer à l'horizon, vers l'occident. Même l'unité la plus « continentale » du Finistère n'est pas totalement détachée de la mer.



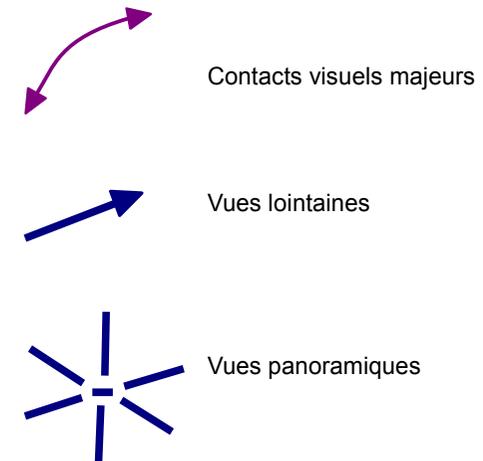
Pénétration de la mer et de son écume dans les terres du plateau léonard, l'agriculture s'étend jusqu'à l'aber Benoît par des coteaux peu pentus (Tréglonou)



Embouchure de l'Aulne vue depuis Quimerc'h



Contacts entre terre et mer Perceptions lointaines



Sources : IGN© BD Carto, BD Topo / DDTM29



1-2/ L'homme façonne les paysages

Les hommes participent à la création et modification des paysages par leurs activités : habiter, se déplacer, échanger, se nourrir...

Ils ont su profiter au mieux des éléments naturels pour développer leurs activités.

L'identité du Finistère est donc intimement liée à la façon dont l'homme s'est implanté.

1 - La structure urbaine et la logique d'implantation de l'homme



1 *Le paysage découvert par la route change au cours de l'année, selon les cultures plantées, la saison...*



4 *Découverte des paysages des monts d'Arrée par la RD 785*



2 *Les nouveaux ouvrages routiers coupent les collines, surplombent les vallées, se détachent de la topographie*



5 *Les routes sont de véritables vecteurs de découverte des paysages*



3 *Les deux rives de l'estuaire de l'Elorn reliées par deux ponts semblant ne faire qu'un, permettent les liaisons quotidiennes entre le Léon et la Cornouaille*



6 *Enjambant Morlaix, le viaduc est l'un des marqueurs de la ville*



Un réseau de voies adapté au relief

— Routes principales

—+—+— Voies ferrées

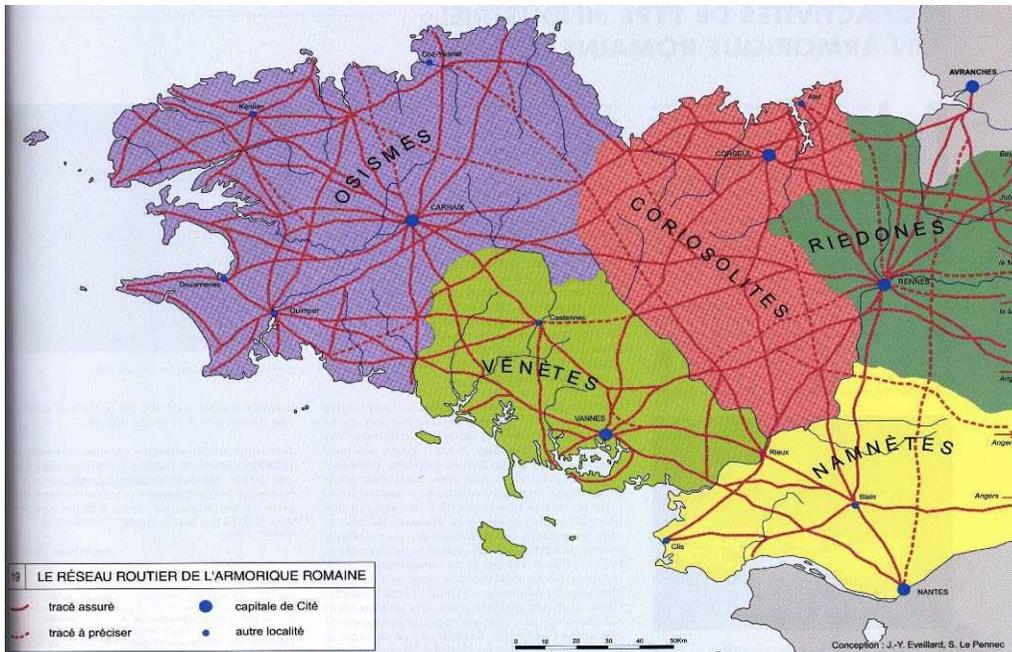


Sources : IGN© BD Carto, BD Topo, BD MNT / DDTM29

* Les voies de communication et le paysage

Essentielles au développement d'un territoire (établissement des villes, croissance du commerce,...), les routes et voies ferrées influent directement sur les paysages. Elles constituent un **élément de paysage** et sont un des **vecteurs de découverte** des paysages traversés.

Le réseau de voies actuel puise sa source dans l'histoire. Dès l'antiquité, les voies romaines ont structuré le réseau viaire. On distingue les grands axes de l'époque, alors centrés sur Carhaix, Quimper et Douarnenez ; certains d'entre eux épousant les lignes de crêtes et vallées (exemple de Douarnenez au cap Sizun, ou encore de Morlaix à la pointe Saint-Mathieu).



A l'époque romaine, le réseau était déjà dense et convergeait vers Carhaix, alors capitale de la tribu des Osismes.

Ce n'est qu'à la seconde moitié du XIX^{ème} siècle que le réseau routier tel qu'on le connaît aujourd'hui se met en place, avec, comme préoccupation majeure, l'amélioration des relations entre le nord et le sud du département, ainsi que la densification du réseau secondaire, afin d'améliorer le développement économique des territoires (écoulement des produits agricoles notamment).

A partir de 1969, les réseaux de communication se renforcent dans le cadre du plan routier breton. C'est à cette époque que les villes de Brest, Châteaulin, Quimper et Quimperlé sont reliées par la voie express irriguant l'ensemble de la Bretagne. Ayant la particularité d'être gratuite, cette voie a accueilli un certain nombre de zones d'activités aux bords de ses pénétrantes.

Aujourd'hui, le Finistère est doté d'un réseau routier dense qui irrigue les principales agglomérations. Le territoire est couvert d'une toile de routes nationales ou départementales. Les axes les plus empruntés sont la N 165 reliant Brest à Quimperlé via Quimper (qui se prolonge vers Lorient) et la N 12 reliant Brest à Morlaix (qui se prolonge vers Saint-Brieuc et Rennes).



Vue de la N 165 plongeant dans la vallée du Jet, au loin, les coteaux urbanisés (Quimper).

1 - La structure urbaine et la logique d'implantation de l'homme

Suivant la manière dont elles épousent la topographie, suivant la présence de végétation haute ou de talus, les routes conditionnent notre perception du paysage.

Depuis les routes traversant les bassins versants, comme la RN 165, se donne à voir une succession de lignes d'horizon. Au cours de ce parcours de « montagnes russes », nous découvrons les prémices de la rade de Brest et de la baie du Faou, en passant la crête de Quimerc'h vers le Faou.

Les routes situées sur les lignes de crête permettent d'avoir de vastes panoramas. Les routes sur plateau (RN 12 par exemple) offrent une vue ouverte, parfois obstruée par la présence de zones d'activités.

Vecteur de découverte des paysages, les axes routiers sont également des lieux de concentration de zones commerciales et d'activités recherchant « l'effet vitrine » .

Les ouvrages d'art ont une présence importante dans l'imaginaire, les relations culturelles et les paysages du département : pont Albert Louppe et pont de l'Iroise reliant Cornouaille et Léon, ancien et nouveau ponts de Térénez, viaduc de Morlaix, pont de cornouaille reliant pays glazik et pays bigouden...

« Les voies express désossent la campagne, débusquent les chapelles, Rumengol n'a plus de secret, Marie toute bleue dans sa niche peut lever les paupières ».

Source : extrait de « Pays de connaissance » Pierre TANGUY, éditions La part-commune, 2003.

Des chemins
De plus en plus cautérisés
Au bitume

... Hentoù
... Muioç'h mui tanet
... Gant koltar

Source : « L'archipel des monts d'Arrée » citation de Alain KERVERN, éditions La part-commune, 2006.



Le pont de Térénez fait la jonction entre les deux coteaux densément boisés de l'Aulne et paraît surgir d'une nature encore vierge

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre : Conseil général du Finistère, assisté du SETRA, Ingénieur concepteur : Michel Virlogeux, Architecte : Lavigne – Cheron, Photo : FLY HD (2013)

La charte paysagère des axes routiers du Finistère

(téléchargeable sur le site internet des services de l'État dans le Finistère, rubrique « Aménagement du territoire, construction, logement », « Connaissance du territoire »)



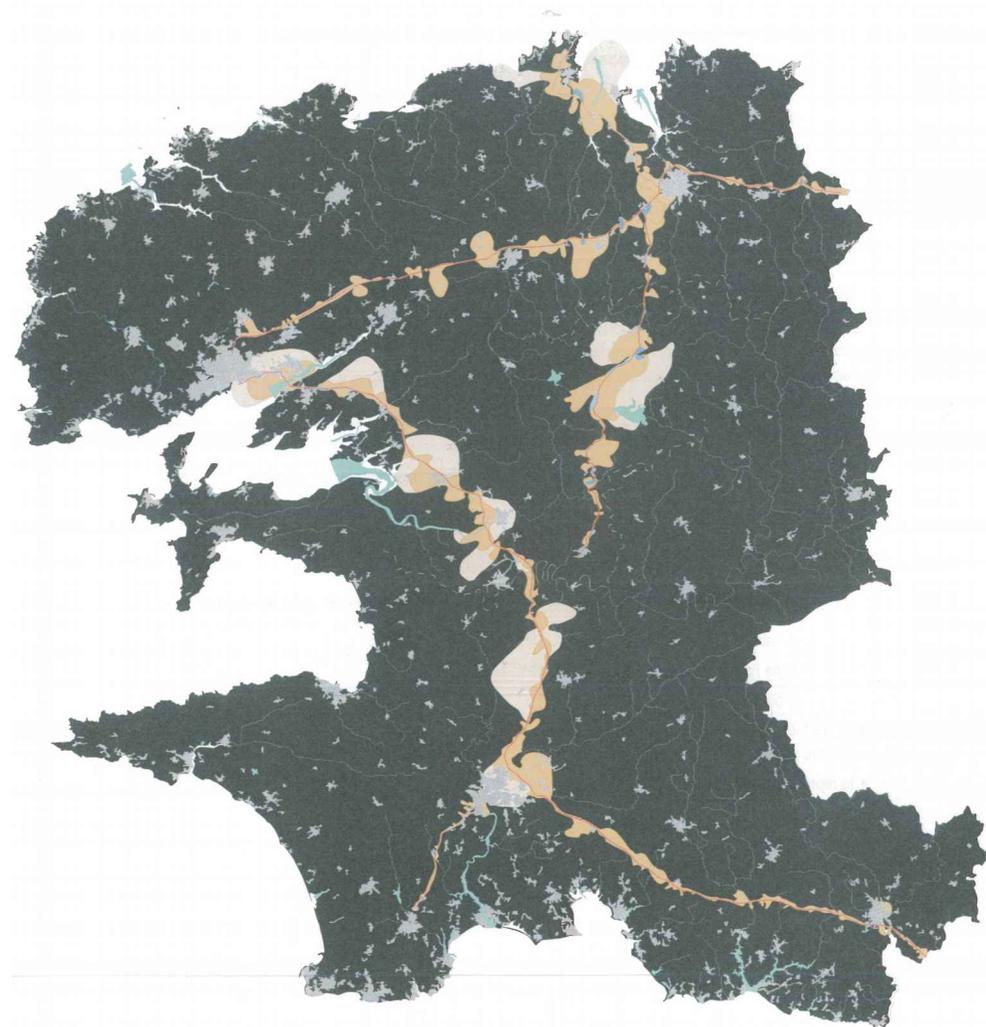
Réalisé en 2003, ce document a pour objectif de valoriser les territoires et les paysages qui bordent les voies, et ainsi présenter une identité finistérienne à la mesure de celle du département.

Les principales voies structurantes ont été identifiées dans le cadre de cette charte et ont permis d'élaborer une méthodologie paysagère :

- RD 58 (Roscoff – Morlaix)
- RD 785 nord (Morlaix – Pleyben)
- RD 165 (Brest – Morbihan)
- RD 785 sud (Quimper – Pont l'Abbé)
- RN 12 (Brest – Côtes d'Armor)

Le littoral reste peu perceptible depuis les axes majeurs, si ce n'est au passage des rias ou des ports. Les interférences entre paysages et réseau routier sont cependant très sensibles sur les espaces côtiers : la découverte de ces paysages caractéristiques du Finistère doit être intégrée à la conception de ces infrastructures (voies, aires de stationnement...).

Les aires de « co-visibilité »



Parmi ces itinéraires, et après analyse des aires de covisibilité, il apparaît que la RN 165, la RD 58 ou la RD 785 nord sont particulièrement démonstratives et offrent de véritables points de vue sur le territoire finistérien.

1 - La structure urbaine et la logique d'implantation de l'homme

Au XIX^{ème}, les premiers **chemins de fer** font leur apparition, améliorant l'accessibilité du département et entraînant des bouleversements rapides des paysages. Ils sont utilisés pour **le tourisme, le commerce et l'industrie agro-alimentaire**.

Les premières locomotives atteignent Quimper dès 1863 grâce à la ligne Nantes-Quimper. La ville de Brest connaît l'arrivée du train deux années plus tard. Les villes du centre du département sont alors reliées aux autres. Des lignes secondaires font leur apparition à partir de 1880 permettant d'atteindre les ports de pêche (Douarnenez), les régions légumières (Roscoff) ainsi que les stations balnéaires comme Le Conquet, (relié à Brest par le tramway).

L'arrivée du train dans le Finistère a permis de révéler ses paysages à de nombreux peintres dont Gauguin, Le Sérusier, qui ont fait école (Pont-Aven) et modifié la perception des paysages.

A l'heure actuelle le Finistère compte 282 km de rail, les deux gares principales étant Brest et Quimper. Ces gares, qui se sont développées au sein des paysages urbains, participent à l'identité des villes.



Le tramway de Brest allait jusqu'au Conquet, il a permis une démocratisation du littoral et la découverte de paysages surprenants.



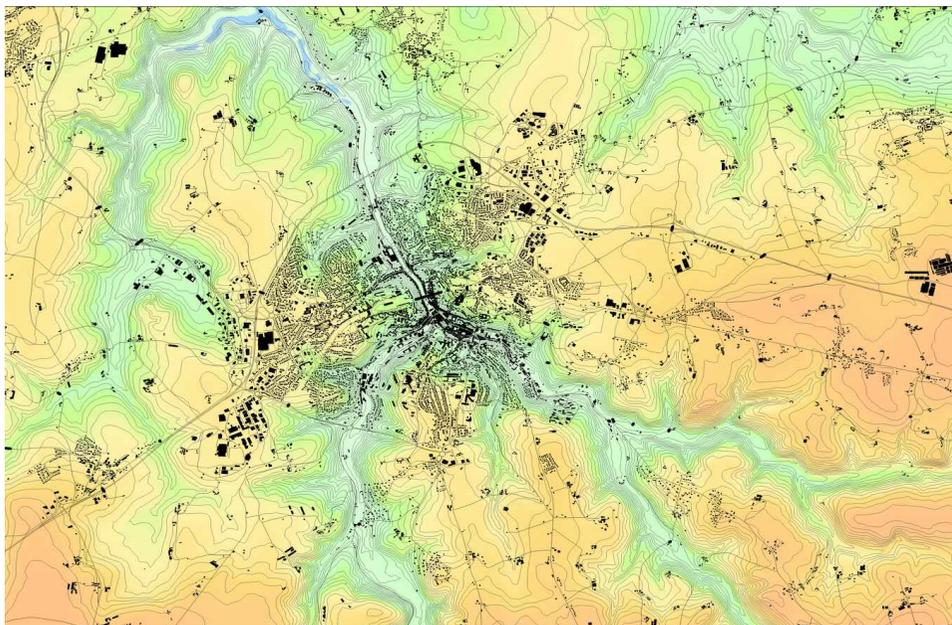
Viaduc de Morlaix.

* Les villes portuaires et leur rapport au site

Il existe un lien fort entre ville et site. En effet, c'est la proximité de la mer et le relief qui déterminaient l'implantation des villes afin d'organiser au mieux les fonctions d'échange et de commerce (échanges entre la terre et la mer, au débouché des principales routes maritimes et échanges entre territoires voisins).

Ainsi, une composante forte des villes du département est l'installation en fond d'estuaire (Quimper, Morlaix, Quimperlé, Landerneau, Pont-L'Abbé) qui permettait, tout en étant protégé des assauts de la mer, de se trouver sur des nœuds stratégiques de commerce et de points d'échange entre terre et mer.

L'activité portuaire est donc l'élément commun le plus frappant. Qu'il s'agisse de ports de commerce (Brest, Douarnenez, Roscoff), militaire (Brest), de pêche (Le Guilvinec, Concarneau), tous ont permis l'essor du département et l'établissement des populations.



Le cœur de Morlaix implanté en fond d'estuaire à la confluence de plusieurs vallées, comme de nombreuses autres villes finistériennes

« Gentil Quimper, le nid de mon enfance
De lierre, ormeaux roches tout tapissé,
Vois, ce, d'un tendre amour, qu'à ta face
J'offre : un miroir de hêtres et de houx (...)
Mère ou servante, le dos à la feuillée
Brodaient, cousaient, ou ravaudaient les bas
Sans craindre trop la pente ravinée
Car les quinconces protégeaient nos faux pas (...)
En bas, l'Odet aux ponts de fer multiples
se gargarise interminablement.
Sur le disque éclatant de l'Odet élargi
J'aimais apercevoir entre les doigts des arbres
Les joues du grand voilier dorées par le soleil
Tandis que sous nos pieds s'élançant des broussailles
Les trois mâts fins et lourds faisaient songer à Dieu (...) »

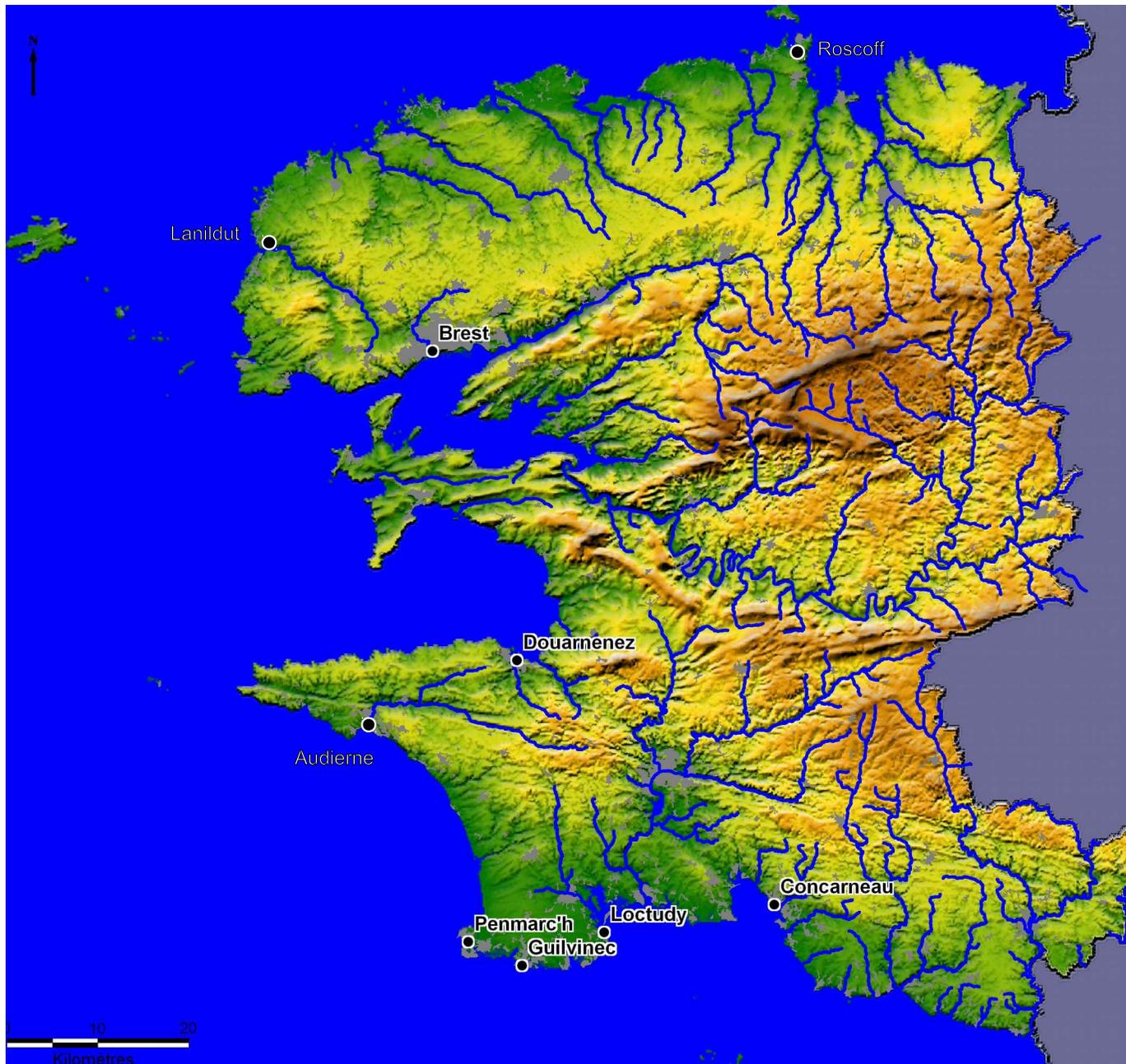
Source : « Le laboratoire central » 1903, texte poétique de Max Jacob (1976 – 1944).

Malgré un faible taux d'urbanisation caractéristique au département au début du XVIIIème siècle, aujourd'hui, 73 % de la population finistérienne est urbaine. Les deux principaux foyers urbains sont Brest et Quimper.

Brest et les communes périphériques forment une agglomération de 210 000 habitants et influencent tout le Léon. Quimper, quant à elle, influence toute la moitié sud du département.

D'autres villes plus petites, sont présentes de façon homogène sur le territoire. Ce quadrillage est composé notamment de Morlaix qui domine le Nord-Est du département, Douarnenez, Quimperlé, Concarneau, Saint-Renan, Landerneau, Landivisiau...

Le centre du département n'est pas soumis à cette organisation, en effet Crozon, Châteaulin et Carhaix, certes de taille plus réduite, ne parviennent pas à étendre géographiquement leur influence.

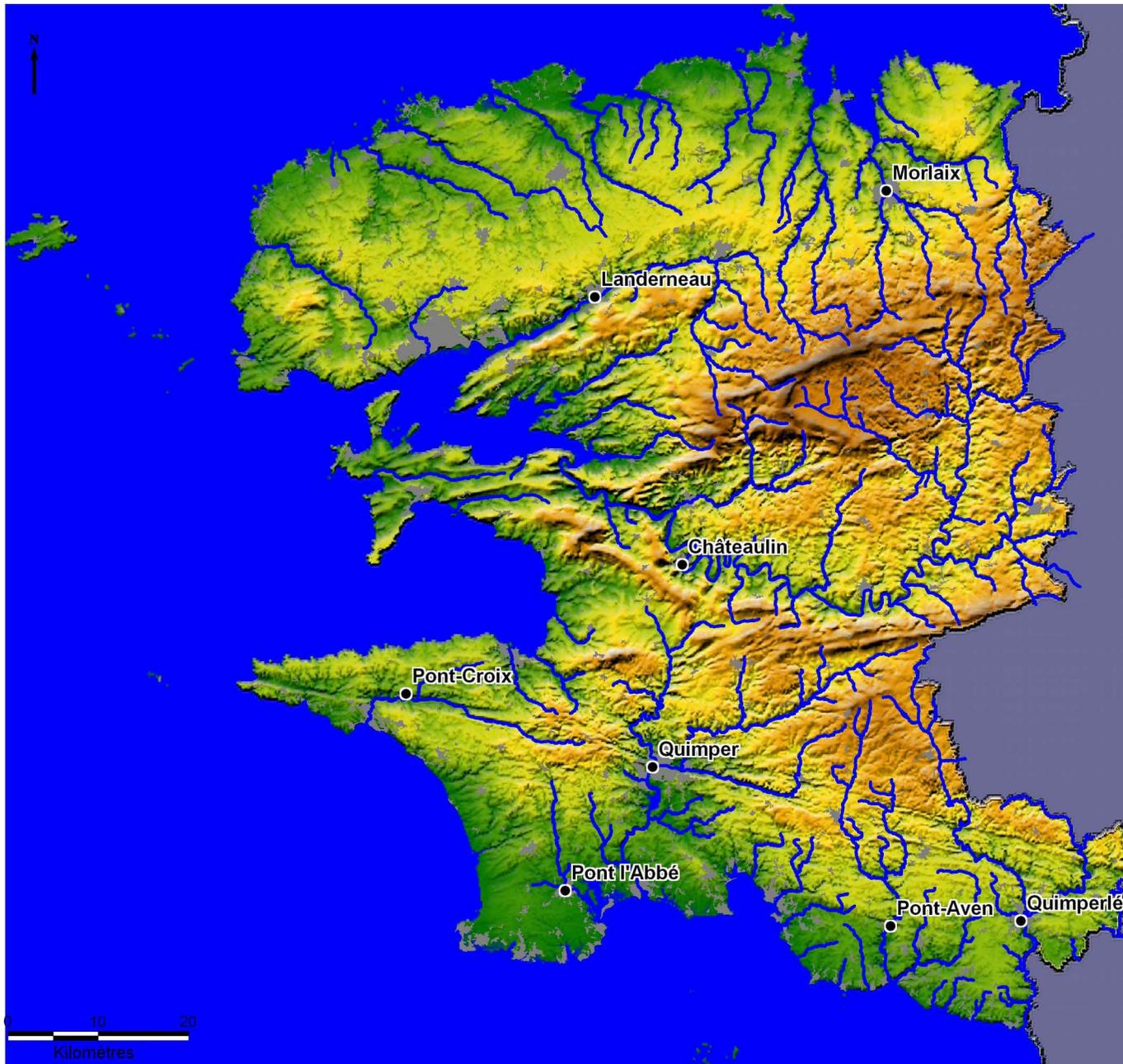


Les villes portuaires

 Réseau principal de cours d'eau des fleuves



Sources : IGN© BD Carto, BD Hydro / DDTM29



Implantation des villes en fond d'estuaire

 Réseau principal de cours d'eau des fleuves



Sources : IGN© BD Carto, BD Hydro / DDTM29

* La topographie et les principales villes

Le relief joue une place prépondérante dans l'organisation des principales villes du Finistère.

Ainsi, de nombreux **coteaux boisés et des falaises** s'inscrivent au cœur même des agglomérations (Stangalar et falaise de Penfeld à Brest, Mont Frugy à Quimper, quartier de Kerisole et de Saint-Nicolas à Quimperlé...).

Certaines villes s'inscrivent dans un **territoire accidenté** marqué par une succession de vallées et de talwegs encaissés (Morlaix, Pont-de-Buis-les-Quimerç'h).

D'autres villes se sont développées sur la **rive concave d'un méandre** (Châteaulin, Châteauneuf-du-Faou).

Enfin, comme souligné précédemment, la majorité des villes finistériennes se sont créées en fond d'estuaire.

Ces organisations donnent un rôle structural aux éléments forts du paysage. On les retrouve, de manière récurrente, dans la majorité des sites urbains :

- **expressions brutes du relief** (falaises urbaines, coteaux boisés, vallées...) constituant des **coupures d'urbanisation**, avec un caractère champêtre ou forestier.
- **parcs et jardins** résultant d'une appropriation des secteurs les moins favorables à la construction (exemple du parc Rù à Quimperlé ou du Stangalar à Brest).
- **trame viaire** spécifique permettant de répondre aux contraintes des pentes, (exemple des route en lacets).
- présence d'activités liées à l'eau, imbriquées dans la ville (faïenceries de Quimper, papeterie de Quimperlé, activités portuaires, conserveries,...).



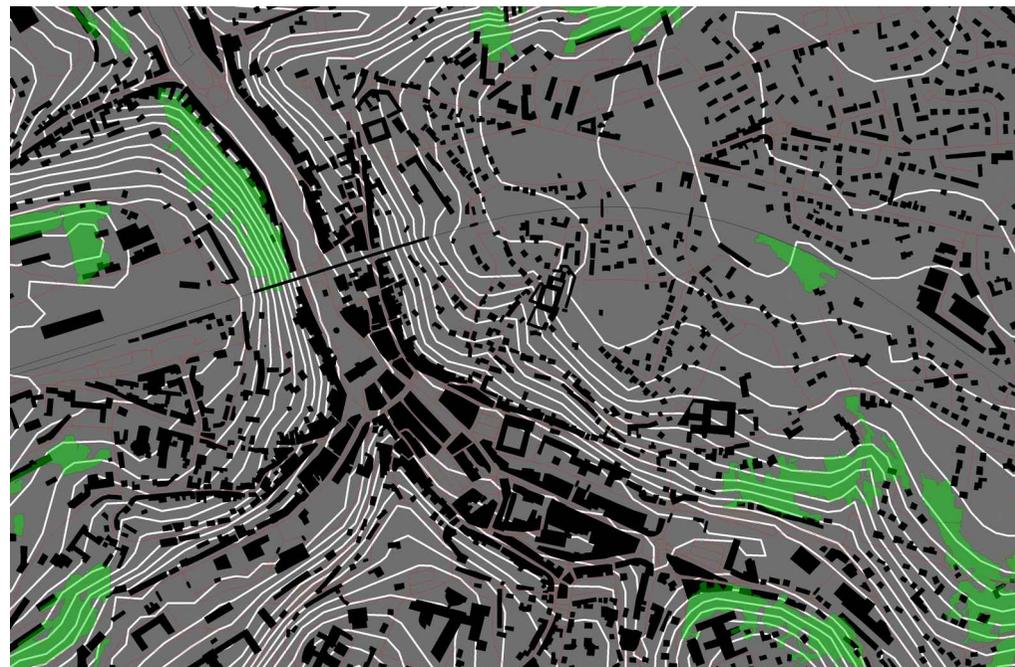
Implantation de Landerneau fond d'estuaire de l'Élorn

Photo : Pascale Guehennec

De nombreux dysfonctionnements paysagers et urbains sont liés à la négation de cette **relation au site**.

Les **modes d'implantation** au site qui « oublie » les contraintes de site ou qui s'en affranchissent (par des remblais par exemple) perturbent la lecture paysagère du rapport de la ville à son contexte naturel et en détruisant le pittoresque.

Une autre conséquence du positionnement des villes en fond d'estuaire est l'existence d'une relation toute particulière à l'eau et aux **crues**. Le risque d'inondation est un véritable **enjeu** pour le développement de demain et est présent dans les principaux centres urbains et doit être pris en compte en termes d'aménagement et d'urbanisme.



L'urbanisation initiale de Morlaix s'est établie sur les bords du fleuve. L'urbanisation du coteau nord-est s'est organisée, en fonction de la pente : implantation du bâti parallèlement aux courbes de niveau. Celle du plateau fonctionne davantage avec les axes routiers. Notons les coteaux abrupts défavorables à l'implantation urbaine laissés à la végétation (boisement, trame verte).

2 - Les paysages habités

Plus développé dans le grand ouest que dans le reste de la France, l'habitat diffus concerne l'ensemble de la Bretagne.

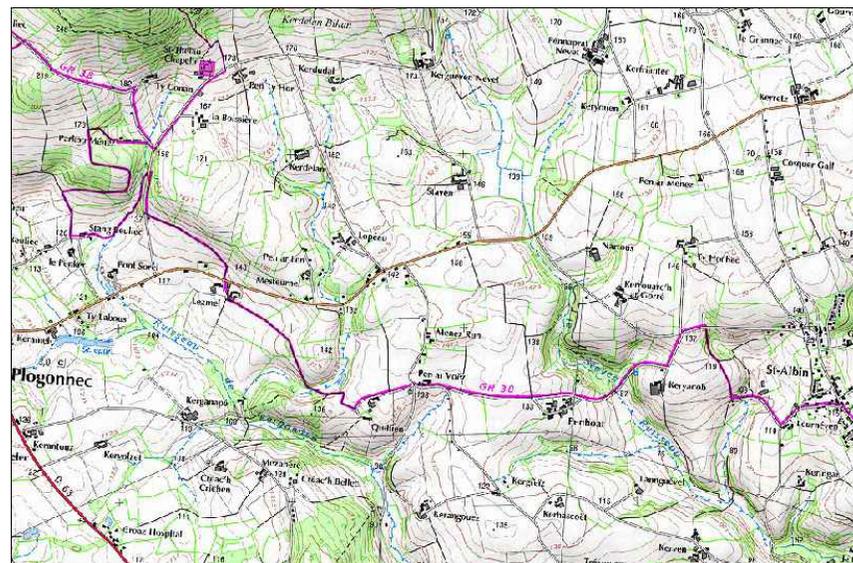
La dispersion des maisons individuelles est particulièrement frappante lorsque la densité élevée se combine avec un paysage relativement ouvert.

* Avant 1950

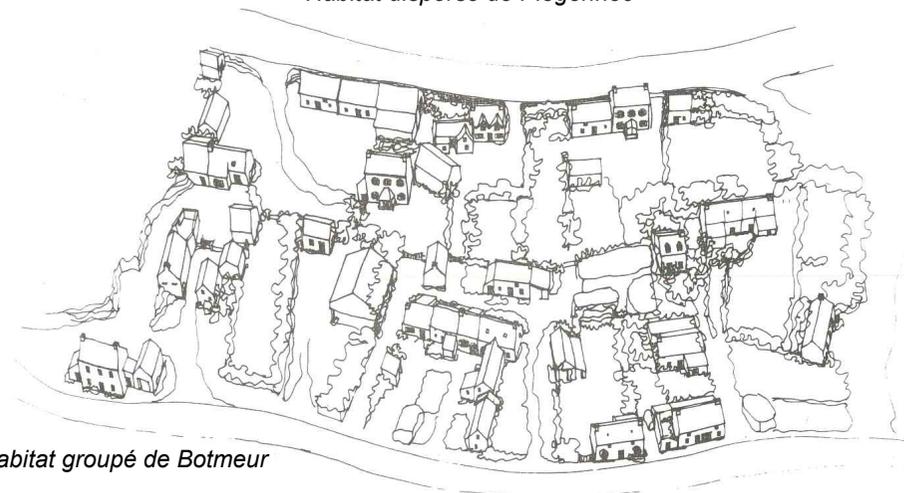
Avant 1950, l'habitat répond à des logiques locales ...

Jusqu'aux années 1950, les formes rurales bâties (bâti isolé, petit ou gros hameau) se faisaient en accord avec le relief, le climat, les matériaux du sous-sol.

Ainsi les implantations humaines s'effectuaient en relation avec le relief et les facteurs climatiques : généralement à flanc de coteau dans le but de se protéger des pluies et des vents dominants, les lignes bâties s'appuyaient sur les lignes de crêtes et les talus, sans jamais les dépasser.



Habitat dispersé de Plogonnec



Habitat groupé de Botmeur

- maisons adossées à la pente, vers le sud
- sentiers perpendiculaires pour atteindre le cœur
- route au niveau de l'égout du toit de la 1^{ère} rangée
- délimitation et protection des cours

Source : d'après Boclé et associé pour "Parc d'Armorique architecture"

2 - Les paysages habités

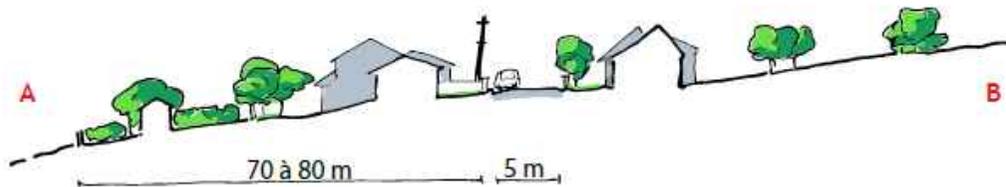
Une logique d'orientation

Plusieurs logiques d'implantation peuvent être à l'origine des formes urbaines des hameaux ou villages :

- Orientation des façades principales vers le sud.
- Orientation du bâti parallèlement aux courbes de niveau.
- Orientation des constructions pour constituer des ensembles groupés, s'articulant autour d'espaces centraux.
- Orientation en rapport avec les voies de desserte.

Maisons sur la pente

La desserte principale suit la pente, les maisons lui sont perpendiculaires, étagées sur des courbes de niveau successives.



Maisons sur une même courbe de niveau

La desserte principale suit globalement les courbes de niveau. Les maisons sont implantées parallèlement à la route, par rangées plus ou moins discontinues, le long d'une même courbe de niveau.



Photo : Jean Pierre Ferrand

* Après 1950

Apparition de l'habitat néo-breton

La maîtrise de nouvelles techniques comme le béton, l'importation de matériaux (bois exotiques...), l'apparition d'une nouvelle organisation des métiers du bâtiment ou encore l'utilisation d'éléments préfabriqués à l'échelle nationale, gomme indéniablement les particularismes locaux.

A l'échelle de la Bretagne, une uniformisation des constructions s'opère, accélérée par la mise en place de règlements d'urbanisme homogènes, identiques quel que soit le contexte local. Ces règlements imposent entre autres : reculs, hauteurs, angles des pentes de toit, type de clôture.

Ainsi apparaît le modèle néo-breton. Il reprend çà et là quelques caractéristiques de l'habitat traditionnel telles que les façades blanches, les pignons aveugles, les toits en ardoise à double pente, les cheminées au sommet des pignons. Cependant il néglige les logiques d'implantation dans le site, et méprise les matériaux locaux.

Cette forme s'impose rapidement sur l'ensemble du département et de la région, elle est aujourd'hui majoritaire dans les paysages et participe au caractère identitaire de toute la Bretagne.

Dans le paysage sont ainsi apparus des quartiers entiers de maisons aux façades blanches, toutes ressemblantes, participant à la caractérisation du paysage finistérien.



Les paysages littoraux et ruraux sont aujourd'hui composés de multiples taches blanches, nous rappelant l'avènement de l'habitat néo-breton à partir des années 1950 (Carhaix et Concarneau)

... et du lotissement

Sur le plan de l'urbanisme cette période est marquée par la montée en puissance des valeurs individuelles qui se concrétisent par la forme urbaine* qu'est le lotissement. Face à l'augmentation des demandes en logement, les villes et de nombreux bourgs ruraux ont au moins eu « leur lotissement », souvent juxtaposé ou conçu en rupture avec le centre ancien.

Le lotissement, et ses règles de construction, ont alors eu pour effet l'apparition de l'habitat individuel « ouvert » avec jardin. La maison est construite au milieu de sa parcelle. La densité est moins forte que dans le bourg ou les hameaux.

Les conséquences sont une multiplication de la voirie, des réseaux (eau, électricité..) et une consommation d'espace par logement beaucoup plus forte qu'auparavant.



Le lotissement : une façon d'occuper l'espace. Cette forme d'urbanisation déjà ancienne désignant à l'origine une procédure administrative, a souvent été conçue comme un découpage foncier sans prise en compte, à ce stade déterminant, des éléments de contexte et des dimensions paysagères, urbaines et architecturales.

2 - Les paysages habités

A l'échelle d'un bourg, les nouvelles constructions implantées autour des centres préexistants peuvent être cohérentes, ou non, avec les formes urbaines initiales.

Certaines communes confirment ou engagent une logique de plan concentrique cernant le vieux bourg. D'autres s'urbanisent le long des axes routiers majeurs, ce qui a pour effet de créer ou amplifier le phénomène de bourg linéaire.

Dans tous les cas, les relations entre les activités humaines et leur environnement évoluent. Il en résulte des équilibres et des harmonies paysagères de qualité très variable.

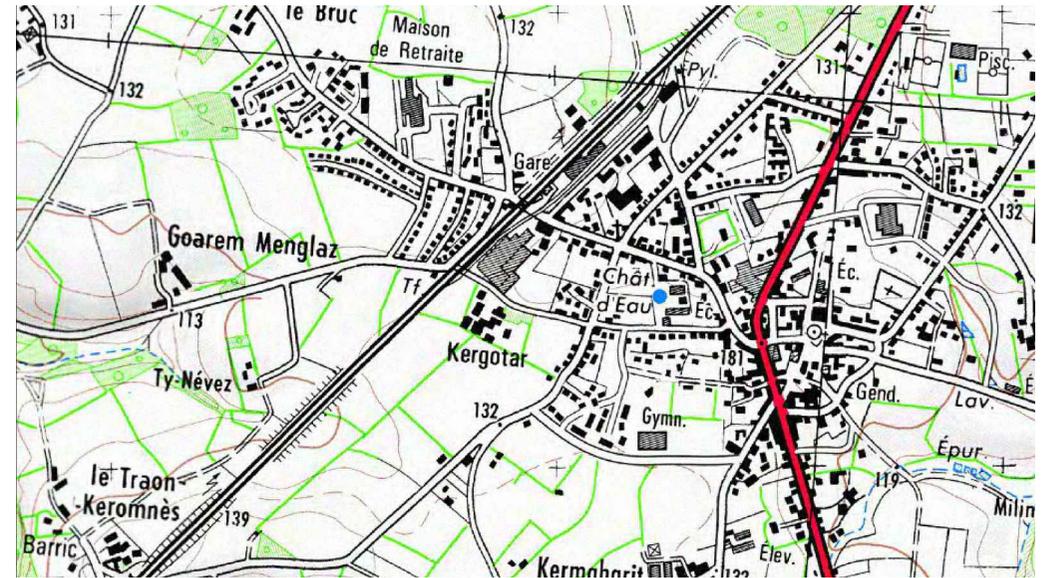


Lotissement à Coray, une façon d'occuper l'espace, d'autres types de relations au site et aux gens. Une certaine homogénéité du bâti et hétérogénéité de son implantation.

Aux abords des grandes villes et notamment des agglomérations littorales, le constat est **aggravé par l'importance de la pression urbaine et touristique.**

Au-delà du cœur historique ancien, inséré dans un site privilégié (fonds de rias, vallées...) et marqué par des micro paysages pittoresques (falaises, ports, remparts...), la ville s'étend sans logique paysagère en direction du littoral ou des *infrastructures*. Il en résulte bien souvent des espaces périphériques banals et sans cohérence.

Vers la côte, le mitage s'accompagne de l'apparition désordonnée d'équipements touristiques.



Un bourg historique à flanc de coteau épaulé au nord et à l'ouest par le relief :

- Une urbanisation récente franchissant la ligne de crête au nord et à l'ouest.
- Une urbanisation récente franchissant la ligne de chemin de fer et le secteur de la gare : nouveaux quartiers déconnectés du centre.
- Nombreux lotissements en « raquette » : quelles liaisons urbaines et sociales ?
- Extensions urbaines linéaires le long des axes et ne respectant pas l'orientation sud du bâti ancien.
- Quelle accroche et quel respect des limites naturelles que constituent le ruisseau au sud du bourg et la zone boisée au nord est ?

* Au tournant du XXe siècle

La diversification des formes bâties devient de plus en plus prégnante dans les paysages de ce début de XIXe siècle :

- par l'afflux de populations extérieures à la Bretagne, apportant à la fois leur lecture de l'architecture bretonne et leurs références architecturales propres,
- par la recherche d'une personnalisation de l'habitat,
- par la prise en compte des notions de développement durable.

Sur le plan architectural, ce phénomène est lié à une offre technique de plus en plus diversifiée et à l'émergence de nouvelles préoccupations environnementales ou d'effet de mode (exemple du développement du bardage bois).

Ainsi des maisons en bois, ou du petit collectif au sein de bourg, ou des parcelles plus réduites reliées par des petits espaces verts commencent à apparaître dans nos paysages.



Aujourd'hui l'habitat est de plus en plus diversifié, de nouvelles formes apparaissent dans nos paysages, se juxtaposant aux précédentes (Quimper et Loctudy)

Aujourd'hui se côtoient différentes architectures, quelques mètres peuvent séparer un habitat traditionnel d'une maison néo-bretonne ou d'une maison au toit plat avec un bardage bois. De même, une mutation du paysage finistérien est très perceptible avec la généralisation des enduits colorés des façades (ocre jaune).

Ainsi le paysage finistérien est de plus en plus marqué par une hétérogénéité des formes d'habitat, qui l'éloigne peu à peu de son « modèle » régional.

« Il y a la solidité bretonne. Il y a aussi l'anarchie bretonne. Ce je ne sais quoi d'inachevé et de provisoire s'attache à la manière dont l'homme - tard venu - s'est fixé sur le territoire. [...] Cette certitude de son assise, cette cohésion presque nucléaire du bourg français serré autour de son clocher, le *prou* breton ne l'a guère. Le placître irrégulier qui lui sert de centre, souvent envahi par l'herbe, est un terrain vague plus qu'une place, où parfois affleurent auprès du lavoir les bossellements nus du granit - tout autour, les maisons se sont arrêtées au hasard, sur la pente des vallonnements mous, dans l'égaiement d'un troupeau dispersé par un coup de fusil. Quand on approche de la mer, là où la côte est vraiment peuplée de maisons, c'est une débandade : on dirait une foule encore clairsemée qui s'est mise en route en désordre pour venir constater les dégâts d'une tempête ou d'un raz de marée et - les uns allant plus vite que les autres, certains grimpés déjà sur la colline en éclaircur ou en vedette - tout s'est figé dans la posture de l'étonnement ou de la stupeur : les maisons ici ne digèrent pas, ne dorment pas, mais regardent. Il y a toujours ici indéfiniment à regarder. »

Source « Lettrines II » 1974, texte poétique de Julien GRACQ (1910 - 2007), éditions Corti



Les variations de couleurs, de matériaux et d'implantations des maisons, offrent un paysage qui entremêlent habitat ancien et neuf

3 - Le patrimoine religieux, composant du paysage

La présentation des composantes paysagères du Finistère ne saurait être complète et juste sans aborder le bâti religieux. **Prégnant dans le paysage**, ce bâti est un précieux indicateur historique. Il est présent sur la totalité du Finistère et composé de constructions de différentes époques, reflétant différentes religions. Il représente une caractéristique paysagère de plus et occupe une place identitaire forte.

Les religions pré-celtiques du néolithique ont encore aujourd'hui des traces dans les paysages : **dolmens** et **menhirs**, tumulus de l'âge de fer, stèles celtiques armoricaines.



Construit au début du néolithique, le Cairn de Barnenez (Plouezoc'h) est l'un des exemples des plus vieux et des plus impressionnants sites d'architecture monumentale en Europe

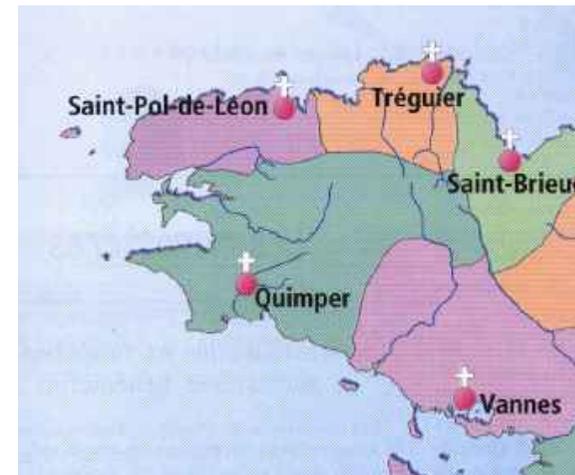
Les paroisses primitives, qui se sont développées dans les premiers temps médiévaux (mise en place d'un réseau très dense dans le Léon et le sud-ouest de la Cornouaille) ont souvent disparu, détruites par les invasions normandes.

Passé l'an mille, le Finistère actuel se partage entre plusieurs **diocèses** qui subsisteront jusqu'à la création du département au début de la Révolution.

Au XVI^e siècle, les influences extérieures issues notamment des voyages des marins et des clercs qui s'expatrient pour leurs études enrichissent l'art breton. Les ornements de la Renaissance s'inscrivent sur les modèles de l'architecture médiévale dès le début du siècle.

Les **enclos paroissiaux**, qui ne sont pas d'origine bretonne et qui représentent des aires sacrées (enclos contenant l'église, le calvaire, l'ossuaire et le cimetière ainsi qu'un mur d'enceinte percé d'entrées aux points cardinaux) apparaissent alors portés par la bourgeoisie fortunée (négociants en toile de chanvre et de lin).

A la fin du XVIII^e siècle, la Terreur détruisit une part du patrimoine religieux finistérien.



L'évêché de Cornouaille s'étendant vers le centre ouest des Côtes d'Armor ; l'évêché de Léon s'étendant au nord de la ligne de crête des monts d'Arrée entre la rade de Brest et la rivière de Morlaix.



Enclos paroissial de Lampaul Guimiliau

Source : Fonds Villard, STAP 29

3 - Le patrimoine religieux, composant du paysage



Les bombardements massifs de la région de Brest au cours de la seconde guerre mondiale détruisirent nombres d'édifices religieux. Ce secteur se caractérise par la présence de nombreuses église du XXIème siècle. Ici, Saint-Louis à Brest.

Les édifices religieux marquent les paysages finistériens, qu'ils soient intérieurs (à Pleyben, par exemple, au-delà de l'enclos paroissial et de l'église Saint-Germain, sept chapelles parsèment le bocage pleybennois), littoraux (des clochers extrêmement découpés - pour laisser passer le vent - ponctuent fréquemment les paysages) ou encore urbains (la cathédrale Saint-Corentin à Quimper).

Le rôle de ces bijoux architecturaux est important au sein des composantes paysagères et notamment en termes d'**animation**. Le clocher d'une église est souvent le point le plus haut de la silhouette du bourg, et permet d'identifier une commune, de la localiser. Des clochers finistériens offrent la particularité d'être travaillés comme de la dentelle pour laisser passer le vent.



« Femmes de Plougastel au pardon de Saint-Anne-la-Palud » 1892, Charles COTTET (1863 - 1925)

L'architecture religieuse est un élément frappant du paysage finistérien qui fut d'ailleurs souvent exploité par les artistes ou écrivains ayant visité la région.

Ce patrimoine religieux architectural fait partie des paysages et des sites les plus visités du département. Les paysages qu'ils composent et ceux qui les accueillent, constituent une « **image** » de marque du Finistère (circuits des enclos paroissiaux...).

Cependant, il convient de ne pas surestimer le rôle paysager de ces éléments : ils sont certes précieux en termes d'animation paysagère et d'identification, mais ils ne peuvent à eux seuls caractériser les paysages finistériens. Leur rôle stabilisateur ou structurant dans un paysage en mutation est bien **modeste** face aux évolutions des pratiques agricoles, de l'urbanisation, ou de production d'énergie, qui agissent à des échelles plus importantes.

4 - Une activité militaire marquant les paysages

Les paysages finistériens sont marqués par les éléments d'architecture liés à la **surveillance maritime** et à la **fonction de défense** du territoire : forts, batteries, fortifications, sémaphores, phares et amers, bases navales, arsenal de Brest, ville close de Concarneau...

De tout temps sur ce territoire maritime, l'activité militaire a été influente :

- l'**architecture** militaire est spécifique (remparts, villes closes, grands bâtiments industriels...),
- de **grandes emprises foncières** sont gelées et soustraites à toute occupation du sol urbaine ou touristique,
- L'**activité militaire** rayonne sur les territoires en influençant la démographie et l'économie locale (effets indirects).



Forts de défense et phares constituent des éléments récurrents des paysages maritimes finistériens (Plouzané)



Phares et sémaphore de la pointe de Penmarc'h, patrimoine maritime de surveillance

Brest, ville créée pour une fonction militaire, est encore aujourd'hui marquée par l'influence de la marine nationale : port de guerre, arsenal, préfecture maritime ... Certains éléments du paysage urbain reflètent cette fonction (l'hôpital des armées, le cercle naval et l'école navale...).

En dehors du port de Brest, la Marine nationale occupe différents sites dans le Finistère, dont les bases aéronautiques de **Landivisiau** et **Lanvéoc-Poulmic**, la base des sous-marins nucléaires du site de l'île Longue dans la **presqu'île de Crozon**.

Cette présence, de part les contraintes foncières et les servitudes qui en découlent, modifie les dynamiques locales de mise en place des paysages.



Fonction militaire de la Penfeld (Brest)

5 - Un patrimoine végétal enrichi d'essences acclimatées

Une originalité du Finistère réside dans son patrimoine botanique d'une étonnante **diversité** qui relate l'aventure scientifique et botanique qu'a connu le département aux XVIIIe et XIXe siècles.

Le Finistère est devenu une terre d'acclimatation, les espèces végétales rapportées par les navigateurs et explorateurs ont pu profiter de la douceur océanique (faibles écarts de températures entre hiver et été), et des terres acides. Toutes sortes d'arbustes et d'arbres issus de régions du monde aux conditions semblables (Californie, Méditerranée, Nouvelle Zélande, Australie, Japon, Chine, Corée, Afrique du Sud, Chili...) ont pu se développer.

Le trafic commercial et l'importance du jardin botanique de la Marine de Brest ont joué un rôle prépondérant dans l'introduction de curiosités botaniques dans les parcs et jardins finistériens de l'époque, à la recherche d'exotisme. Ces derniers influencent encore aujourd'hui les jardins actuels et les aménagements communaux.

Les traces de ces acclimations successives sont bien visibles dans le paysage et suscitent bien souvent l'intérêt des visiteurs du département.

L'acclimatation est telle que, socialement, il est difficile de faire admettre que les rhododendrons ou azalées (*originaire de Chine / Japon*), hortensias ou hydrangea (*Amérique du Nord / Asie du Sud Est*), camélias (*Asie du Sud Est*), fuchsias (*Amérique latine / Nouvelle Zélande*), pour évoquer les plus connus, ne sont pas des espèces locales, tant elles semblent faire partie des paysages finistériens depuis toujours.

Cette appropriation sociale est également valable pour un certain nombre de conifères implantés plus particulièrement sur le littoral (pins maritime, *Europe du Sud Ouest*, cyprès de Lambert, *Californie*), parfois pour des raisons économiques, et qui participent aujourd'hui à l'identité locale.

Néanmoins, il convient de souligner que certaines de ces espèces végétales présentent aujourd'hui un **caractère envahissant** au point d'avoir un impact négatif sur la biodiversité, sur la santé humaine et/ou sur les activités économiques. Ainsi, certaines espèces horticoles exogènes ont proliféré et se sont répandues au delà des espaces urbanisés : Crocosmia, Herbes de la pampa (très présentes en bordure des voies de communication (voie ferroviaire Brest-Quimper, routes nationales)...

Une attention particulière doit être portée aux plantations d'essences (horticoles, ornementales...) et notamment sur le réseau routier et dans les aménagements urbains : privilégier le « laisser la nature faire » (espèces indigènes déjà en place, espèces pionnières), planter si nécessaire des essences indigènes et locales et bannir les essences non désirables.

Une première liste des **plantes invasives en Bretagne** a été réalisée en 2007, actualisée en 2011 et réactualisée en 2016 par le Conservatoire botanique national de Brest. Cette liste comprend 129 taxons (en 2016), contre 102 taxons (en 2011), et elle classe les espèces exotiques envahissantes selon 3 catégories : **29 invasives avérées** (catégories IA1 à IA3), **33 invasives potentielles** (IP1 à IP5) et **67 à surveiller** (AS1 à AS6).



Silhouettes typiques des cyprès de Lambert (endémiques de Californie), ria de Pont-l'Abbé



Espèces acclimatées que l'on retrouve dans les jardins et aménagements communaux

Exemple d'espèce invasive avérée : la Renouée du japon (Reynoutria japonica)

Pour en savoir plus : <http://www.cbnbrest.fr/observatoire-plantes/boite-a-outils/liste-de-plantes/listes-des-plantes-invasives>

6 - Les paysages agricoles et (semi) naturels



1 *Paysage pittoresque de la côte du Conquet, les chevaux participent en pâturant au débroussaillage*



2 *La culture du maïs provoque un appauvrissement du bocage et une ouverture des vues, et confère au paysage un caractère industriel (Plouider)*



3 *Paysage de maraîchage du Léon caractérisé par sa quasi absence d'arbres*



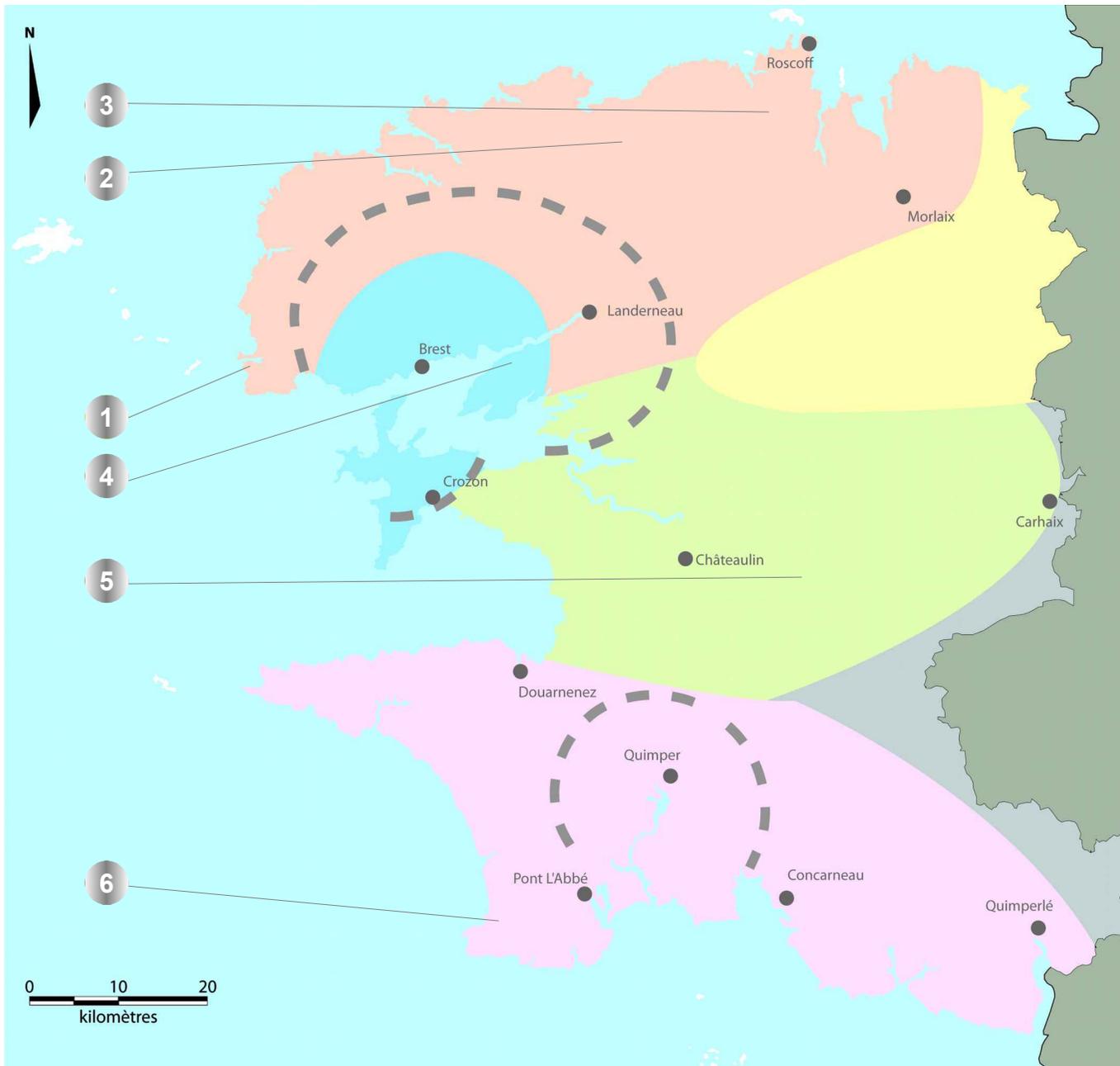
4 *Ce paysage agraire est marqué par d'imposantes serres dont la couleur rappelle celle de la ria en arrière plan*



5 *Paysages ouverts de prairies pâturées et champs cultivés*



6 *La bulbiculture, une spécificité de la commune de Plomeur, a introduit des couleurs vives au sein des paysages agricoles (à proximité de la mer), au détriment d'habitats naturels dunaires*

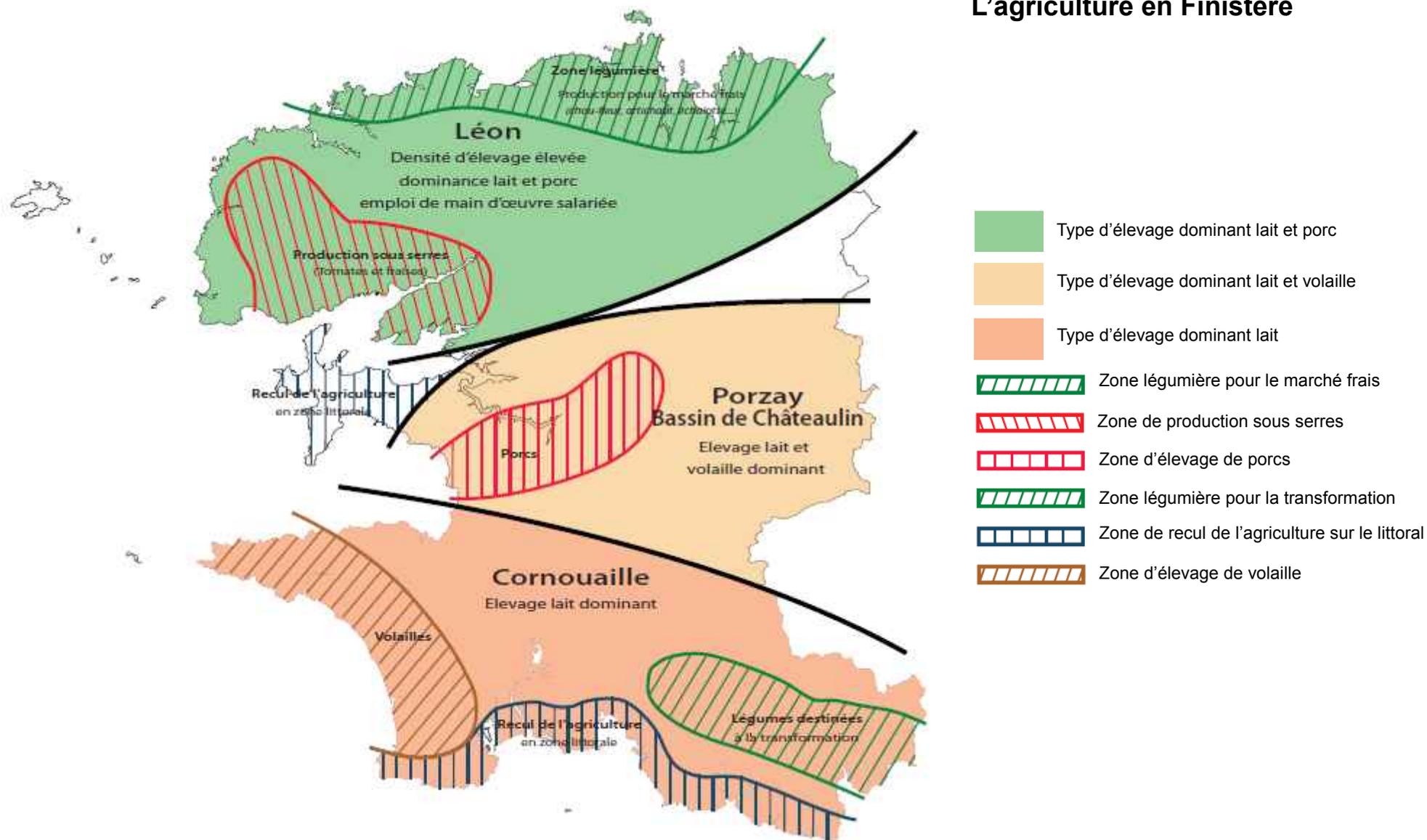


Les grandes dynamiques des activités agricoles

- Espaces ruraux à forte croissance agricole, tissu agro-alimentaire dynamique
- Espaces ruraux en stagnation agricole. Petites exploitations présentant un faible potentiel de renouvellement.
- Zones sous influence urbaine directe, intensité des caractères périurbains et activité agricole le plus souvent résiduelle, sauf ponctuellement pour les serres (secteur de Brest).
- Espaces ruraux en croissance agricole mais fragilisés par un faible potentiel de renouvellement.
- Espaces ruraux autrefois intensifs mais aux structures vieillissantes et difficilement renouvelées. Présence de friches littorales. Secteur de fort potentiel touristique. Au Sud-Ouest structures d'exploitation encore limitées, au Sud-Est structures élargies et tissu agroalimentaire dynamique
- Espaces ruraux à croissance agricole moyenne ou limitée et préservant un potentiel de renouvellement limité
- Influence urbaine

Sources : IGN© BD Carto / DRAAF Bretagne / DDTM29

L'agriculture en Finistère



Sources : DRAAF / DDTM29

* Les images des paysages agricoles

Le paysage agricole n'a rien d'un paysage naturel : créé par l'homme, il reflète l'évolution des usages et des politiques en matière d'agriculture.

Première ébauche du paysage de bocage et de bâti isolé

Depuis le Néolithique, l'homme crée de nouveaux paysages par la déforestation qu'il a pratiquée pour étendre les pâtures et les cultures. Au XIII^{ème} siècle, un pouvoir politique fort couplé à des outils performants et de nombreux bras permet l'expansion des terres arables. La création d'un nombre important de hameaux remonte à cette époque, basé sur la volonté de faire prospérer les domaines et de fixer les populations. L'espace s'organise : **défrichement** en forme d'ellipse, organisation communautaire en plusieurs unités familiales et agricoles, champs clos, espaces collectifs... Deux siècles plus tard, ces terres défrichées pour l'agriculture se reboisent, des villages sont abandonnés, la guerre et la peste ayant décimé les campagnes. Lors de cette période de crise du XIV^{ème}, marquée par un affaiblissement politique, le morcellement des terres se développe.

Le véritable système de polyculture élevage se met en place dans les années 1850 dont l'apogée est atteinte dans l'entre-deux-guerres notamment grâce au blé et l'avoine. Le cheptel bovin quant à lui ne cesse de croître et l'élevage des chevaux occupe également une place importante.

A partir de 1950, survient la **mécanisation** qui induit de profondes mutations des paysages agraires : l'agriculture s'intensifie sur les **plateaux**, offrant des parcelles facilement exploitables (absence de roches et de fortes pentes, drainage des prairies). Les autres secteurs, comme les fonds de **vallon** par exemple, sont alors délaissés. Les prémices du remembrement ont lieu.

* Une grande diversité des paysages agraires

Aujourd'hui, les paysages agricoles sont particulièrement représentés dans le Finistère, où l'agriculture occupe 58 % de l'espace.

L'activité dominante est l'élevage intensif axé sur la production laitière et porcine.

Le développement de la culture du maïs, céréale destinée au fourrage et de ce fait culture allant de pair avec l'élevage, marque de façon saisonnière les paysages finistériens (ouverture des parcelles par arasement de talus pour la mécanisation, vue ouverte au labour, fermeture des vues avant ensilage...). Les bâtiments d'élevage se multiplient et s'agrandissent.

Les paysages sont également marqués par les productions légumières et maraîchères.

Au nord, il s'agit de la « ceinture dorée » du Léon et du « pays des fraises » de Plougastel. Ce sont des paysages très « domestiques » de par la régularité géométrique des cultures. De nombreuses serres se sont développées, avec leurs formes et leurs couleurs spécifiques (culture de fraises, tomates...).

Au sud, les cultures de pois et de haricots pour la conserve sont encore présentes en Cornouaille méridionale. Les cultures florales se sont aussi implantées en baie d'Audierne et en Haut Léon, métamorphosant les paysages par des couleurs jusqu'alors inédites dans ces paysages agricoles.

Les effets des mutations agricoles sur les paysages sont en ce sens parfois spectaculaires (« paillage » plastique pour la culture de l'échalote ou de maïs).

Enfin, certains secteurs autrefois plus actifs sont aujourd'hui touchés par la **déprise agricole***, dont les cas extrêmes sont les monts d'Arrée, la presqu'île de Crozon et l'île d'Ouessant. Des facteurs défavorables à l'agriculture, menant à une telle situation, ont produit des paysages de landes* et de friches*, apparaissant comme sauvages et pittoresques.

Ce sont aussi des paysages qui se ferment à la vue*, et dans lesquels on voit apparaître des friches agricoles bâties. Bon nombre de bâtiments sont ainsi abandonnés, sans usage, car leur coût de démolition est très élevé. Parallèlement, on assiste à une augmentation de l'emprise des nouveaux bâtiments agricoles, ces derniers n'étant pas « renouvelés » sur place.



Bâtiments d'élevage qui par leurs formes, couleurs et implantations s'imposent dans un paysage plat (Saint Servais)



Parcellaire agricole spécifique du Léon légumier. On note la prise de terre sur la mer au niveau de la zone arrière littorale (entre Roscoff et Santec)



Fond de vallon délaissé par l'agriculture, l'enfrichement progressif provoque une fermeture du paysage (Elliant)

* Des bâtiments agricoles très présents

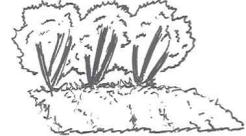
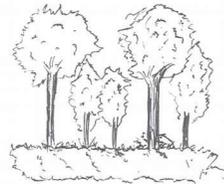
Les paysages ruraux finistériens sont aujourd'hui marqués par une multitude de bâtiments agricoles. Ceux dédiés à l'élevage présentent des formes caractéristiques d'une architecture industrielle stéréotypée, souvent accompagnés de silos.

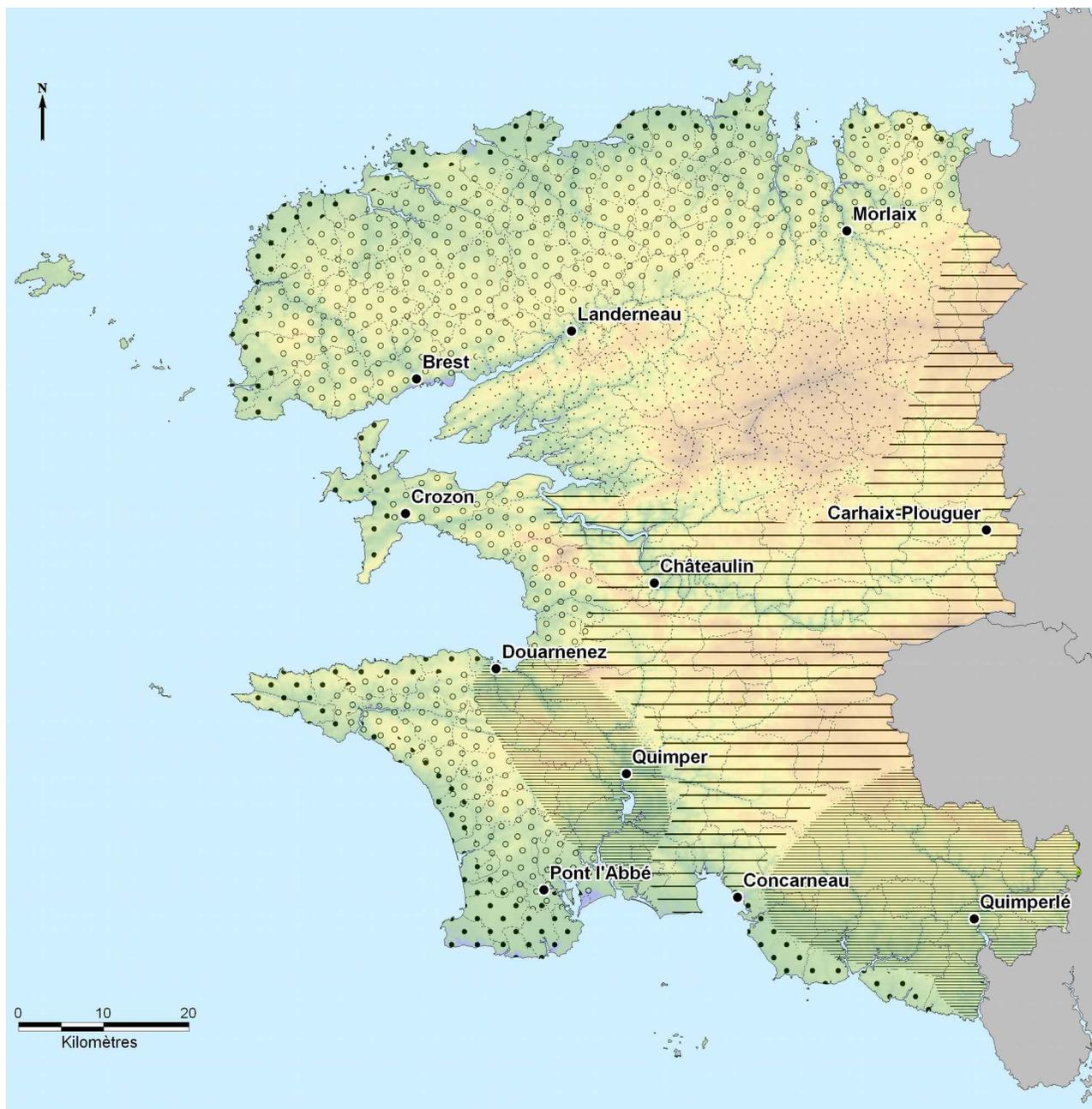
Le type de culture, la géométrie des parcelles, les systèmes d'exploitations... créent des paysages diversifiés (Léon légumier, cuvette du Porzay...).

La modernisation des exploitations contribue à une évolution rapide des paysages : diminution du maillage bocager, agrandissement des parcelles, apparition de nouvelles cultures, nouveaux bâtiments et structures de gestion des effluents, généralisation de la culture du maïs...



Industrialisation des paysages agricoles : gigantisme des bâtiments agricoles en second plan

<p>Murets de pierre sèche</p> <p><i>Localisation</i> : littoral et lande intérieure.</p> <p><i>S'accompagne</i> : de prunellier, ronce, fougère, ombilic et des silhouettes souvent déformées, des conifères les plus adaptés aux embruns (cyprès, pins ...) plantés en haies ou en sujets isolés.</p> 	<p>Talus nus et haie basse</p> <p><i>Localisation</i> : Léon et Trégor littoral. Ces talus étaient il y a 50 ans, couverts d'ajoncs, de têtards et de taillis.</p> <p><i>Composition</i> : aubépine, prunellier, ajonc, genêt à balais, sureau noir, houx, bourdaine, ronce, fougère aigle.</p> 	<p>Taillis</p> <p><i>Localisation</i> : constitue la majorité des haies entre l'Élorn et les Monts d'Arrée et entre Scaër et Fouesnant.</p> <p><i>Composition</i> : châtaignier, chêne, hêtre, frêne, noisetier, saule, bouleau.</p> 
<p>Taillis avec futaie</p> <p><i>Localisation</i> : disséminés dans la Cornouaille et le Trégor intérieur.</p> <p><i>Composition</i> : châtaignier, chêne, hêtre, merisier, frêne, aulne, bouleau, pin.</p> 	<p>Futaies</p> <p><i>Localisation</i> : rares sauf dans l'arrière pays bigouden vers Douarnenez et Quimperlé.</p> <p><i>Composition</i> : châtaignier, chêne, hêtre, merisier, frêne, bouleau, pin.</p> 	<p><i>Typologie des bocages</i></p>



Typologie des haies

 Talus nus, murets de pierres sèches, haies ornementales

 Haies basses, haies de taillis

 Haies basses, talus nus, haies ornementales

 Haies de taillis avec futaies, haies de futaies

Sources : IGN© BD Carto / Conseil Général du Finistère : Les bocages du Finistère -1999

* Un pays de bocage

Constitué de talus et de haies, le **bocage a été créé de toute pièce par l'homme**, au Moyen-âge, pour protéger les cultures de la divagation du bétail. A partir du XIXème siècle, avec l'avènement de la propriété, les haies servirent à clôturer les propriétés. La production de bois d'œuvre ou de chauffage était des fonctions secondaires du bocage.

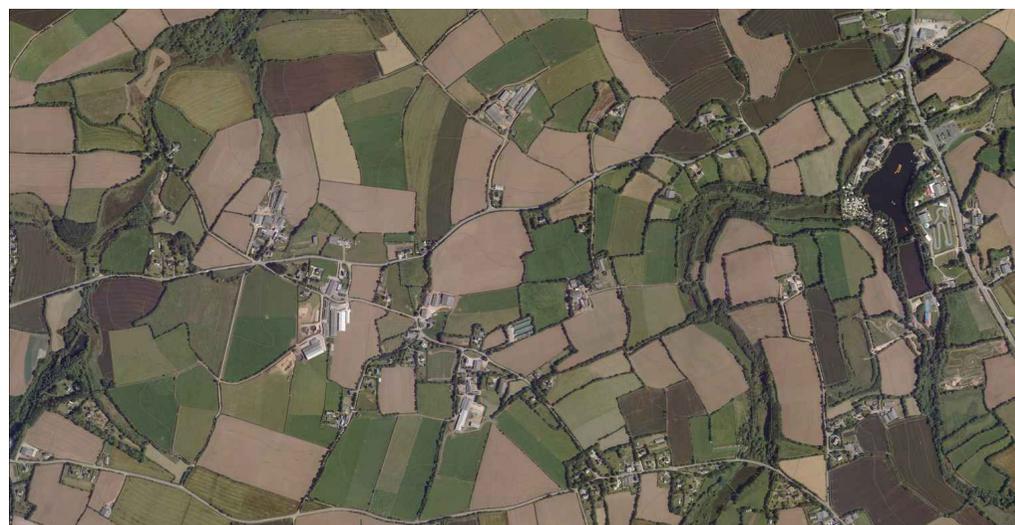
Le bocage constitue ce paysage cloisonné formé par un **maillage de talus et de haies**.

Initialement conçu pour le pâturage et la fauche, le bocage est apparu comme une contrainte au moment de la modernisation et de l'intensification de l'agriculture.

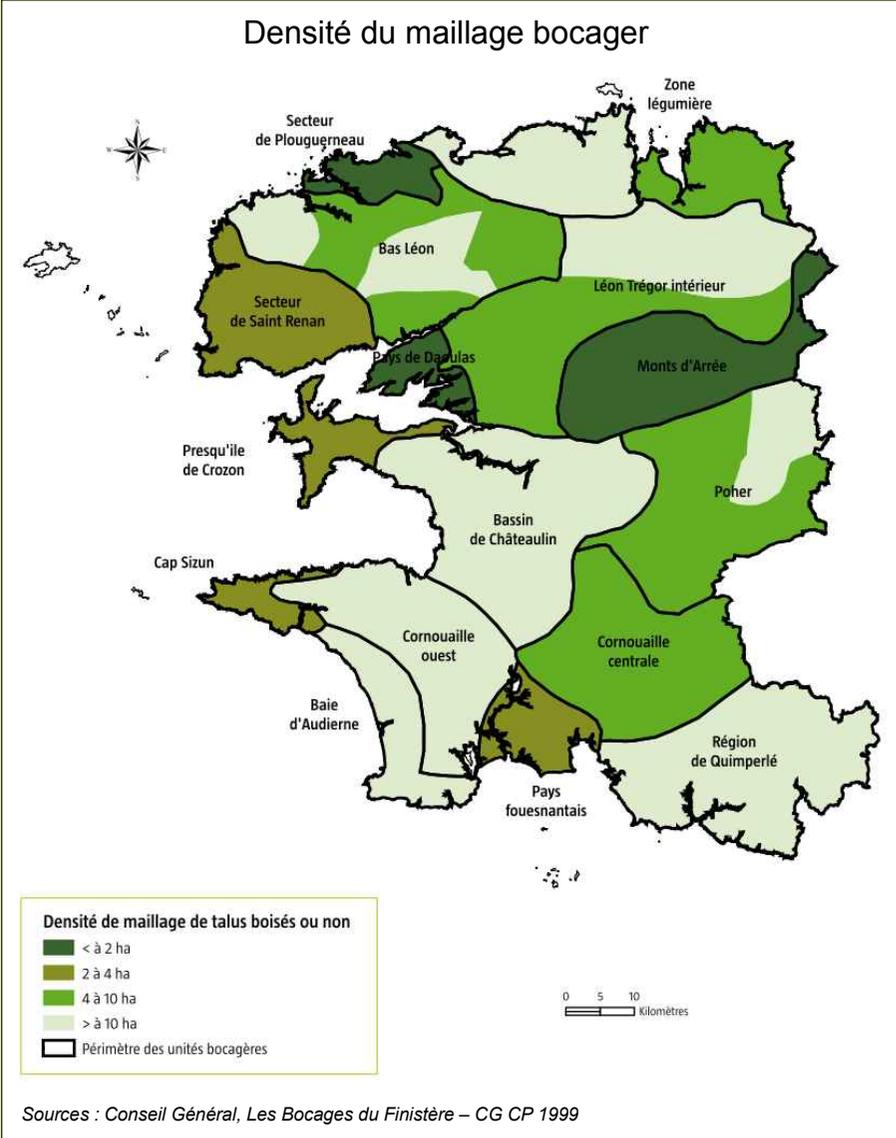
Avec la mécanisation, le **maillage bocager a systématiquement été élargi**, remembré, voir complètement détruit. Entre 1960 et 1980, ce sont les deux tiers du linéaire du bocage breton qui ont disparu. Le paysage s'en est alors trouvé modifié : plus ouvert, parcelles agricoles moins morcelées, vues plus lointaines.



Parcelle bocager de Plounéour Menez, petite taille des parcelles, boisement selon les pentes



Bocage lâche du plateau léonard (campagne de Milizac), boisement dès que le relief se complique



6 - Les paysages agricoles et (semi) naturels

Aujourd'hui, le Finistère présente encore une **diversité de bocages**.

Selon la localisation et les spécificités locales, sa structure va être différente (trame parcellaire), composée de végétations variées (strates arbustives, essences, taille...).

L'influence océanique se fait sentir dans le bocage : plus l'on se rapproche des côtes, plus les talus sont hauts, en pierre, la hauteur de la végétation diminue, la présence même de l'arbre disparaît, le vent en limitant la croissance.

- Sur le littoral et dans les landes intérieures dominent les murets de pierres sèches, des talus nus et des haies basses (dans le Léon et le Trégor littoral par exemple).
- Les taillis se localisent essentiellement entre l'Élorn et les monts d'Arrée ainsi qu'entre Fouesnant et Scaër.
- Les taillis avec futaie sont disséminés dans la Cornouaille et le Trégor intérieur.
- Enfin, les futaies, plus rares, se trouvent essentiellement dans l'ouest Cornouaille (arrière pays bigouden et vers Douarnenez) et vers Quimperlé.



Murets de pierres sèches (Ile de Sein)



Paysages de bocage au réseau relativement lâche, campagne de Plomodiern



Paysage bocager à trame assez ample de la Cornouaille intérieure (campagne de Coray)

6 - Les paysages agricoles et (semi) naturels

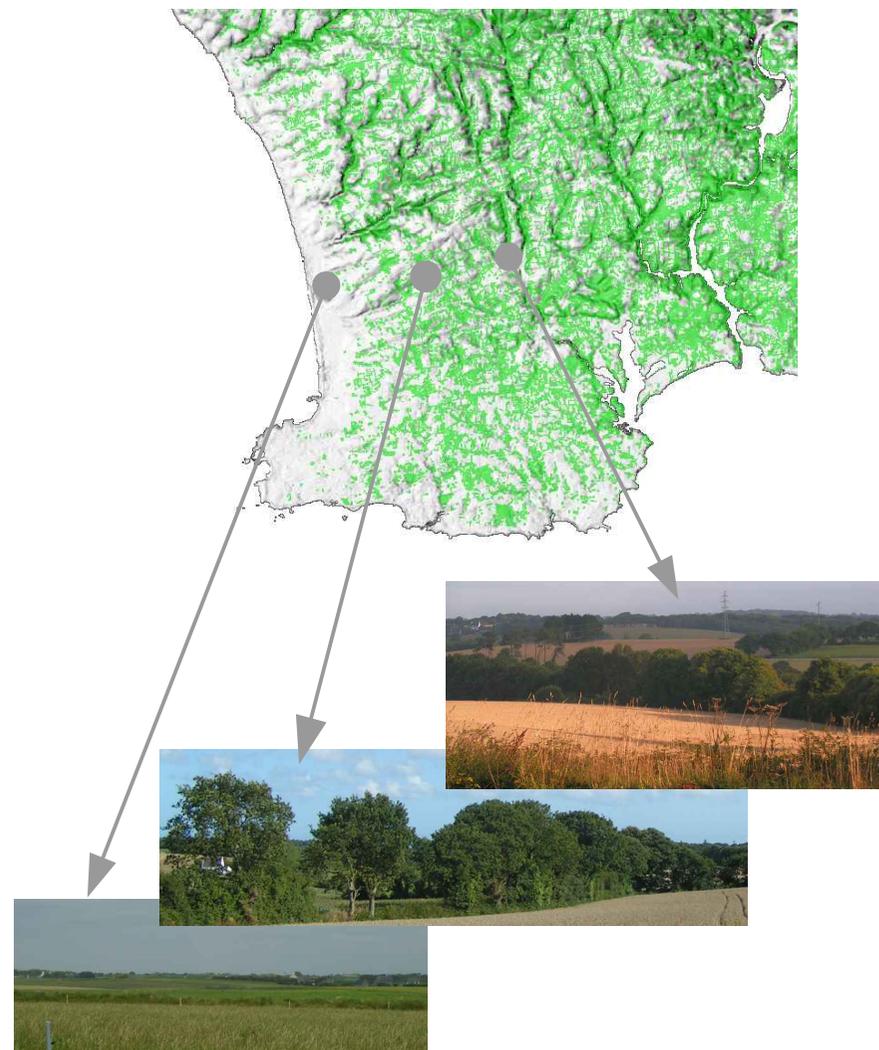
Une prise de conscience s'est opérée dans les années 1980, sur les effets néfastes de l'arasement des talus, tant sur la perte des fonctions hydrauliques et écologiques des talus et haies (régulation des écoulements, refuge et couloirs de biodiversité), que sur l'ouverture des paysages et la perte d'identité.

Des opérations sont actuellement menées, et ce depuis les années 1990, période à laquelle les collectivités aidaient à la création de haies ou talus par le biais de subventions. Cette volonté de reconstituer le bocage est toujours présente, en 2007 par exemple, 15 km de haies et 30 ha de bosquets ont été replantés, 20 km de talus reconstitués dans le cadre d'un programme départemental.



Pâturage délimité par des talus nus ponctués de quelques arbres

Influence océanique : raréfaction des arbres, déformation de leur silhouette, diminution de leur hauteur sur le littoral bigouden



6 - Les paysages agricoles et (semi) naturels



1 *Landes du Menez Hom : un paysage sauvage et ouvert*



4 *Sur les côtes les plus exposées, les arbres, rares, sont sculptés par le vent, donnant au paysage une vision dynamique*



2 *Les boisements reflètent un paysage contrasté entre les feuillus aux formes arrondies et les résineux plus pointus et surtout plus sombres ressortant davantage l'hiver*



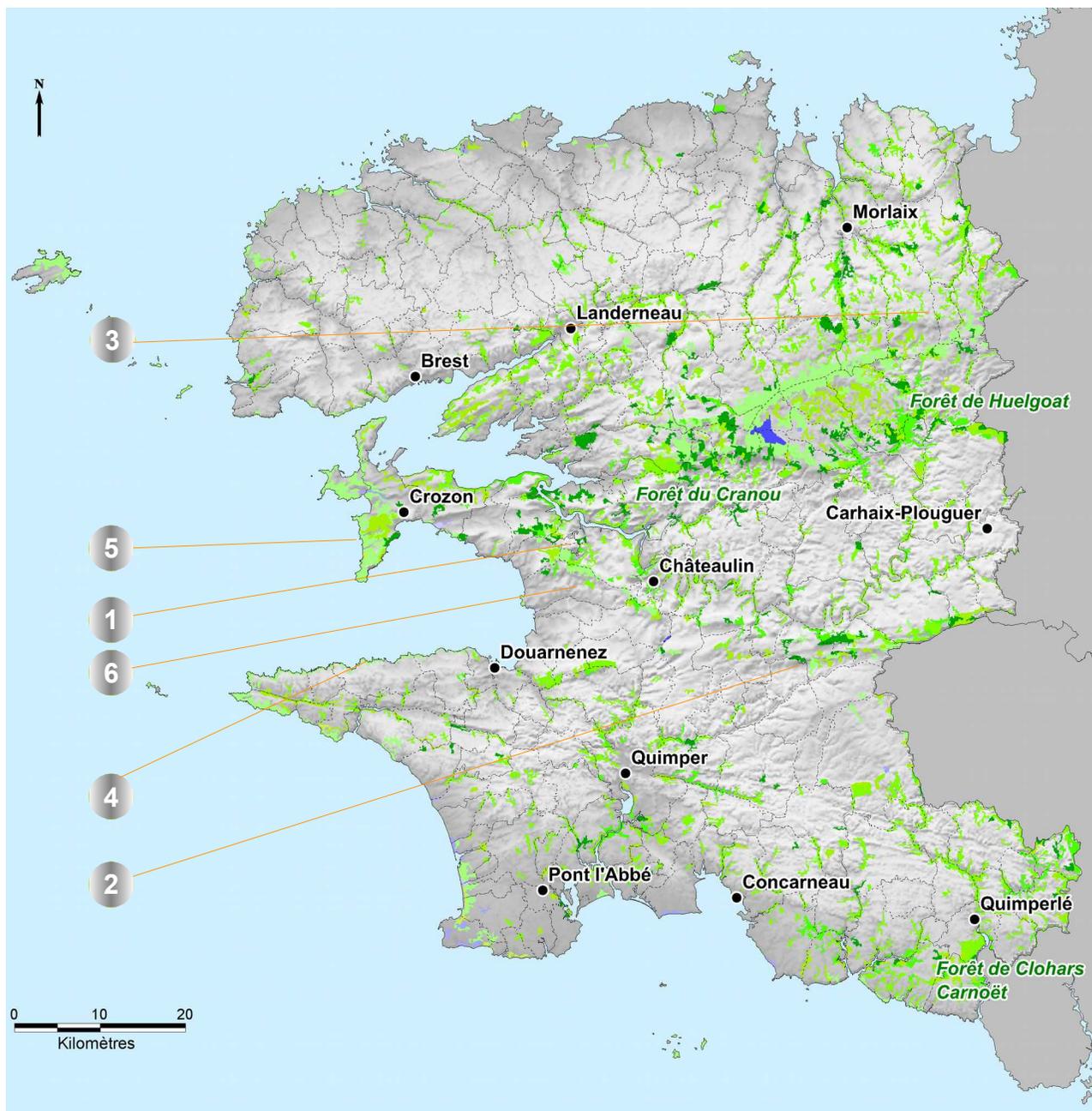
5 *Landes littorales basses, créatrices de paysages ouverts colorés*



3 *La colline est nappée de rubans boisés qui finissent par se confondre avec le bocage*



6 *Colonisation du flanc est du Menez Hom par le pin maritime*



Le couvert végétal

- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mélangées
- Pelouses et pâturages naturels
- Landes et broussailles
- Forêts et végétation arbustive en mutation
- Marais intérieurs
- Tourbières
- Marais maritimes

Sources : IGN© BD Carto, BD Topo / Corinne Land Cover / DDTM29

* Les landes et tourbières

L'image des **landes** est un point fort des paysages finistériens. Elles renvoient à un milieu à la fois sauvage et naturel mais pauvre.

A l'aube du 18^{ème}, les landes représentaient plus de 42 % de la superficie de la Bretagne.

Dans leur grande majorité, ces milieux résultent de l'action humaine. Pleinement intégrées dans l'**économie rurale**, les landes étaient utilisées pour des cultures provisoires, après la pratique d'écobuage, et les **tourbières**, milieu naturel associé, fournissaient des parcours pour le bétail, des litières et des mottes de tourbes pour le chauffage.

A l'heure actuelle, avec un peu moins de 40 000 hectares de landes, le Finistère est le département breton où ce type de milieu est le plus représenté.

Les principaux lieux où subsistent de vastes espaces de landes homogènes sont la **presqu'île de Crozon**, cap de la Chèvre notamment (landes littorales), le **Menez Hom et les monts d'Arrée** (landes intérieures).



Le paysage est ici rythmé par la succession de landes littorales et de parcelles toujours cultivées (Landunvez)

6 - Les paysages agricoles et (semi) naturels

Les paysages de landes sont généralement **ouverts**, surtout en bord de mer car la végétation y est rase.

On y trouve ponctuellement des affleurements rocheux. Plusieurs nuances de couleur se côtoient : le vert, le brun, le jaune des ajoncs, le violet rosé des bruyères en fleur.

L'action du Fond Forestier National qui classa la Bretagne « zone prioritaire pour le reboisement » en 1964 entraîna le **boisement massif des landes et des tourbières**. Dans les monts d'Arrée, cet enrésinement a marqué les paysages et les esprits.

Entre 1972 et 2002, 1 300 hectares de landes sèches et 400 hectares de landes humides et de tourbières ont disparu.



Tourbières, landes et massifs boisés du Yeun Elez et monts d'Arrée

* Les bois et les forêts

Le Finistère est le département le moins boisé de Bretagne : les forêts et boisement occupent environ 10 % de la surface (75 000 ha).

Le climat et les sols finistériens sont favorables au **hêtre**, essence dominante, parfois associé au houx et à l'if. Le **chêne** pédonculé est présent sur les côtes.

Essentiellement privés, morcelés et de taille réduite, ces boisements se situent principalement dans :

- le Trégor morlaisien intérieur,
- l'ouest des monts d'Arrée jusqu'au Ménez Hom,
- aux abords d'Huelgoat et des montagnes noires.

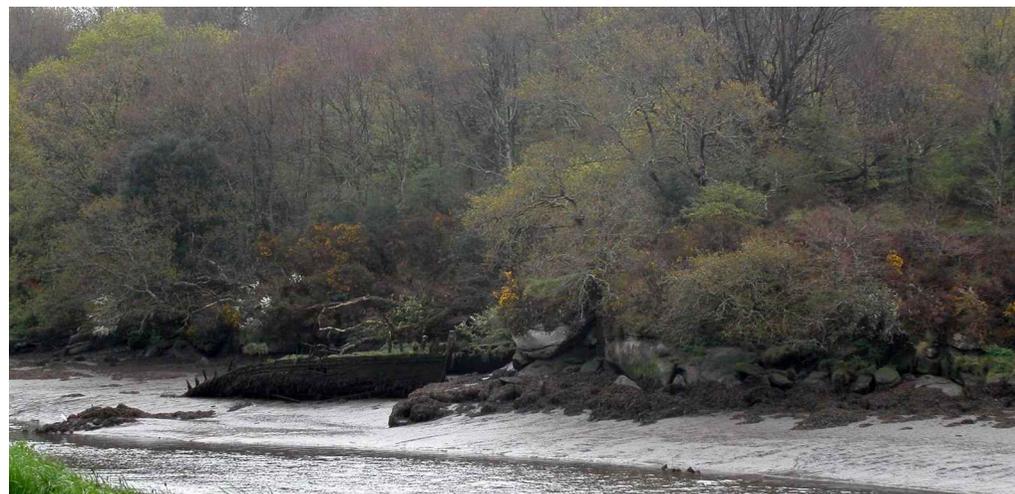
Les **coteaux des vallées encaissées** des cours d'eau finistériens sont souvent boisés sur de grandes surfaces, de forme rectiligne longeant le cours d'eau.

Les massifs de **Huelgoat**, du **Cranou** et de **Clohars-Carnoët** représentent les quelques rares forêts domaniales.

Les modes de gestion de ces forêts privilégient parfois certaines essences, conduisant à des **monocultures** de résineux, occasionnant des masses sombres et géométriques dans les paysages.



Forêt du Cranou



Chênaie atlantique au fond d'un estuaire abrité

6 - Les paysages agricoles et (semi) naturels

Ces masses vertes paraissent impénétrables et mystérieuses. Lieux de légendes, elles nappent les collines. Leurs couleurs varient en fonction des essences d'arbres présentes, du vert foncé pour les résineux créant des horizons bleutés à des teintes plus claires pour les feuillus ou plus vives selon la saison.

Les fonds de vallée connaissent aussi des évolutions.

Autrefois cultivés, mais laissés de plus en plus à l'abandon, ces derniers s'enfrichent et sont recolonisés par la forêt ou des végétations arbustives basses.

A contrario, certains fonds de vallons sont cultivés notamment comme pâture.

Depuis 1987 et l'ouragan qui s'abattit sur le département, il y a eu des évolutions.

Une réflexion est apparue sur l'importance de ces milieux dans le paysage.

Ainsi, les feuillus progressent (alors qu'entre 1968 et 1987 les résineux étaient majoritairement plantés), et le rôle **environnemental mais aussi social** de la forêt est pris en compte (meilleure gestion, amélioration de l'existant).



Alternance de couleurs liée aux boisements de feuillus et résineux accentuant la ligne de crête



Petit fond de vallon pâturé, dessin des coteaux souligné par la strate arbustive, on distingue la silhouette caractéristique d'un bosquet de pins maritimes à l'horizon (Plouarzel)

7 - Les paysages maritimes



1 Plougasnou, plage de Primel Trégastel : côte basse meuble sableuse (sables), zone d'habitat diffus, avec enrochements (perré)



4 Plouhinec, lieu-dit Kersiny : côte basse meuble et sableuse, zone naturelle, avec enrochements en brise-lames immergées



2 Roscoff, digue de La Palud : étendue naturelle plane à végétation basse (schorre) composée de vases avec digue (barrage)



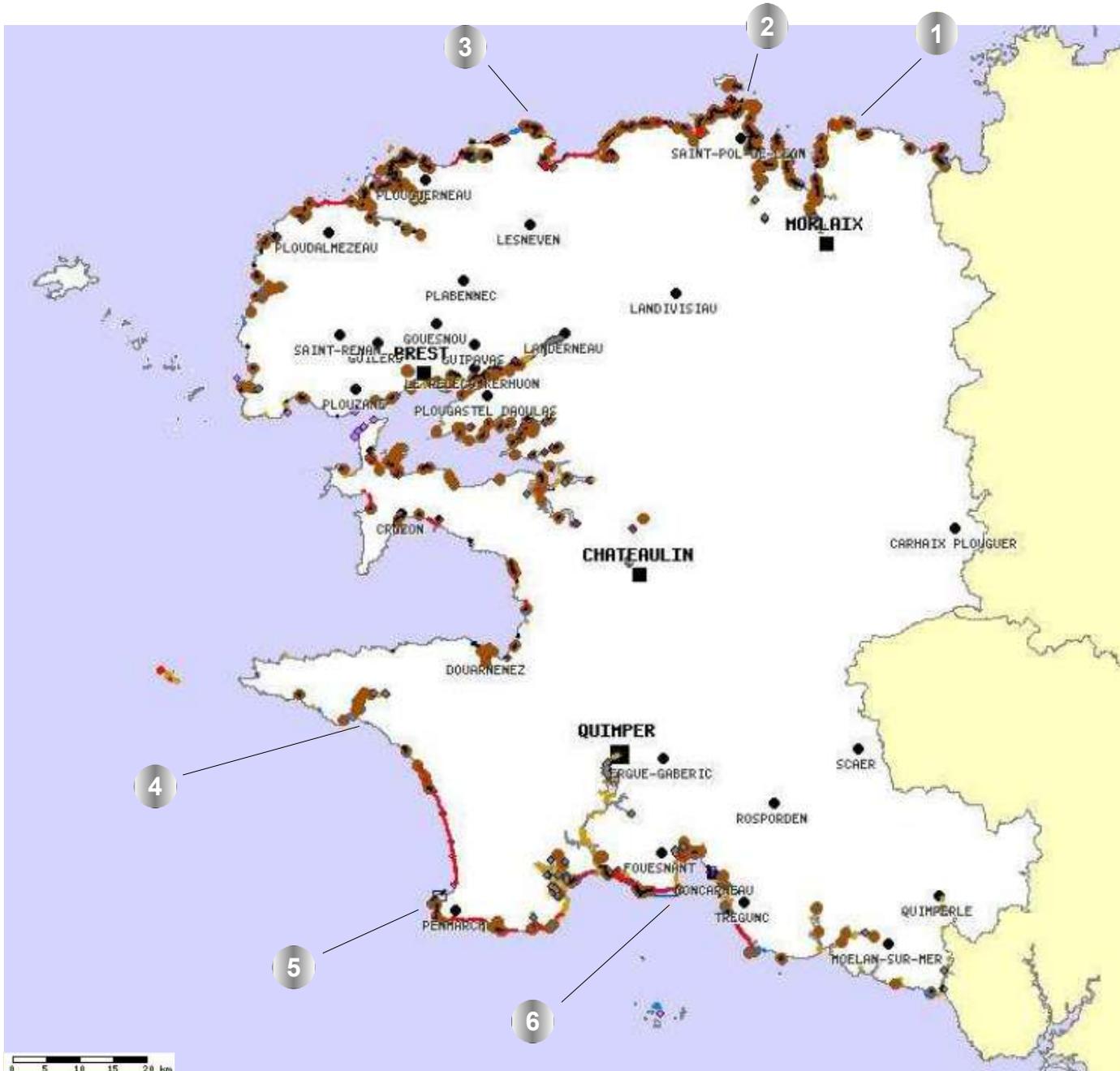
5 Penmarch, Saint Guénolé – Pors Carn : platier rocheux et galets avec maçonnerie (mur, soutènement)



3 Kerlouan, plage de Boutrouilles : côte basse meuble et sableuse (cordon dunaire), zone d'habitat diffus, avec tube géotextile (géosynthétique)



6 Fouesnant, Moustierlin à Beg Meil : côte basse meuble et sableuse (sables), zone naturelle, avec enrochements (perré)



Les ouvrages côtiers

-  Ouvrages de défense contre la mer
-  Aménagement de défense contre la mer
-  brise-vent
-  digue
-  enrochements
-  épis
-  fortification
-  mur
-  palplanche
-  quai
-  remblais/deblais
-  talus
-  Périmètres d'ouvrages de défense contre la mer

Sources : DDTM29

La qualité des **paysages côtiers** du Finistère représente un atout considérable, tant pour le bien-être des habitants que pour l'économie touristique, et justifie donc une attention systématique afin que la dimension paysagère ne soit plus écartée au motif de l'urgence de la protection ou de la prééminence de l'économie. L'enjeu est de taille, car il s'agit d'anticiper sur ce que sera notre littoral de demain et sur le paysage qui résultera de ces aménagements.

* Les digues du littoral : ouvrages de défense contre la mer

La hauteur d'eau atteinte pour des **événements extrêmes** est souvent difficile à imaginer puisque résultant de la conjonction de circonstances peu fréquentes : vent fort, dépression atmosphérique marquée au moment de la haute mer et ce un jour de fort coefficient de marée.

Les **constructions de défense contre la mer** ont donc, par endroit, des dimensions importantes et peuvent impacter fortement le paysage, tant côté mer que côté terre. Le contexte du changement climatique renforce l'actualité de ce sujet.

La création d'une telle protection provoque une réflexion plus ou moins importante de l'énergie des vagues qui se traduit par un renforcement du retrait de vague et conduit lentement mais inexorablement à la diminution du stock de **sable** devant la zone protégée. La protection a donc pour effet de faire progressivement disparaître la **plage** dans sa composante sableuse et, de ce fait, l'un des attraits du littoral tend à se réduire alors qu'on voulait le maintenir ; ainsi le paysage lui-même change progressivement et lentement.

Le choix du parti d'aménagement et l'architecture (précise et appropriée) de ces ouvrages de défense doivent relever, très en amont dans la conception du projet, de conciliations étroites entre solutions techniques de protection et enjeux paysagers, avec l'intervention d'un paysagiste-concepteur. Plusieurs alternatives à la construction d'une « digue » méritent d'être explorées. Citons à titre d'exemple :

- le repositionnement des défenses plus en retrait vers l'intérieur des terres, sur une ligne de défense plus courte, d'ampleur moindre, voire jusqu'au coteau géomorphologique (retrait stratégique) ;
- la démolition-reconstruction de certaines habitations sur un tertre hors inondation à l'arrière d'une digue plus modeste ne protégeant que pour des événements moyens ;
- la défense en profondeur, avec un premier rang de digue admettant un niveau de protection moyen et un deuxième rang stoppant l'intrusion de l'eau lors de phénomènes plus rares...



*Brignogan plage (lieu-dit Chardons Bleus) :
protection contre l'érosion de type maçonnerie (perré)*



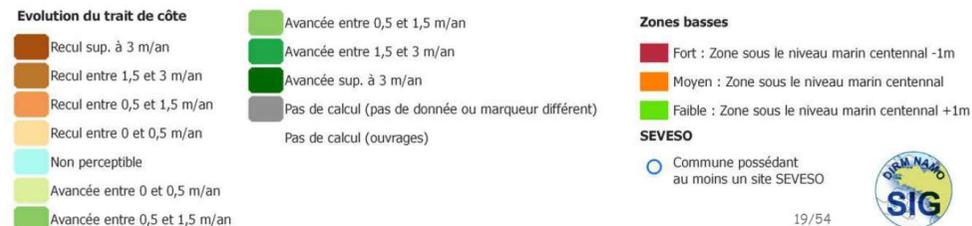
*Pouldreuzic (lieu-dit Penhors) :
protection pour la fixation du trait de côte de type enrochements naturels (perré)*

Les **types de protection** et leur intégration dans le paysage :

- les protections parallèles au rivage :
(l'objectif de ces ouvrages est classiquement d'empêcher l'érosion du littoral, d'éviter l'intrusion de la mer et de limiter les volumes d'eau passant par au-dessus)
 - les **ouvrages maçonnés**, favorisant l'érosion du matelas de sable (par rapport aux vagues) existant côté mer
 - les **digues en béton**, présentant des effets équivalents d'érosion du matelas de sable, et peu esthétiques
 - les **digues « en terre »**, plutôt observées dans les zones de polder
 - la **protection par enrochement** (aujourd'hui technique la plus couramment utilisée car la production de gros blocs, le transport et leur mise en place sont mécanisés et donc moins onéreux), avantage d'une présence importante de vides entre les blocs, qui réduit un peu la réflexion de la houle
 - les **boudins géotextiles**, remplis de sable, pas de résultats convaincants et sensibles au vandalisme ;

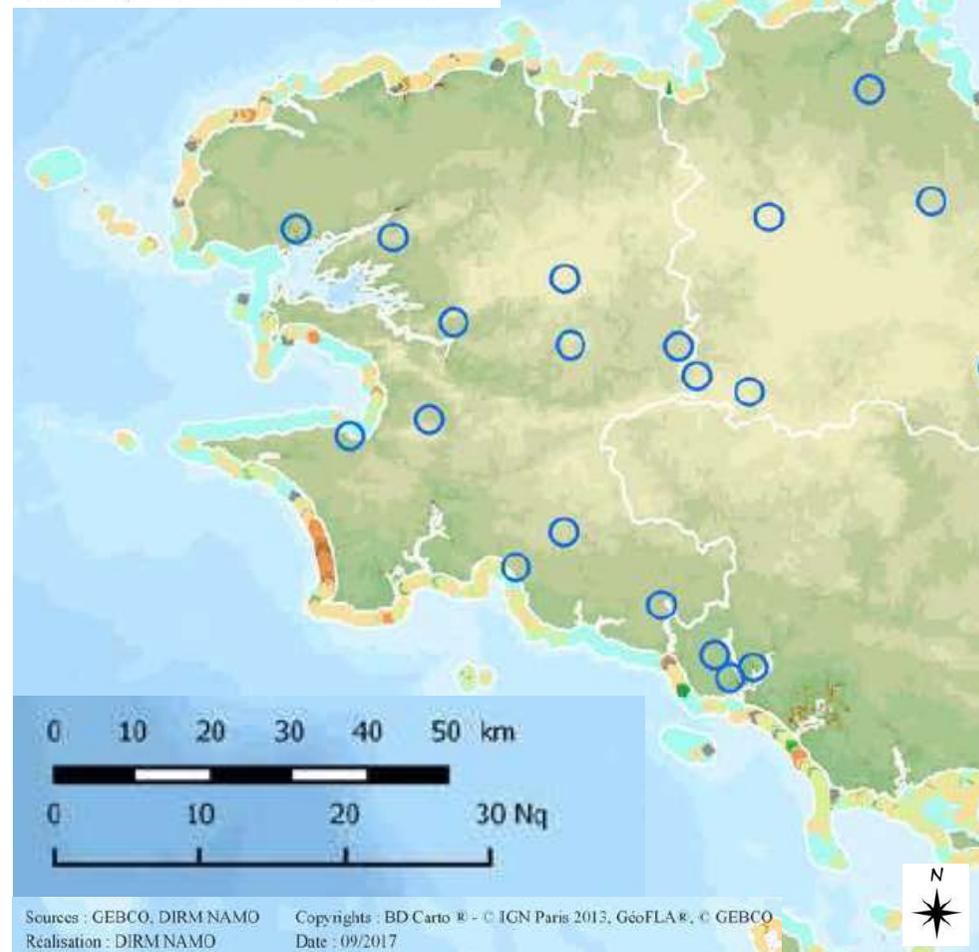
- les protections perpendiculaires à la ligne de rivage :
(l'objectif de ces constructions est de ralentir la dérive littorale et de maintenir un matelas de sable en haut de plage. Si ces dispositifs donnent l'impression d'une retenue du sable, s'ils montrent que des actions sont entreprises pour lutter contre la mer, le suivi des travaux indique que les événements extrêmes n'empêchent pas la reprise des matériaux et la diminution du stock de sable en haut de plage, au pied de la protection linéaire)
 - la **construction d'épis en bois**, ou en **boudins géotextiles**
 - la **construction en maçonnerie**, ou en **enrochement** ;

- les solutions dites « douces » :
 - les **rechargements de plage** visent à compenser l'érosion par un apport important de matériaux dont la granulométrie doit être à minima au moins égale à celui du sable en place. Le matelas assure la protection des ouvrages situés plus haut, même si les grandes tempêtes peuvent conduire à des érosions importantes. *Bien qu'apportant le meilleur respect du paysage initial, l'établissement de plans de gestion de la ressource sableuse mobilisable est essentiel*
 - le **drainage actif de la plage par pose de drains et pompage** est une des solutions les plus originales expérimentées ces dernières années, mettant en évidence un équilibre dynamique et la constitution d'un matelas de sable plus important qu'à l'origine. *Cette technique invisible respecte particulièrement bien le paysage mais elle est coûteuse en exploitation. En outre, dans des circonstances extrêmes de forte tempête, le réseau de drainage peut être emporté.*



Document Stratégique de Façade

SEVESO, zones basses et érosion



* Les zones conchylicoles

La **conchyliculture** correspond à la culture des coquillages. Les activités les plus importantes sont l'**ostréiculture** (culture d'huîtres en poches sur tables) et la **mytiliculture** (culture de moules sur bouchots, à plat, ou sur filières en eaux profondes). D'autres espèces sont cultivées à petite échelle comme la coquille Saint-Jacques et la pétoncle en rade de Brest, la palourde, les coques ou les ormeaux à Plouguerneau.

En 2017, on dénombre 59 zones de production et des gisements naturels de coquillage dans le département, dont la qualité repose sur un suivi biologique (bactéries et toxines phytoplanctoniques) et chimique (métaux lourds, polluants organiques) des eaux.

Les coquillages sont classés en 3 groupes :

- groupe 1 : gastéropodes, échinodermes et tuniciers ;
- groupe 2 : bivalves fouisseurs (palourde, praire, coque, telline, couteau,...) ;
- groupe 3 : bivalves non fouisseurs (moules, huîtres,...).

Ces cultures marines s'exercent principalement sur le domaine public maritime ou fluvial ainsi que sur les propriétés privées voisines alimentées en eau de mer.

Les activités de cultures marines du Finistère représentent 1 452 ha de surfaces concédées sur le domaine public maritime et sur le domaine public fluvial (18 000 ha en France).

Les **concessions d'élevage** se trouvent en général dans des sites abrités (estuaires, baies,...) sur l'estran ou en « eau profonde » mais généralement à proximité du rivage.

Les plus grands sites de production se trouvent dans le Finistère Nord : baie de Morlaix (717 ha), rade de Brest (381 ha) et Abers (174 ha). Des mesures de gel de créations de nouvelles concessions limitent depuis quelques années le développement de l'activité conchylicole en baie de Morlaix et sur la partie intérieure des Abers. L'activité évolue davantage en rade de Brest avec le développement de la mytiliculture depuis une dizaine d'années et les premières tentatives de captage de naissain d'huîtres creuses depuis cinq ans. C'est également en rade de Brest que les concurrences d'usages avec d'autres activités sont les plus marquées.

Les sites de production du Finistère sud sont de taille plus modeste. L'activité conchylicole peut cependant y être considérée comme historiquement emblématique (rivières de l'Aven et du Bélon) ou naissante (rivières de l'Odet et du Goyen, île de Sein).

Plouguerneau



Rivière de Morlaix



Cap Coz



Rade de Brest



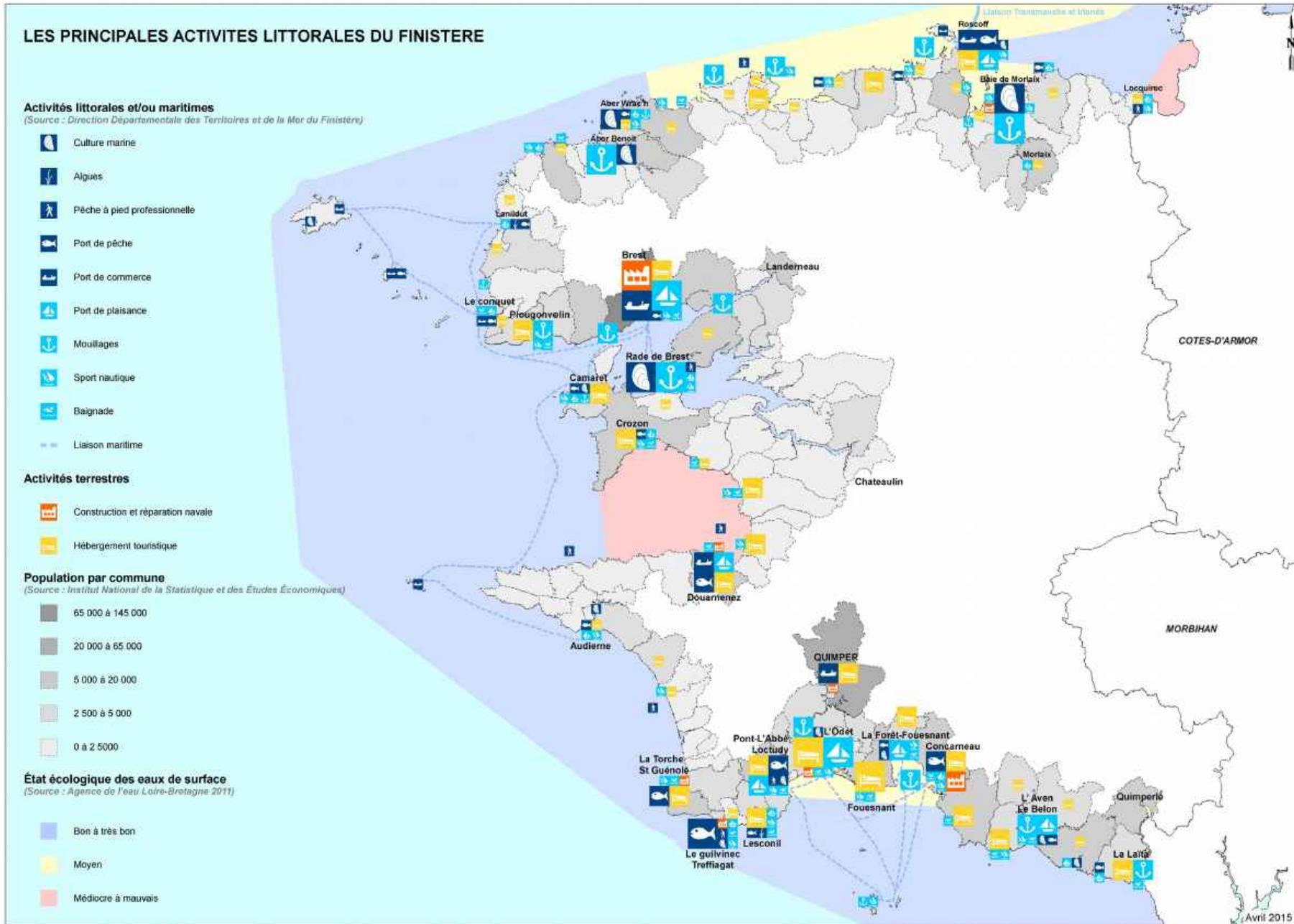
Aber Benoît



Île Tudy



(DDTM du Finistère)



Les principales activités littorales du Finistère

Sources : DDTM29

8 - Les paysages des activités économiques : les paysages des activités secondaires (a)



1 *Le port de commerce de Brest, les grues imposent leur silhouette verticale*



4 *La ria semble surchargée par la présence de mouillages, rompant avec l'image d'un paysage calme*



2 *Port de plaisance rendant l'autre rive floue du fait d'une multiplication des mâts de bateaux*



5 *Les ports de pêche et de commerce apparaissent tels des paysages industrialisés (Le Guilvinec)*

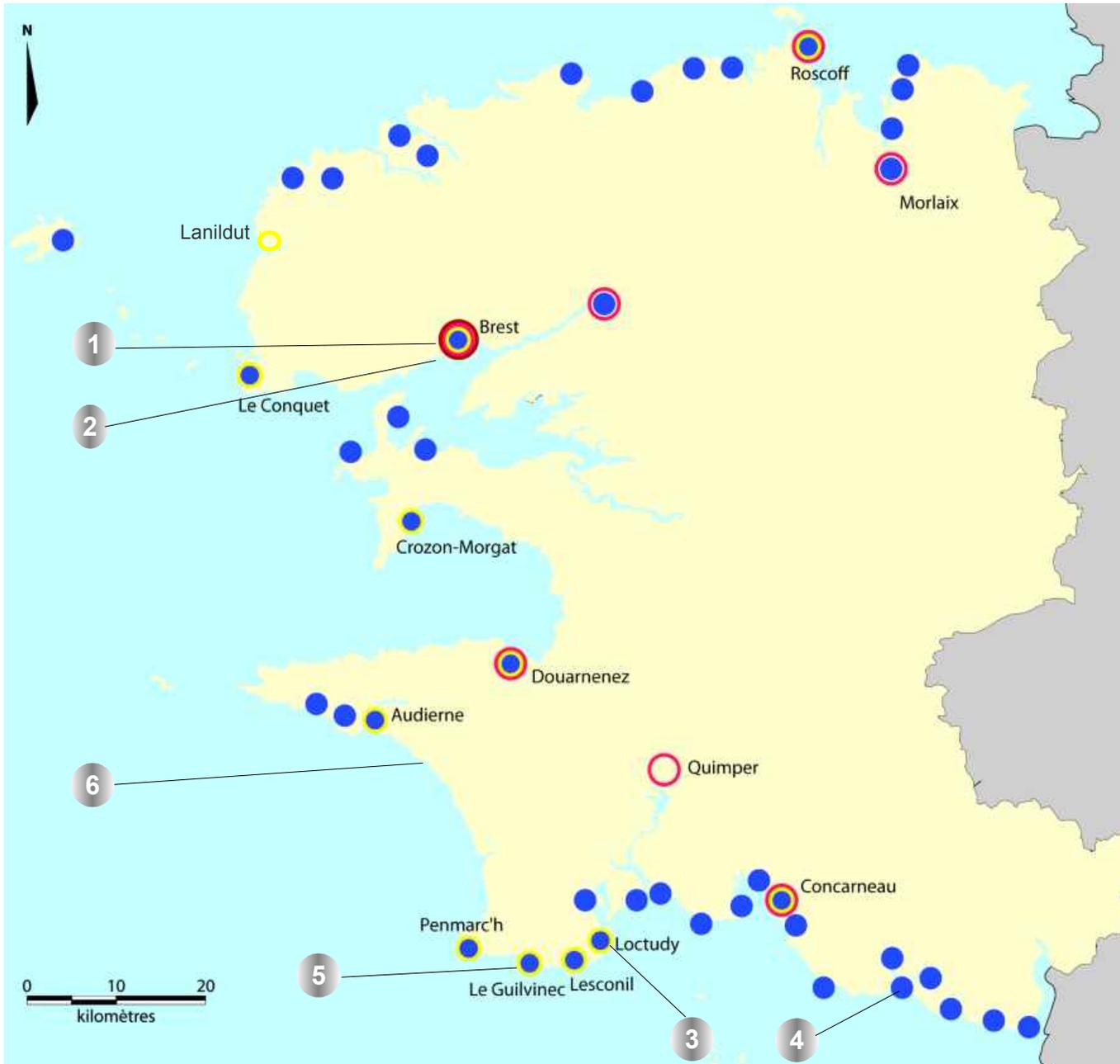


3 *Les ports de pêche créent des paysages composés autant de bateaux, quais, que de bâtiments (conserveries, criées, coopératives...)*



6 *Petit port de mouillage, à l'abri dans une crique, révélant un paysage intimiste (Pors Poulhan)*

8 - Les paysages des activités économiques : les paysages des activités secondaires (a)



NB : les **activités secondaires**, par opposition aux activités primaires (activités dont la finalité consiste en une exploitation des ressources naturelles : agriculture, pêche, forêts, gisements, mines) ou tertiaires (activités marchandes / non marchandes : commerce, transport, finance, services, tourisme, hébergement, restauration, immobilier, information / administration publique, enseignement, social, santé), représentent l'ensemble des activités consistant en une transformation plus ou moins élaborée des matières premières : industries portuaires, industries agroalimentaires, zones artisanales, ...), selon l'INSEE.

Les ports finistériens

- Port de plaisance
- Port de pêche
- Port de commerce
- Port militaire

Sources : IGN© BD Carto / CCI / Nautisme en Finistère / DDTM29

* Les paysages portuaires

En termes de paysages, les ports reflètent bien le lien étroit qui lie le Finistère à la mer. A la fois protecteurs et attractifs, ils ont cristallisé bon nombre de **sites urbains** en leur offrant un lieu d'échanges et de commerce privilégié (sites protégés des assauts de l'océan, dans les anses, sur des fleuves navigables...).

Ainsi, les principales villes finistéennes, quelles que soient les époques qui les ont vu naître, sont en lien direct avec les estuaires et le littoral. Tous ces ports de commerce ou de pêche, à un moment ou à un autre de l'histoire du Finistère, ont su dynamiser le département tout entier grâce à leurs marins et leur flottilles (cf. l'épopée de la sardine à Douarnenez).

Protégés des assauts de l'océan, les ports se situent souvent en fond de ria (Loctudy) ou dans des anses abritées (Morgat).



Port de Brest



Caractéristiques des ports : bâti aligné au quai, maisons colorées, quai en pierre (Audierne)

8 - Les paysages des activités économiques : les paysages des activités secondaires (a)

Aujourd'hui, **Brest** est le premier port militaire de l'Atlantique, ses deux ports de plaisance (port du Moulin Blanc et port du Château) comptent respectivement 1460 et 745 places à l'année, et le port de commerce assure la réception, entre autre, d'un million de tonnes par an de matières premières destinées à l'alimentation animale.

La **pêche** reste une activité importante (littoral méridional, pays Bigouden, Concarneau) : Le Guilvinec, Concarneau, Saint-Guénolé et Loctudy figurent au palmarès des six premiers ports de pêche français pour les valeurs débarquées et un tiers de l'approvisionnement national des produits de la mer provient des ports finistériens.

Le port de Lanildut est devenu le 1er port de déchargement des algues en Europe.

Les quais, les digues, les phares et balises, les bâtiments de transformation et de valorisation des produits de la mer comme les conserveries, les bateaux de pêche eux-mêmes, les chantiers de fabrication ou de réparation des navires, les façades colorées des maisons, les rues étroites, participent à créer une ambiance particulière de paysage portuaire.



Du haut de son promontoire, la ville se prolonge par son port et ses digues dans la mer; sur l'eau, les mouillages alignés des bateaux de plaisance (Le Conquet)



Port du Guilvinec, on distingue la ria, infrastructure naturelle initiale ayant accueilli la ville portuaire

8 - Les paysages des activités économiques : les paysages des activités secondaires (a)

Les conserveries qui prenaient place sur le port lui-même ont régressé et ne représentent plus le cœur de l'activité. Des friches avec du bâti abandonné, sont parfois présentes. En parallèle, de nouvelles usines de plats préparés ont été créées, ces dernières ne se localisant pas forcément sur le port.

Le **développement de la plaisance** est la seconde évolution de ces sites portuaires. Cette activité de loisir occupe des superficies de plus en plus importantes à côté des bassins dédiés aux bateaux de pêche et sur les surfaces portuaires. Elle a modifié considérablement les paysages portuaires par des constructions de quais parallèles, par un foisonnement de mâts pouvant boucher les vues, par la construction de bâtiments propres à l'activité (magasins d'accastillage, capitaineries, chantiers de réparation, vastes parkings).

Ainsi, ces deux bouleversements ont fortement transformé les paysages portuaires, qui, d'un côté, apparaissent comme moins dynamiques du fait de l'abandon de bâtiments, et, qui de l'autre, se voient joutés par la plaisance qui est un loisir récent.



Port de pêche et de port de plaisance se côtoient, terrains gagnés sur la mer en fond de ria (Loctudy)



Une certaine banalisation des paysages portuaires avec les infrastructures que sont les ports de plaisance (Loctudy)*

* Les paysages de l'industrie agro-alimentaire, de l'industrie et des activités économiques, artisanales et commerciales

Jusque dans les années 1950, les expressions du bâti industriel étaient pour la plupart liées à la mer, qui constituait jusqu'à là la principale ressource économique et la voie commerciale par excellence (conserveries, port militaire de Brest et son arsenal, la construction nautique, manufacture de tabac à Morlaix...). Les commerces, quant à eux, étaient généralement cantonnés aux centres villes.

L'évolution de la société vers un mode de consommation plus important, ainsi que l'émergence d'un réseau routier, ont favorisé, d'une part, la croissance des industries agro-alimentaires, et d'autre part, des zones d'activités commerciales.

Les **industries agro-alimentaires** sont un moteur de développement du bâti industriel dans les paysages. De la production d'aliments pour le bétail, à l'élevage et enfin à la transformation, cette filière engendre des éléments bâtis de taille importante et facilement remarquables dans le paysage : silos, usines, bâtiments d'élevage hors-sol, conserveries de légumes, usines de charcuterie et salaison, abattoirs de volailles, bovins et/ou porcins.

Ces mêmes bâtiments sont aussi des points de repère dans le paysage du fait de leur taille importante ou d'un isolement relatif. Ils participent également parfois, à l'identité d'un territoire (société Hénaff à Pouldreuzic, biscuiterie Traou Mad à Pont-Aven...).

Les **zones industrielles** ont aussi des impacts paysagers forts. Leur implantation en bordure d'axe routier dans un souci de faciliter les échanges ne passe pas inaperçue. Généralement formées de grandes constructions en tôle ondulée et de forme rectangulaire, ces successions de cubes et leurs zones de stockage, s'intègrent difficilement dans les paysages.



Société Doux, silhouette atypique dans ce paysage boisé (Pluguffan)



Zone d'activités en bordure de route nationale compliquant la lecture du paysage par l'accumulation d'éléments : matériaux, panneaux, bâtiments...

8 - Les paysages des activités économiques : les paysages des activités secondaires (a)

Concernant les **zones d'activités commerciales et artisanales**, leur développement est intimement lié lui aussi au déploiement et à la densification du réseau routier. Ces zones sont généralement situées en bordure d'axe routier aux entrées de ville. Leur traitement paysager et leur qualité architecturale sont souvent médiocres alors même que leur seul objectif est d'être vues et fréquentées.

Leur localisation a un réel impact sur les paysages, en effet, les silhouettes des villes ou bourgs ont tendance à disparaître derrière ces rideaux commerciaux opaques. Chaque entrée de village offre désormais une image identique composée de cubes accompagnés d'un foisonnement de panneaux publicitaires, reliés à la ville par un axe de communication souvent uniquement routier.



Entrée de ville constituée de panneaux publicitaires et de bâtiments commerciaux participant à une banalisation du paysage (Plonéour-Lanvern / Pont L'Abbé)



Implantation d'activités le long de l'axe : bâtiment, grillage et affichage publicitaire

8 - Les paysages des activités économiques : les paysages des activités secondaires (a)

La périphérie des territoires urbains manque de références, elle ne « parle » pas à ceux et celles qui la fréquentent, au point même qu'il est souvent impossible de nommer ces lieux (à part par l'enseigne commerciale qui les occupe !).

Les accès ou le contournement des villes par les infrastructures routières s'accompagnent de l'émergence de quartiers industriels, commerciaux, ou artisanaux qui se caractérisent souvent par une négation des sites, une grande banalité de forme et de composition, sans réels liens avec le centre ville, à part celui de l'axe routier.

La majorité des zones d'activité du Finistère ont un lourd héritage à porter (pauvreté architecturale, profusion des enseignes, gaspillage de l'espace, mauvaise conception de la voirie, des équipements publics, inadaptation au site...).

Le programme Qualiparc, porté par la Région Bretagne et les quatre Conseils généraux promeut des projets de qualité pour ces lieux afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie, de travail, à la qualité de l'environnement et à l'image des villes.



« Kernoues » de Norbert Nüssle 1932 – 2012, planche réhaussée de peinture et collages (38 x 28 cm) - Courtesy la Navire - lanavire.com

Norbert Nüssle représente un paysage appuyé par des clichés (pignons blancs, clocher) mais dans un registre qui exprime l'urbanisation, la consommation, la mondialisation.

8 - Les paysages des activités économiques : les paysages des activités tertiaires (b)



1 Hôtel de la mer à Morgat



3 Camping caravanning au plus près du littoral, le paysage agricole du Léon légumier en arrière plan (Saint-Pol de Léon)



2 Camping caravanning en baie de Douamenez

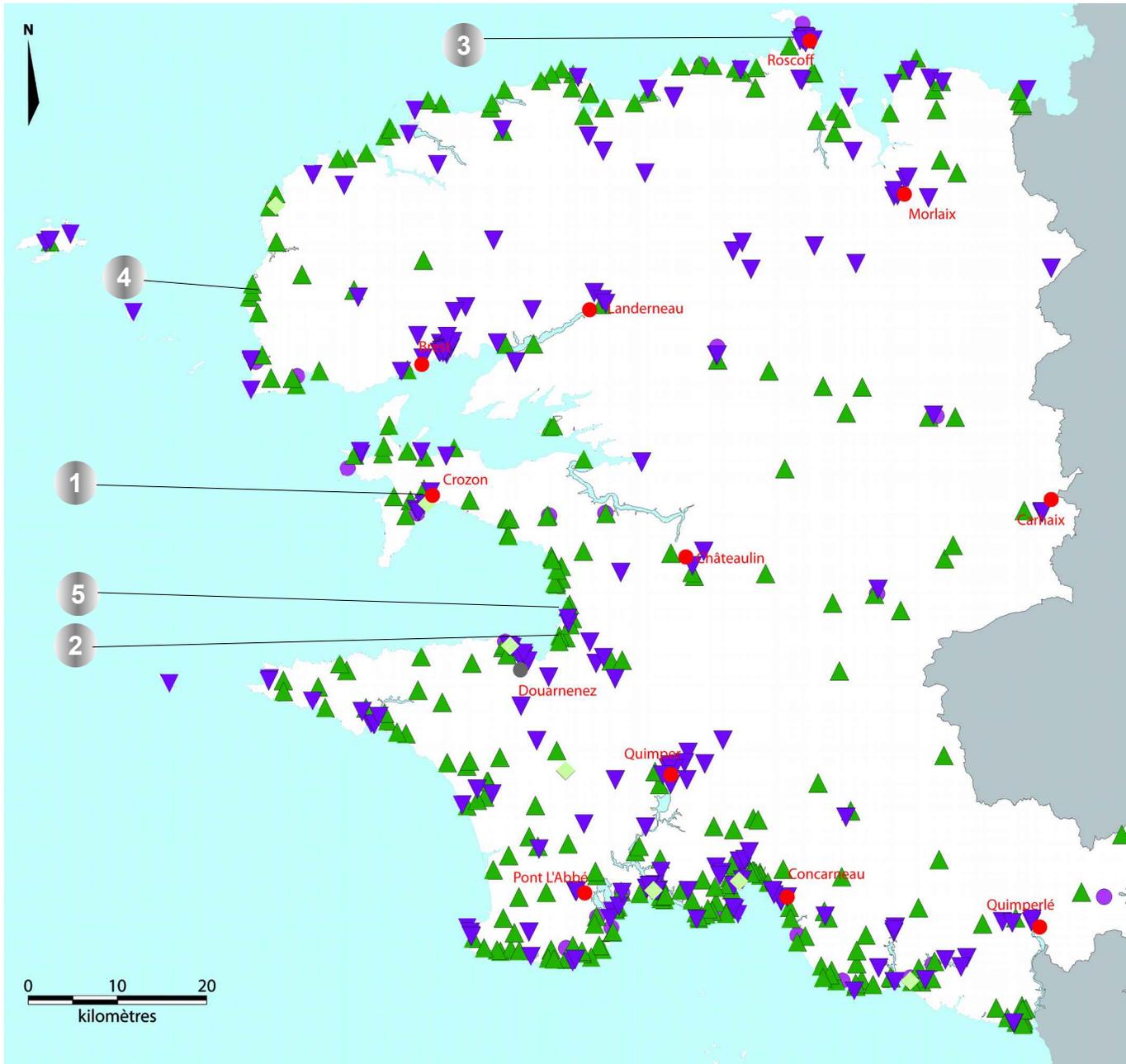


4 Multiplication des sentiers et stationnement des sites fréquentés (Dunes de Lampaul Plouarzel)



5 Développement des parcs résidentiels de loisirs, marquant notamment sur les paysages littoraux du Finistère

8 - Les paysages des activités économiques : les paysages des activités tertiaires (b)



NB : les **activités tertiaires**, par opposition aux activités primaires (activités dont la finalité consiste en une exploitation des ressources naturelles : agriculture, pêche, forêts, gisements, mines) ou secondaires (activités consistant en une transformation plus ou moins élaborée des matières premières : industries portuaires, industries agroalimentaires, zones artisanales), représentent les activités marchandes (commerce, transport, finance, services, tourisme, hébergement, restauration, immobilier, information) et non marchandes (administration publique, enseignement, social, santé), selon l'INSEE.

Le littoral, principale localisation de l'hébergement touristique

-  Camping
-  Hôtel
-  Résidence de tourisme
-  Village vacances

Sources : IGN® BD Carto / CDT29 / DDTM29

* Loisirs, tourisme et paysages

Les activités touristiques et celles qui lui sont liées, occupent une place importante dans le département.

La **frange littorale** est la partie la plus attractive, cette préférence est en relation avec l'histoire. En effet, les premiers touristes balnéaires datent du second empire et du développement des voies ferrées. Cependant, les bains de mer étaient réservés à la bourgeoisie. Ainsi les premières stations apparaissent, elles sont de taille réduite, mais introduisent une architecture différente de la tradition départementale (exemple de Morgat sur la presqu'île de Crozon).



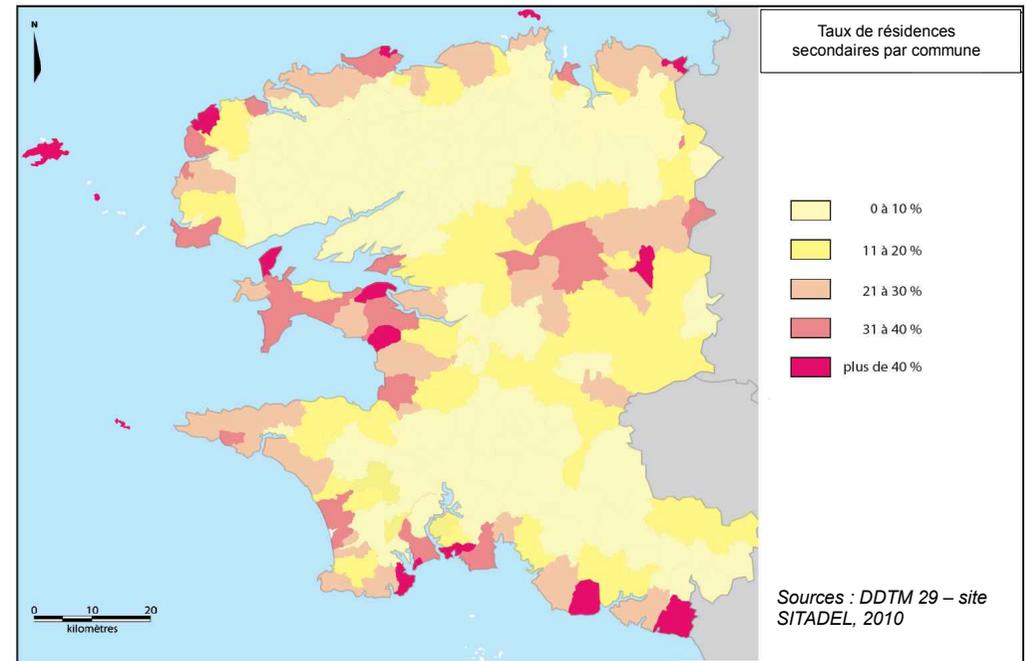
Hôtel, architecture et végétation spécifiques sont introduits dans les stations balnéaires (Morgat)

Le **tourisme balnéaire** de masse a modifié considérablement les paysages littoraux.

Le trait de côte a été artificialisé, des grands complexes immobiliers sont venus lécher la mer comme à Bénodet, des **aires de stationnement** sont venues s'imposer sur des paysages auparavant naturels, le littoral s'est vu urbanisé par de l'habitat à vocation essentiellement **secondaire** et par des **équipements** (tels que les campings, les hôtels, les parcs à thème).

Aujourd'hui encore, le **littoral** est le **moteur de l'économie touristique**.

Depuis 1986 et la loi littoral, on assiste à une tentative de maîtrise du développement. Cependant, les années antérieures ont été des périodes où la gestion de ces sites était mal ou peu contrôlée. De nombreuses communes littorales ont connu des développements exponentiels.



Certaines, dont l'activité était tournée vers la pêche par exemple, sont aujourd'hui portées par la plaisance, le nautisme, la thalassothérapie. Ces centres de **thalassothérapie** ont un impact sur le paysage littoral. Leur implantation au plus près de l'océan ont transformé une côte apparaissant autrefois comme hostile et sauvage en un espace convoité par l'homme. Le plus ancien centre breton est celui de Roscoff et date de 1899. Depuis, deux autres établissements de ce type se sont ouverts dans le Finistère, l'un à Douarnenez, l'autre à Bénodet.

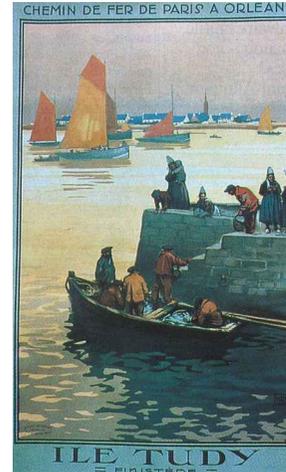
En outre, la **saisonnalité** du tourisme engendre des aménagements souvent « hors d'échelle » ou « éteints » en période hivernale.

8 - Les paysages des activités économiques : les paysages des activités tertiaires (b)

Cependant aujourd'hui, cette frange littorale n'est plus la seule convoitée dans le département.

D'autres « types » de tourisme se sont développés tels que :

- le **tourisme urbain** aidé des classements « villes d'art et d'histoire » (Quimper), « petite cité de caractère » (Locronan, Pont-Croix, Guerlesquin...) ou encore du label « communes du patrimoine rural de Bretagne » (Plougonven, Lanildut...),
- le **tourisme lié au patrimoine architectural** qui s'intéresse au bâti religieux (enclos paroissiaux, églises de pêcheurs,...) ainsi qu'au bâti lié à l'activité maritime (phares, balises, anciens ports...),
- le **tourisme de nature ou sportif** qui porte sur des paysages emblématiques (monts d'Arrée, vallée de l'Odet...), à la recherche d'endroits moins fréquentés que le littoral,
- le **tourisme culturel** animé par les festivals tels que les Vieilles Charrues à Carhaix, le Festival du bout du monde à Crozon, les rassemblements de vieux gréements (Brest, Douarnenez...) ou encore la route des peintres, qui produisent ponctuellement de nouveaux paysages,
- le **tourisme lié aux camping-cars**, l'art d' « habiter tout en voyageant », a proliféré ces dernières années au point d'impacter les paysages (consommation d'espaces pour les aires de stationnement, construction d'infrastructures d'accueil, véhicules très largement perceptibles, *notamment sur la côte ou dans les paysages ras tels que le Menez Hom ou les Monts d'Arrée*).

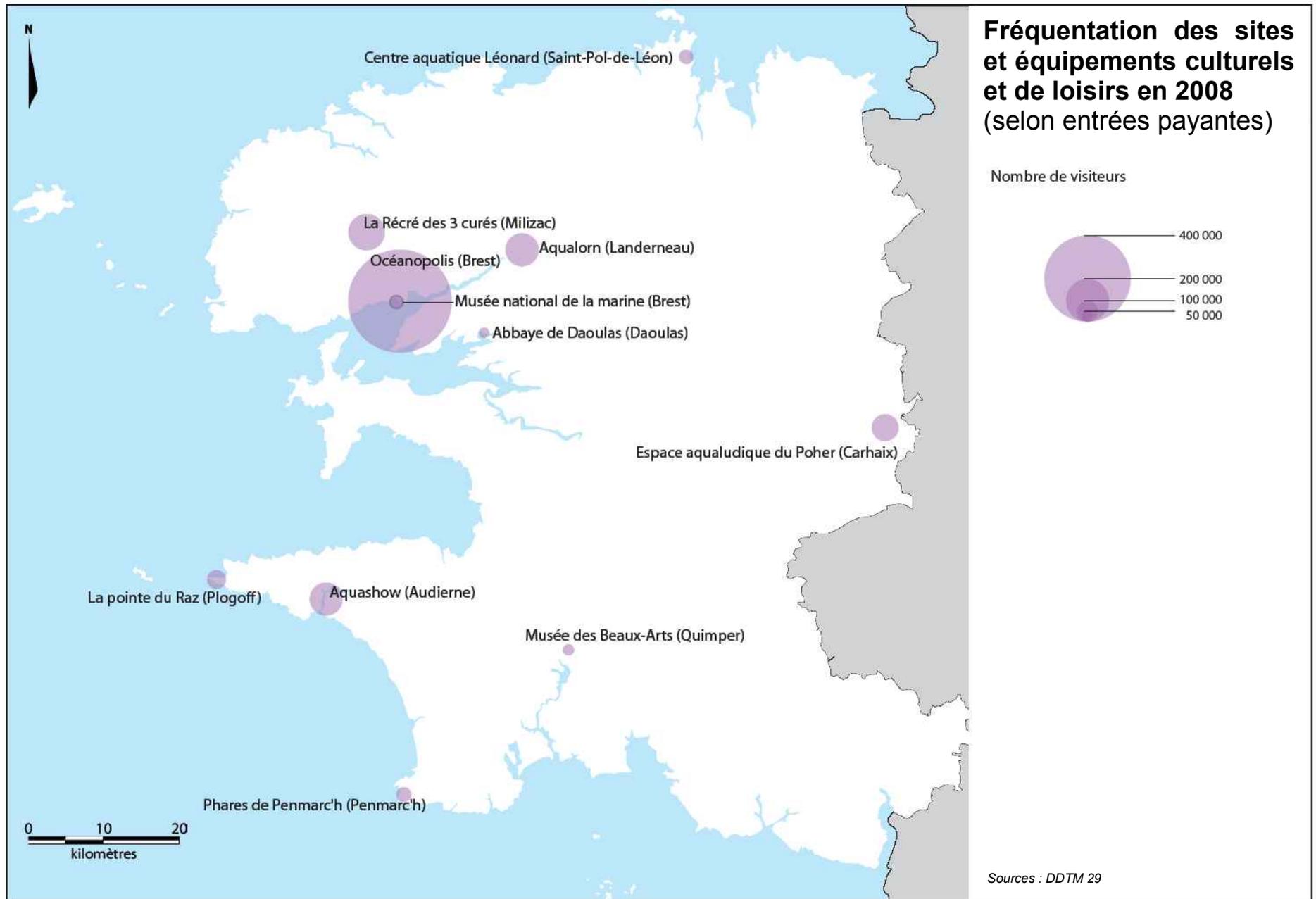


Les chemins de fer ont permis la découverte du Finistère et le développement du tourisme balnéaire.



Campagne promotionnelle du Comité départemental du tourisme du Finistère mettant l'accent sur les paysages et les couleurs qu'ils dégagent.

8 - Les paysages des activités économiques : les paysages des activités tertiaires (b)





1-3/ Les grandes caractéristiques des paysages finistériens

L'approche thématique a permis de dégager les fondements du paysage finistérien à partir des interactions entre grands éléments structurants :

- la **géologie** fonde le relief,
- l'**hydrographie** et les **types de côte**, soulignés par la répartition de la végétation, induisent certaines modalités d'occupation du sol, comme l'organisation des installations humaines, les déplacements et le type d'exploitation agricole du sol.

Cette partie synthétise les grandes caractéristiques des paysages finistériens et présente les **20 unités paysagères** qui découlent de l'analyse précédente.

Les caractéristiques principales des paysages finistériens sont :

- un relief qui marque les territoires par une succession de crêtes (mont d'Arrée et montagnes noires) cloisonnant l'espace en trois parties principales (plateau léonard, bassin de Châteaulin, plateau cornouaillais)
- une diversité du socle géologique qui détermine ces reliefs aux formes multiples, la multitude des cours d'eau et fleuves, la variété des côtes littorales et les grands types de paysages agricoles
- une frange littorale découpée de près de 1400 kilomètres de côte, offrant une forte interpénétration de la mer et de la terre : les côtes découpées s'avancent en mer, la mer pénètre loin dans les terres par les rias et abers, son influence se fait sentir profondément, notamment dans la végétation et dans son climat
- des villes implantées historiquement sur des fleuves navigables et dans lesquelles les activités liées à la mer sont récurrentes (à l'exception de Carhaix)
- un habitat diffus qui résulte de l'histoire et de l'activité agricole
- la présence récurrente d'un patrimoine religieux, militaire, maritime... signaux dans les paysages
- l'empreinte forte de l'activité agricole (notamment des talus et bocages) et des activités maritimes sur l'ensemble des paysages du département
- un patrimoine végétal important et diversifié
- un réseau hydrographique qui organise des continuités visuelles et des trames végétales à différentes échelles.

* Les paysages emblématiques

La notion de paysage emblématique repose sur la **reconnaissance d'un paysage**.

Le plus souvent, ces paysages sont déjà inventoriés et reconnus par les institutions, notamment l'État, et ainsi protégés d'un point de vue juridique (sites classés, inscrits...). Cependant, d'autres paysages peuvent aussi être concernés : ceux auxquels la population est attachée, ceux disposant d'enjeux touristiques.

Définition

Pour le Finistère, les paysages emblématiques ont fait l'objet d'un travail partenarial de définition et d'une cartographie lors de l'élaboration de la charte départementale pour un développement harmonieux de l'éolien en Finistère de 2002.

Ont ainsi été déterminés les paysages jouant un **rôle établi en faveur de l'identité** du Finistère, que ce soit à l'échelle départementale, régionale ou nationale, voire à l'échelle internationale.

NB : La reconnaissance des paysages à l'échelle locale en s'appuyant sur des enquêtes auprès de la population locale, n'a, pour le moment, pas fait l'objet d'investigation.

L'identification et la délimitation de ces paysages emblématiques ont fait appel à une analyse de leur représentation sociale, dans le cadre :

- des **protections réglementaires** (sites classés, inscrits...),
- de l'**expression artistique** (littérature, peinture, photographie),
- de leur **valorisation touristique** (publicités, dépliants, guides,...).

Hiérarchisation

Les nuances de « sensibilités paysagères », c'est-à-dire l'importance du caractère emblématique de ces paysages, ont été définies globalement en additionnant les références aux trois critères précédents.

Les paysages emblématiques « majeurs »

Il s'agit des paysages reconnus par l'ensemble des types de représentations et/ou faisant l'objet d'une protection réglementaire forte (représentations nombreuses ou célèbres, sites classés...).

Les paysages emblématiques « forts »

Il s'agit des paysages reconnus par plusieurs types de représentations et/ou inventoriés au regard de leur qualité (œuvre de moindre notoriété, sites inscrits...).

Les paysages emblématiques « moyens »

Il s'agit des paysages faisant l'objet de représentations moins nombreuses ou moins reconnues, non protégés réglementairement, mais possédant toutefois un intérêt particulier (exemple: l'estuaire de l'Aulne, les montagnes noires, certaines franges littorales...).

Les « autres paysages » à la sensibilité ponctuelle

Au-delà du littoral et des crêtes, point de salut ? Non identifiés comme emblématiques, les autres paysages, les paysages ordinaires ne participent pas directement à l'image externe du département. En revanche, ces paysages jouent tout de même un rôle en faveur de l'identité du Finistère, d'autant que ces espaces sont bien souvent les lieux des mutations paysagères.

* Les représentations et les perceptions du paysage

La prise en compte des représentations sociales et des perceptions des paysages finistériens par les populations est un enjeu primordial car elle répond au « tel que perçu par les populations » de la définition de la Convention européenne.

Les éléments de cet atlas relatifs aux représentations et aux perceptions relèvent du travail d'actualisation de l'**inventaire photographique des paysages du Finistère de 1995** (cet inventaire est téléchargeable sur le site internet des services de l'État dans le Finistère, dans la rubrique « Aménagement du territoire, construction, logement », onglet « Connaissance du territoire »).

Les évocations des paysages finistériens au travers de la **littérature, l'iconographie** et les **visions touristiques** recensées dans ce document permettent de **nourrir les visions de chaque unité paysagère** (cf. FASCICULE 3) ainsi que d'établir la carte des sites emblématiques.

Les quelques deux cents références de l'inventaire ne prétendent pas couvrir le sujet de manière exhaustive, mais la variété de sources (romans, poésies, contes, récits de voyage, commentaires touristiques...) est gage d'une certaine qualité. On note que la majorité des textes et des représentations se rapporte au littoral (notamment à la violence de l'océan sur les caps, contrastant avec la douceur des baies), mais l'intérieur des terres n'est cependant pas absent (l'espace agricole cohabitant avec les inquiétantes landes et forêts).

* Les paysages institutionnalisés

Parmi la très grande diversité des paysages départementaux et leurs différents statuts, des paysages quotidiens aux paysages emblématiques, il en est qui sont distingués, inventoriés et/ou protégés sur des critères qui conjuguent à la fois des dimensions patrimoniales (patrimoine naturel ou culturel) et des dimensions paysagères (Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), sites classés ou inscrits, territoire du Parc Naturel Régional d'Armorique).

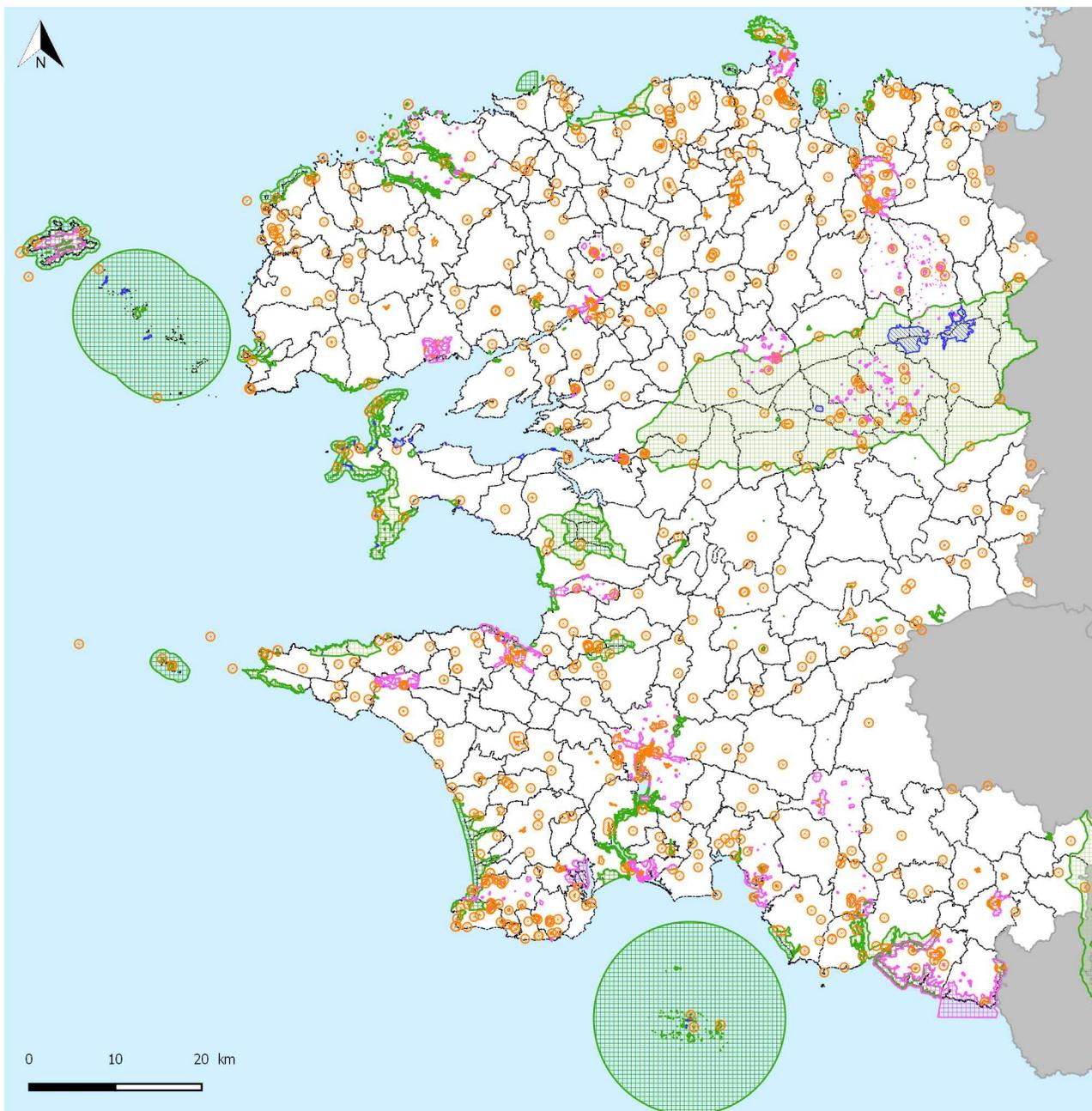
Un paysage « institutionnalisé » est un site reconnu pour sa valeur et son intérêt. C'est un paysage singulier qui bénéficie d'une protection juridique instituée. Les 31 **ZPPAUP** (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager) du Finistère permettent aujourd'hui, grâce au périmètre de protection autour d'un monument historique ou sur un espace patrimonial naturel ou bâti, de mettre en valeur le paysage en définissant des règles de gestion dans les documents d'urbanisme.

Deux dispositions ont existé avant les « Sites Patrimoniaux Remarquables » pour éviter l'altération des centres historiques possédant un intérêt architectural et/ou paysager. Il s'agissait des :

- *Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain et Paysager (**ZPPAUP**), avec des descriptions particulières en matière d'architecture et du paysage,*
- *Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (**AVAP**), remplaçant les ZPPAUP suite à la loi grenelle II, avec les mêmes caractéristiques mais ayant pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans un esprit de développement durable, avec une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et de concertation.*

Créé par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, le classement en « **Site Patrimonial Remarquable** » se substitue à l'AVAP, aux ZPPAUP et aux secteurs sauvegardés.

La protection et la mise en valeur des paysages s'opèrent également à travers le **classement** ou l'**inscription de sites** présentant un intérêt artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Témoignant de la grande diversité des paysages préservés, les 100 sites classés surfaciques du Finistère couvrent 9 400 hectares, et les 123 sites inscrits surfaciques, 76 000 hectares (l'espace inscrit le plus vaste étant celui des monts d'Arrée).



Sites protégés au titre des paysages

Les secteurs protégés relevant du code du patrimoine sont détaillés dans le FASCICULE 3 (par unités paysagères) et dans le FASCICULE 4 (fiche 12).

Monuments historiques

-  Classé
-  Inscrit

Sites classés et inscrits

-  Classé
-  Inscrit

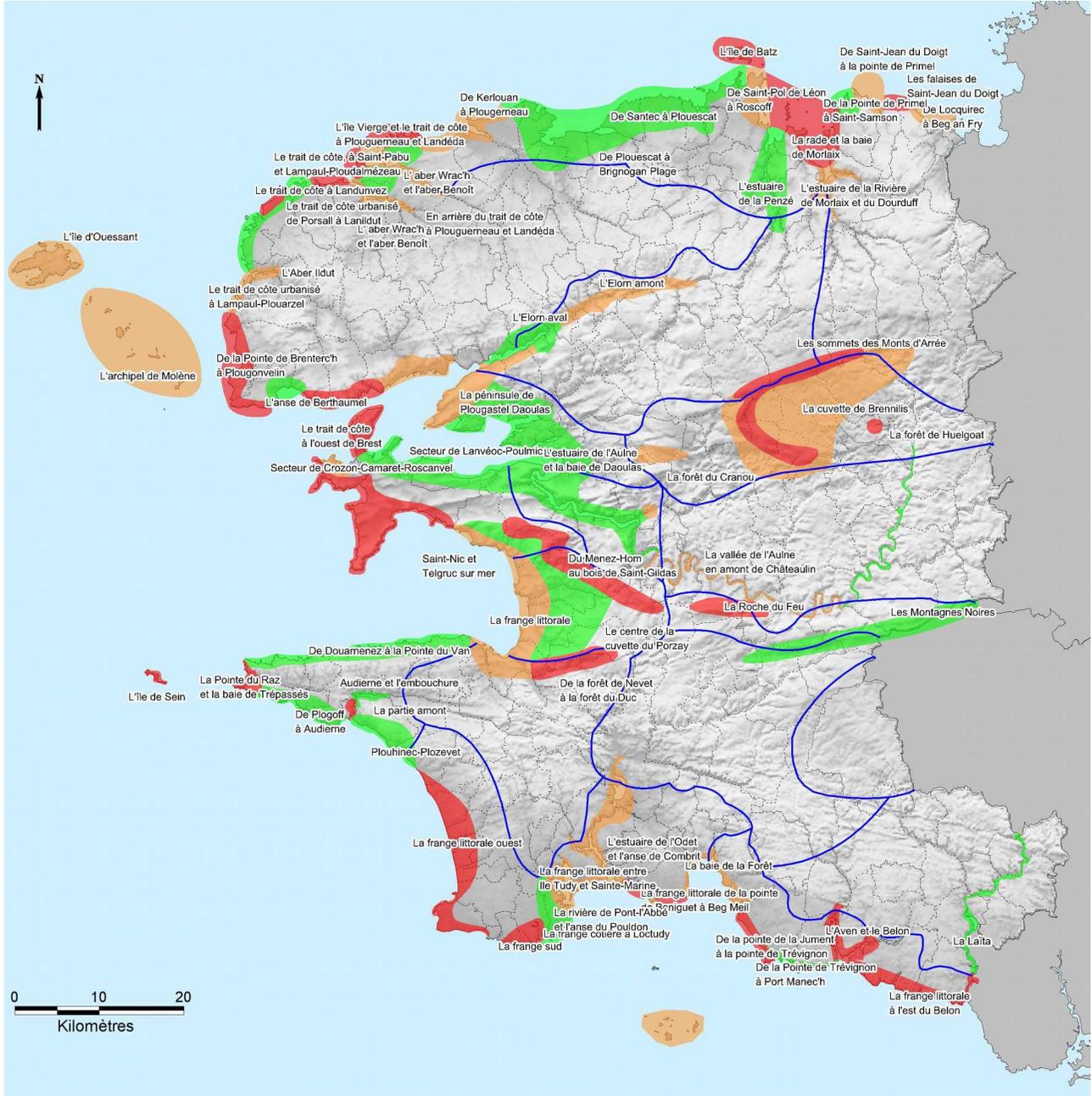
Réserves naturelles

-  Nationale
-  Régionale

Sites patrimoniaux remarquables



Réalisation : DDTM29/SA/MCTF
Sources : DDTM29, DREAL, DRAC
Fond : BdTopo©IGN



Paysages emblématiques

Sensibilités paysagères

- +++
- ++
- +
- Sensibilité ponctuelle
- Limites des unités paysagères

Sources : IGN© BD Carto / DDTM29 / Charte départementale des éoliennes 2002

L'approche thématique a permis de dégager les fondements du paysage finistérien à partir des interactions entre grands éléments structurants : la géologie (fondant le relief), l'hydrographie et les types de côtes.

Ces éléments sont soulignés par la répartition de la végétation, qu'ils influencent également, et ont induit certaines modalités d'occupation du sol : organisation des déplacements, des installations humaines, de l'occupation agricole du sol.

Ces grandes composantes spatiales permettent de définir, à une échelle plus fine, une **vingtaine d'unités paysagères**.

* Unité paysagère

Une **unité paysagère** est un ensemble de composantes spatiales, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée.

Elle se distingue des unités voisines par une différence d'organisation ou de forme de ces caractères. L'unité acquiert son individualité par comparaison avec les paysages environnants.

Les unités paysagères peuvent être divisées en sous-unités paysagères, celles-ci se distinguant les unes des autres par une moindre différence d'organisation ou de forme de leurs composantes par rapport aux unités elles-mêmes. Une douzaine de sous-unités ont ainsi pu être identifiées. Elles ont été définies en 2009 à l'échelle finistérienne, en cohérence avec les études paysagères du Morbihan et des Côtes d'Armor, en lien avec le Parc Naturel Régional d'Armorique, et en cohérence avec le travail relatif aux ensembles paysagers régionaux (laboratoire Costel / Conseil régional).

*L'atlas des enjeux paysagers vise à promouvoir de bonnes pratiques paysagères auprès des organismes ayant en charge l'aménagement du territoire, via une identification des enjeux paysagers zone par zone : les **unités paysagères** étant le découpage de base utilisé pour la description des enjeux dans cet atlas.*

* Méthode

La définition des 20 entités finistériennes résulte :

- d'une approche « multicritères thématiques et cartographiques » (topographie, géologie, hydrographie, végétation, occupation du sol, qu'elle soit urbaine ou agricole, réseau viaire et usages),
- de parcours sur le territoire pour comprendre le paysage dans sa dimension visuelle (vision horizontale in situ pour compléter la vision verticale des cartes et photographies aériennes),
- d'une prise de connaissance de l'ensemble des études à disposition et de recoupements à dire d'experts.

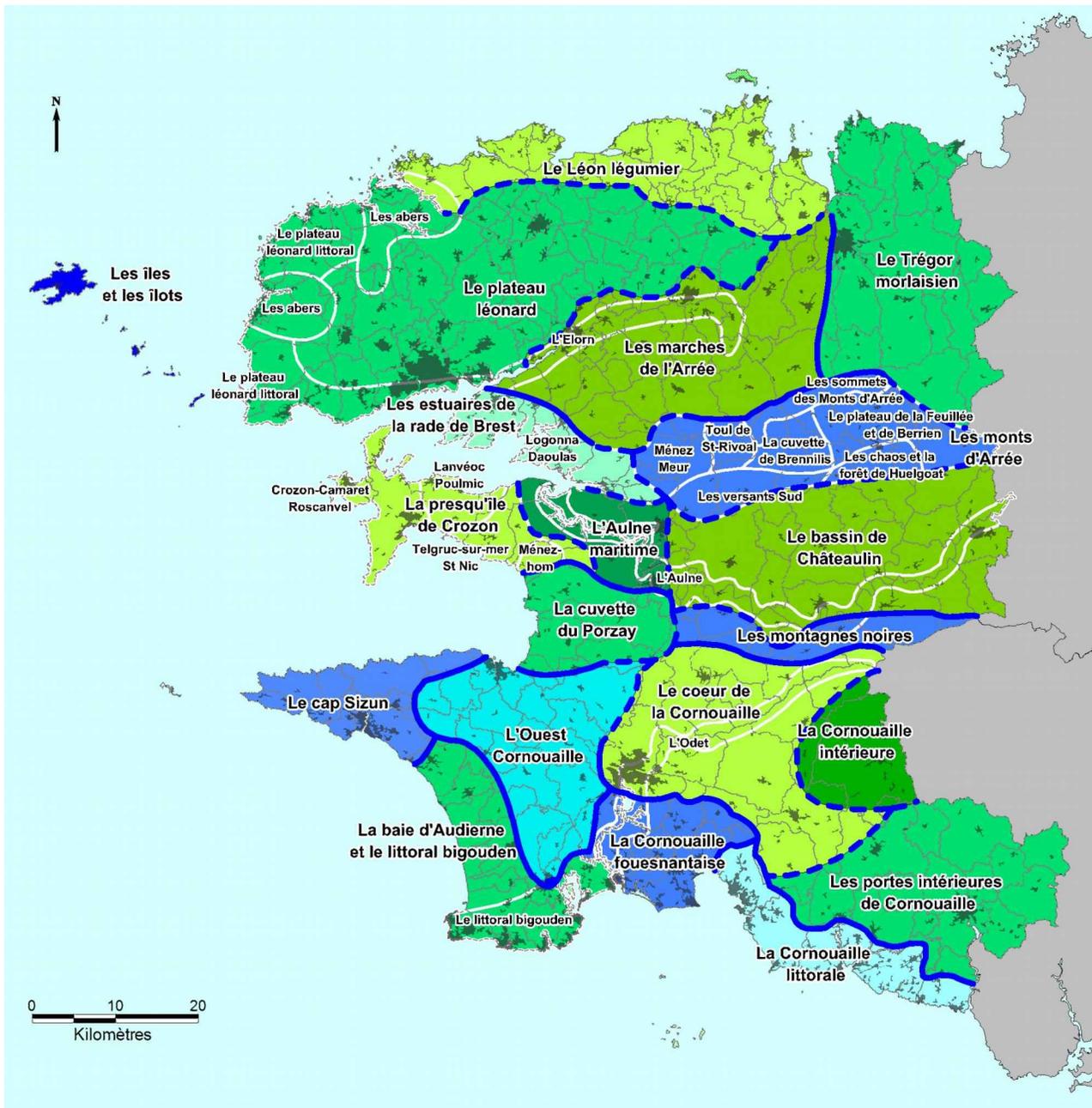
* Les transitions et limites entre les unités paysagères

S'il est relativement aisé de percevoir les paysages dans leur diversité et d'en déterminer les traits de caractère principaux (c'est ce que l'on peut appeler le « cœur » d'une entité paysagère - qui se formalise à travers le « bloc-diagramme »*), il est plus délicat d'en définir les limites.

En effet, le passage d'un « paysage type » à un autre paysage type est souvent affaire de gradient, rarement de coupure nette.

Ainsi deux types de transition ont été définis :

- les transitions douces qui caractérisent un passage très progressif d'une ambiance paysagère à l'autre (interpénétration des constituants paysagers sur une dizaine de kilomètres au minimum) comme par exemple entre le « plateau léonard » et le « Léon légumier ».
- les transitions franches qui caractérisent un passage soudain d'un paysage à l'autre. Le plus souvent la transition s'appuie sur un élément structurant parfaitement défini (cours d'eau, relief,...). Par exemple la transition entre les « marches de l'Arrée » et le « Trégor morlaisien » qui s'appuie sur la vallée du Queffleuth.



Les unités paysagères

- Unité paysagère
- Sous unité paysagère
- Transition franche
- Transition douce
- Urbanisation dense
- Limites communales

Sources : IGN© BD Carto / DDTM29

Annexes

Glossaire

Aber / Ria	Aber mot celtique signifiant estuaire ou une ria (mot galicien) est une vallée de fleuve envahie par la mer
Banalisation	Terme désignant la perte de signes distinctifs d'un paysage naturel, rural ou urbain
Bloc diagramme	Représentation graphique d'un espace en trois dimensions permettant de synthétiser les informations du relief et de l'occupation des sols, exprimant les structures paysagères
Bocage	Espace fortement cloisonné par des haies denses d'arbustes et d'arbres, éventuellement édifiées sur des talus de terre. D'après « les mots de la géographie » Roger Brunet
Déprise agricole	Abandon de terres antérieurement dédiées à des activités agricoles et entraînant un retour à la friche
Dynamique du paysage	Processus selon lequel un espace donné présentant certaines formes naturelles ou artificielles connaît une transformation liée tant aux évolutions des espèces et des milieux vivants qui les composent qu'à l'activité humaine qui s'y déploie
Fermeture des vues	Un paysage offre une vue fermée quand le regard se bloque sur des masques proches (maisons, versants raides, arbres...). La fermeture des vues se rapporte aux changements qui, dans le paysage, conduisent à ce résultat.
Forme urbaine	Organisation associant la forme de l'espace public, les modes d'implantations et la densité des volumes bâtis, la répartition des fonctions. Le bourg, le hameau, le lotissement, la ville constituée, sont des formes urbaines
Friche	Portion d'espace agricole abandonnée et reprise par la végétation spontanée
Lande	Paysage buissonnant apparaissant le plus souvent sur sols pauvres des régions océaniques ou sur sols dégradés. Surtout formée d'espèces ligneuses basses (bruyères, ajoncs, genêts...), elle peut aussi comporter des fougères et des herbacées. Selon les conditions climatiques et de sol, les landes abandonnées peuvent rester en l'état (cas fréquent des landes côtières soumises au vent et aux embruns) ou évoluer vers la forêt (landes continentales)
Openfield	Paysage agraire de champs ouverts associé au groupement de l'habitat rural en villages
Polder	Désigne une étendue superficielle de terre conquise sur la mer ou une autre étendue d'eau grâce à des digues, des barrages et dont le niveau est inférieur à celui de la mer. Les polders sont réalisés par drainage provoquant l'assèchement de marais, de lacs, ou de zones littorales.

Ria	Partie d'une vallée étroite et allongée noyée par la mer
Schiste	Nom général des roches à texture feuilletée
Slikke et schorre	La slikke désigne la partie submergée puis découverte à chaque marée, souvent vaseuse. Le schorre n'est submergé qu'aux grandes marées et permet le développement d'une végétation particulière
Tissu urbain	Partie de ville homogène (contrairement à la forme urbaine qui ne l'est pas nécessairement). Image de plus ou moins grande concentration d'une population sur l'espace urbanisé (tissu serré de centre ville et des vieilles villes, tissu lâche des zones résidentielles ou des espaces de service)

Sigles

AVAP	Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
CD29	Conseil Départemental du Finistère
CD(R)T	Comité Départemental (Régional) du Tourisme
CPER	Contrat Plan État Région
DAAC	Document d'Aménagement Artisanal et Commercial
DGD	Dotations Générales de Décentralisation
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
IAA	Industries Agro-Alimentaires
MISEN	Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature
MAEC	Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques
ONF	Office National des Forêts
PCAET	Plan Climat Air Énergie Territorial

PDH	Plan Départemental de l'Habitat
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PNR	Parc Naturel Régional
S(D)AGE	Schéma (Directeur) d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
TVB	Trame Verte et Bleue
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
ZMEL	Zones de Mouillages et d'Équipements Légers
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZPPAUP	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

Remerciements

Au travers de l'atlas des enjeux paysagers du Finistère, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère a eu pour ambition de constituer un outil de travail pour nourrir la vision de l'État en matière de paysage dans ses rôles de « Personne Publique Associée » à l'élaboration des documents de planification et de « conseil » aux collectivités (nouveau conseil au territoire).

Tout en assurant la maîtrise d'œuvre, elle s'est entourée de **personnes ressources** externes réunies au sein d'un comité technique.

Ce comité technique, conçu comme un lieu d'échange et de dialogue a regroupé :

- La DDTM du Finistère (*Mme Zaïg Le Pape, M. Emmanuel Cochard et les Pôles d'Appui Territoriaux*).
- Les services de l'État (au-delà de la DDTM du Finistère) : DREAL (*M. MICHALOWSKI Emmanuel, Mme LE PAGE Françoise, Mme JAILLAIS Anne-Lise*), STAP, DDTM du Morbihan et DDTM des Côtes d'Armor.
- Les architectes et paysagistes conseils de l'État : M. RIEUSSET, Mme CHAUVAC, M. MARGOT-DUCLOT.
- M. VIALA, du Conseil départemental du Finistère.
- Mme NAMONT du Conseil Régional.
- Mme VAUVERT du Parc Naturel Régional d'Armorique.
- M. DUVERGER du Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement du Finistère (CAUE).
- Mme LE DU BLAYO, Université de Rennes 2, UMR-CNRS ESO, laboratoire Costel.

